



Service correctionnel Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 1999

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1999

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-4/36-1999

ISBN 0-660-61048-5



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 82 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats* – Volume 1 et 2.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1999, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1998-1999. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats* - Volume 2.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042
Télécopieur : (613) 957-7044

Service correctionnel du Canada



Rapport sur le rendement

Pour la
période se terminant
le 31 mars 1999

Lawrence MacAulay
Solliciteur général

Table des matières

SECTION I : LES MESSAGES

Message du ministre	2
Message du commissaire	4
Tableau des principaux engagements en matière de résultats	6

SECTION II : APERÇU DU SERVICE

Cadre stratégique	7
Mandat, rôles et responsabilités	7
Mandat du programme	8
Énoncé de Mission	8
Milieu opérationnel	9
Contexte	11
Objectifs	15
Priorités stratégiques	15
Résumé du <i>Rapport sur les plans et les priorités de 1999-2000</i>	16
Résumé des résultats par secteur d'activité : sécurité publique et approche correctionnelle judiciaire	18
Résultats des initiatives horizontales	23
Résumé du rendement financier	26
Organisation du Service	28
Rapports entre la structure organisationnelle et les secteurs d'activité - Responsabilités	29
Carte des régions administratives du Service correctionnel du Canada	29

SECTION III : RÉALISATIONS DU SERVICE

Réalisations en matière de rendement par secteur d'activité	
Prise en charge	32
Détention	44
Réinsertion sociale	63
Services corporatifs	81

SECTION IV : RAPPORT RÉCAPITULATIF

Préparation à l'an 2000	99
Stratégie d'information financière (SIF)	100
Stratégie de développement durable (SDD)	101
Initiatives réglementaires : examen de la <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC)</i>	102

SECTION V : RENDEMENT FINANCIER

Aperçu du rendement financier	103
Sommaire des crédits approuvés	105
Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles, 1998-1999, par secteur d'activité	106
Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles par secteur d'activité	107
Information financière par secteur d'activité	107
Coût de la prise en charge des délinquants dans les établissements fédéraux, par niveau de sécurité	109
Concordance entre l'ancienne structure et la nouvelle – Sans objet	110
Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité	110
Recettes disponibles par secteur d'activité	112
Recettes non disponibles par secteur d'activité	113
Paiements législatifs – Sans objet	113
Paiements de transfert par secteur d'activité	114
Dépenses en capital par secteur d'activité	114
Projets d'immobilisations par secteur d'activité	115
État des grands projets de l'État – Sans objet	116
Prêts, investissements et avances – Sans objet	116
Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable	116
Passif éventuel	117

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Personnes-ressources de l'organisme	118
Lois administrées par le Service correctionnel du Canada	120
Publications de recherche de 1998-1999	121
Établissements du SCC par région et par niveau de sécurité	123
Lexique	125

SECTION I : LES MESSAGES

Message du ministre

En ma qualité de Solliciteur général du Canada, j'ai pris l'engagement de veiller à ce que les Canadiens vivent dans une société sûre. En fait, la sécurité du public se situe au cœur même du mandat du gouvernement et constitue la mission du portefeuille ministériel dont je suis responsable.

Au sein du portefeuille du Solliciteur général du Canada, nous avons établi des priorités en vue de renforcer la sécurité du public. Il s'agit notamment de lutter contre le crime organisé, de favoriser l'engagement des citoyens et d'améliorer la mise en commun de l'information de la justice pénale. Mais, chose plus importante encore pour le Service correctionnel du Canada, la sécurité du public suppose une approche correctionnelle judiciaire.

Une approche correctionnelle judiciaire permet de faire la distinction entre les délinquants qu'il faut isoler du reste de la société et ceux qui peuvent être gérés en toute sécurité dans la collectivité. Elle reconnaît que, comme tous les délinquants sont issus de la collectivité et qu'ils y retourneront presque tous tôt ou tard, la meilleure façon d'assurer la sécurité du public, c'est d'assurer une mise en liberté graduelle des délinquants, dans le cadre d'un programme de surveillance approprié. Une approche correctionnelle judiciaire implique également la mise en œuvre des meilleurs programmes au monde afin d'aider les délinquants à devenir des citoyens productifs et respectueux des lois.

La dernière année a été particulièrement importante pour le Service correctionnel du Canada.

En collaboration avec d'autres partenaires, le SCC a fait progresser les services correctionnels dans plusieurs secteurs clés. L'examen en cours de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition donne l'occasion de faire participer des Canadiens au processus correctionnel et leur permet de s'exprimer sur la façon de rendre nos collectivités plus sûres. La mise en œuvre de la Stratégie canadienne antidrogue est facilitée par des programmes, offerts dans les établissements et dans la collectivité, qui permettent d'assurer un traitement, une formation et une surveillance aux délinquants aux prises avec des problèmes d'alcool et de drogue (sept délinquants sur dix). Le plan d'action du Canada pour les peuples autochtones, Rassembler nos forces, a entraîné l'adoption d'approches novatrices en matière de services correctionnels pour Autochtones. Sur la scène internationale, le SCC demeure un chef de file dans le secteur correctionnel, tandis qu'au pays, il continue d'élargir ses partenariats avec des représentants des provinces, des territoires et des collectivités.

À l'aube du nouveau millénaire, il ne fait aucun doute que le Service correctionnel continuera de jouer un rôle essentiel dans le système canadien de justice pénale. Il en sera ainsi principalement grâce au professionnalisme des membres de son personnel qui se sont personnellement engagés à faire du Canada un endroit où les citoyens se sentent plus que jamais en sécurité.

*L'honorable Lawrence MacAulay, député
Solliciteur général du Canada*

Message du commissaire

Le maintien de la sécurité du public au moyen d'une approche correctionnelle judiciaire se situe au cœur même du mandat du Service correctionnel du Canada. La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC) – qui constitue notre fondement législatif – vise d'abord et avant tout à assurer la protection des Canadiens. Par conséquent, la sécurité du public est notre première préoccupation dans tout ce que nous faisons.

À l'échelle nationale, cela veut dire que le SCC contribue aux efforts permanents du gouvernement pour renforcer la sécurité des collectivités. Je suis heureux de constater que le SCC aide le gouvernement à atteindre cet objectif : d'après les statistiques, plus de neuf délinquants sur dix parviennent à la fin de leur période de liberté conditionnelle sans avoir commis de nouvelle infraction.

Je suis très fier des succès enregistrés, car ils signifient que nous fournissons des services correctionnels de plus en plus efficaces. De fait, le Vérificateur général a récemment félicité le SCC pour son rendement lors d'un discours prononcé à l'occasion du Forum international sur la réforme du secteur public. Toutefois, nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers. Le Canada affiche toujours l'un des taux d'incarcération les plus élevés du monde industrialisé, à savoir 129 pour 100 000 habitants. Derrière ce chiffre se cache un problème encore plus grave : le taux d'incarcération des Autochtones est pratiquement six fois plus élevé que la moyenne nationale. Bien qu'ils ne représentent que 3 p. 100 de la population canadienne, les Autochtones constituent 16 p. 100 des détenus sous responsabilité fédérale. C'est pourquoi le SCC a aménagé des pavillons de ressourcement et mis en place des programmes spécialement conçus pour les Autochtones, et pourquoi aussi il collabore activement avec les Premières nations à la mise en œuvre de diverses initiatives. Cette approche a conduit à la négociation d'accords prévus aux termes des articles 81 et 84 de la LSCMLC et qui permettent à des collectivités autochtones de jouer un plus grand rôle dans la prise en charge et la surveillance des délinquants autochtones.

Le problème des délinquantes nécessite lui aussi une attention spéciale. J'ai le plaisir de pouvoir déclarer que, grâce à la Stratégie d'intervention intensive, le Service a réalisé des progrès importants en établissant un régime correctionnel plus juste, qui répond mieux aux besoins des délinquantes. Au cours des deux prochaines années, les délinquantes ayant des besoins importants seront transférées des unités qui les abritent actuellement dans des établissements pour hommes vers les établissements régionaux pour femmes spécialement réaménagés, et on fermera la Prison des femmes.

Le Service croit depuis longtemps à l'importance d'un échange de connaissances et d'expériences avec les systèmes correctionnels d'autres pays. Nous avons beaucoup à offrir à nos collègues étrangers, car nous partageons nombre de préoccupations. Par exemple, comment pouvons-nous intervenir de manière plus efficace auprès des délinquants pour réduire le risque de récidive? Comment pouvons-nous recruter et conserver un personnel compétent? Comment pouvons-nous gérer efficacement les

délinquants vraiment dangereux? Et, question non moins importante, comment pouvons-nous mieux utiliser les solutions de rechange à l’incarcération dans le cas des délinquants qui peuvent être gérés dans la collectivité sans présenter de risque pour celle-ci?

Les intervenants du domaine correctionnel croient que les gens peuvent s’améliorer. Si les Canadiens adhèrent à cette opinion, ils reconnaîtront également la contribution essentielle du SCC à la sécurité du public. Notre défi consiste à sensibiliser davantage les Canadiens à notre travail de façon à ce qu’ils comprennent mieux notre rôle et à ce qu’ils aient une plus grande confiance dans le système de justice pénale.

En fin de compte, plus les Canadiens s’intéresseront de près au fonctionnement des services correctionnels, plus nos efforts de réinsertion sociale des délinquants connaîtront du succès. Chaque Canadien pourra bénéficier de ce succès, car il se traduira par une société encore plus sûre.

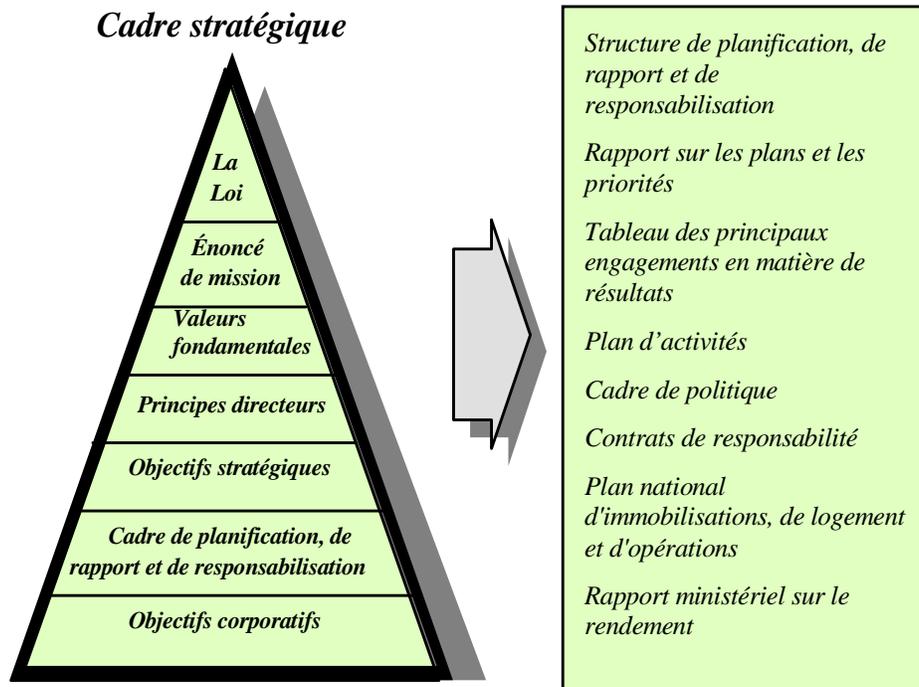
Ole Ingstrup

Le tableau qui suit présente les **principaux engagements en matière de résultats**. Il a pour objectif premier de communiquer aux Canadiens les résultats sur les engagements pris par le SCC et il se trouve également dans le rapport annuel au Parlement du Président du Conseil du Trésor intitulé *Une gestion axée sur les résultats*, 2^e volume, que l'on peut consulter à l'adresse <http://www.tbs-sct.gc.ca>.

Principaux engagements en matière de résultats Accroître la sécurité dans les foyers et dans les rues grâce à un régime correctionnel efficace		
Fournir aux Canadiens :	Qui se manifeste par :	Résultats atteints rapportés à la page :
une contribution à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois.	<ul style="list-style-type: none"> • l'évaluation des possibilités de réinsertion sociale des délinquants • des programmes qui visent à remédier aux problèmes à l'origine du comportement criminel • la préparation efficace des délinquants à la mise en liberté • la réinsertion des délinquants en tant que citoyens respectueux des lois 	<p>64 et 65, 78 et 79</p> <p>66 à 71, 75 et 76, 78 et 79</p> <p>65, 72 et 73, 75 et 76</p> <p>64 et 65, 73 à 80</p>
l'exercice sur les délinquants d'un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.	<ul style="list-style-type: none"> • la garde en lieu sûr des délinquants au niveau de sécurité le moins restrictif requis • des soins de nature à assurer la santé et la sécurité des délinquants • un recours élargi aux services correctionnels communautaires • la gestion efficace de la population 	<p>47 à 52, 56 à 58</p> <p>33 à 43</p> <p>51, 93 à 96</p> <p>44 à 62, 88 et 89</p>
le respect de la primauté du droit en milieu correctionnel.	<ul style="list-style-type: none"> • la conformité avec la loi, les politiques et les procédures établies 	<p>85 à 88, 96 à 98</p>
un service correctionnel qui est un partenaire actif au sein du système de justice pénale.	<ul style="list-style-type: none"> • le leadership au sein des systèmes correctionnels canadiens et internationaux • la consultation et la participation du public • la communication de résultats correctionnels à d'autres administrations et au public • un service correctionnel axé sur la transparence et qui rend compte de ses résultats et du respect des principes énoncés par le Solliciteur général 	<p>82 à 84</p> <p>85, 89 et 90, 93 et 94</p> <p>85 à 87, 93</p> <p>85 à 87, 89 à 93 et 95 à 98</p>

SECTION II : APERÇU DU SERVICE

La relation entre les éléments du Cadre stratégique du SCC et certains résultats atteints est le suivant:



Mandat, rôles et responsabilités

Le Service correctionnel du Canada, ci-après le Service ou le SCC, est une partie intégrante du système de justice pénale, lequel comporte de nombreux éléments interreliés : les lois habilitantes et les règlements connexes, l'ensemble du droit criminel, les organismes d'application de la loi, l'appareil judiciaire et les services correctionnels¹. La responsabilité de ces différents éléments est répartie entre tous les ordres de gouvernement.

Le Service est un organisme fédéral qui fait partie du portefeuille du Solliciteur général, lequel comprend aussi la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), le Bureau de l'Enquêteur correctionnel (BEC), le ministère du Solliciteur général, la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Comité externe d'examen de la GRC.

Le Service est responsable des délinquants condamnés à une peine d'emprisonnement de deux ans ou plus.

¹ Voir au lexique, à la page 125

Mandat du programme

Le cadre constitutionnel et législatif qui régit le Service repose sur la *Loi constitutionnelle de 1982* et la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC)*.

Énoncé de Mission

Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

Le document sur la Mission du SCC met en relief la responsabilité du Service de protéger la société, une responsabilité qui est commune à tous les organismes du portefeuille du Solliciteur général. Il définit l'orientation et les objectifs fondamentaux du Service correctionnel du Canada. Il traduit une vision permanente des façons dont le Service contribue, en tant qu'organisme responsable des services correctionnels fédéraux au Canada, au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité. En particulier, il favorise l'exécution du mandat que confère au SCC la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Il fait état de l'obligation qu'a le Service de respecter la primauté du droit dans tout ce qu'il fait et il définit les objectifs que le SCC s'efforce d'atteindre ainsi que son approche de la gestion de l'organisme et des délinquants. Finalement, le document sur la Mission jette les bases de la reddition de comptes par le Service correctionnel du Canada.

Le document énonce les valeurs fondamentales qui exposent les idéaux poursuivis par le Service dans l'accomplissement de sa Mission :

- Valeur fondamentale 1. Nous respectons la dignité des individus, les droits de tous les membres de la société et le potentiel de croissance personnelle et de développement des êtres humains.
- Valeur fondamentale 2. Nous reconnaissons que le délinquant a le potentiel de vivre en tant que citoyen respectueux des lois.
- Valeur fondamentale 3. Nous estimons que le personnel du Service constitue sa force et sa ressource principale dans la réalisation de ses objectifs, et nous croyons que la qualité des rapports humains est la pierre angulaire de sa Mission.
- Valeur fondamentale 4. Nous croyons que le partage des idées, des connaissances, des valeurs et des expériences, tant sur le plan national que sur le plan international, est essentiel à l'accomplissement de notre Mission.
- Valeur fondamentale 5. Rendant compte au Solliciteur général, nous croyons en une gestion du Service caractérisée par une attitude ouverte et intègre.

Le document sur la Mission comprend également les « principes directeurs », qui orientent le personnel dans son travail quotidien, et les « objectifs stratégiques », que le Service doit atteindre pour s'acquitter de sa Mission.

Le texte intégral du document sur la Mission du SCC se trouve au site web de l'organisme, à l'adresse <http://www.csc-scc.gc.ca>.

Milieu opérationnel

Une des principales tâches du SCC consiste à préparer les délinquants à retourner dans la société en tant que citoyens respectueux des lois, en accord avec les grandes priorités de la justice pénale, qui sont de réduire la nécessité du recours aux interventions correctionnelles en établissement et d'assurer la sécurité publique. Ce faisant, le SCC affronte une vaste gamme de facteurs environnementaux en constante évolution.

Parmi les facteurs actuels et nouveaux qui posent un défi au SCC, on trouve l'évolution démographique, la progression de l'urbanisation et de la diversité de la population, l'économie, les contraintes financières, la disparité des revenus, la technologie, les conditions de vie, l'état de santé de la population et le progrès technique. Ces facteurs dictent les priorités du SCC dans le nouveau millénaire.

La population canadienne vieillit. Elle se diversifie de plus en plus sur les plans ethnique, culturel, racial et religieux, et le taux de natalité des Autochtones¹ monte en flèche. Le nombre de pauvres et de sans-abri augmente, et on constate la modification des structures de soutien social et familial ainsi que de l'emploi. Les questions liées aux soins de santé¹ sont des sources importantes de préoccupation, surtout en ce qui touche le lien entre les maladies infectieuses et la toxicomanie et les malaises des personnes âgées. La poursuite de l'élaboration d'interventions correctionnelles adaptées aux besoins des délinquantes représente une tâche complexe. Enfin, l'évolution rapide de la technologie présente à la fois des problèmes et des possibilités quant à la gestion et aux opérations.

Dans le système de justice pénale, on trouve un nombre disproportionné et croissant d'Autochtones, qui sont aux prises avec les effets combinés de nombreux problèmes : l'aliénation culturelle, la pauvreté, le chômage, la toxicomanie, la violence et le dysfonctionnement familial. Si rien de substantiel n'est fait pour améliorer leur situation, il est fort probable que la surreprésentation des Autochtones dans le système correctionnel ne fera que croître.

¹ Voir au lexique, à la page 125

Voici les principales forces à l'œuvre dans les secteurs d'activité du SCC.

Changements démographiques	la croissance et la diversité de la population, l'urbanisation, et le taux de natalité des Autochtones
Conditions socio-économiques	l'instabilité de l'économie mondiale, la disparité des revenus, l'érosion de la protection sociale
Santé	la montée des coûts, la restructuration des administrations provinciales, les problèmes d'accès aux services médicaux et psychiatriques, la propagation des maladies infectieuses, le vieillissement de la population
Priorités fédérales	la prospérité économique, la sécurité publique, la prévention du crime, le renforcement des collectivités autochtones, les ententes sur l'union sociale
Priorités provinciales	la responsabilité financière, les soins de santé, l'éducation, l'intégration des services, les ententes sur l'union sociale
Changements technologiques	l'évolution rapide, la gestion de l'information, les coûts, la vulnérabilité de l'information, l'arrivée de l'an 2000
Perception du public	la crainte du crime, le soutien des droits des victimes, la crédibilité du gouvernement, l'influence de la criminalité aux États-Unis sur les perceptions du public canadien
Évolution de la criminalité	les pratiques en matière de détermination de la peine, l'inquiétude croissante, les types de crime et leur fréquence (p. ex., le crime organisé, la criminalité des jeunes et des cols blancs et l'exploitation de personnes âgées)

Chaque année au SCC, les facteurs évoqués plus haut font l'objet d'une surveillance et d'une évaluation formelle en vue d'en cerner les répercussions éventuelles sur les programmes et de faciliter une planification proactive. Dans le cadre de ce processus, le SCC revoit et améliore ses principaux plans, priorités et stratégies.

Contexte

Il existe des possibilités de faire progresser le système correctionnel dans plusieurs secteurs clés en collaborant à la réalisation des priorités du gouvernement relatives aux programmes en matière de sécurité publique, à la Stratégie canadienne antidrogue et aux engagements pris à l'égard des peuples autochtones. Le SCC a déjà entamé des travaux dans ces domaines et dans d'autres domaines clés. Dans le contexte du programme global du gouvernement, le SCC peut apporter un appui fondamental à la réalisation d'un certain nombre de grandes priorités et continuer de contribuer de façon notable à l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens.

Le tableau qui suit présente un résumé des grandes priorités à la réalisation desquelles le SCC préside ou participe.

Questions ou projets se rapportant au système de justice pénale canadien	CNLC	GRC	SGC	SCC	Justice	Autres minist. féd.	Prov. ou terr.
Examen de la <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i>	♦		♦	♦	♦		
Réinsertion sociale des délinquants sous responsabilité fédérale	♦		♦	♦			
Croissance de la population carcérale	♦	♦	♦	♦	♦	♦	♦
Justice réparatrice	♦	♦	♦	♦	♦		♦
Solutions de rechange à l’incarcération	♦	♦	♦	♦	♦		♦
Justice applicable aux jeunes		♦	♦	♦	♦		♦
Prévention du crime	♦	♦	♦	♦	♦	♦	
Crime organisé	♦	♦	♦	♦	♦	♦	♦
Justice applicable aux Autochtones / Programme national relatif aux Autochtones	♦	♦	♦	♦	♦	♦	♦
Droits et besoins des victimes	♦	♦	♦	♦	♦		♦
Violence familiale		♦	♦	♦	♦	♦	♦
Délinquants à contrôler	♦	♦	♦	♦			♦
Sensibilisation du public	♦	♦	♦	♦	♦		
Cercles de soutien	♦	♦	♦	♦			♦
Programme d’aumônerie communautaire				♦			♦
Ententes sur la communication de renseignements à la collectivité		♦	♦	♦			♦
Soutien aux services de police communautaire	♦	♦		♦			♦
Examen de la détermination de la peine et des questions correctionnelles	♦	♦	♦	♦	♦	♦	♦
Stratégie sur le VIH/sida	♦	♦	♦	♦		♦	
Banque de données génétiques		♦	♦	♦	♦		
Réseau canadien d’information pour la sécurité publique	♦	♦	♦	♦	♦		♦
Échange d’informations relatives à la sécurité		♦	♦	♦			
Stratégie canadienne antidrogue		♦	♦	♦		♦	
Réseau de gestion de la diversité du système de justice pénale	♦	♦	♦	♦	♦	♦	♦
Coopération en vue de l’amélioration des technologies de l’information	♦	♦	♦	♦	♦		♦

Il se révèle d’une importance capitale de poursuivre les mesures d’appui aux services correctionnels communautaires. De récents rapports publiés par le Portefeuille indiquent que 500 délinquants de moins que l’an dernier ont été incarcérés dans les établissements fédéraux, et que le nombre de délinquants sous surveillance dans la collectivité a augmenté d’autant. Les rapports notent aussi une progression de 7,1 p. 100 dans le nombre de mises en semi-liberté¹, de libérations conditionnelles totales¹ et de libérations d’office¹. Quatre-vingt-dix pour cent des libérés conditionnels ont mené à bonne fin leur période de surveillance, et 95 p. 100, sans récidive accompagnée de violence. Dans la

¹ Voir au lexique, à la page 125

plupart des cas, des sanctions communautaires et la mise en liberté progressive assortie de surveillance et de soutien sont les meilleurs moyens de favoriser la réadaptation et la réinsertion sociale en toute sécurité du délinquant. Ces moyens constituent donc une stratégie efficace pour ce qui est de renforcer la sécurité publique à long terme.

Le SCC propose d'adopter l'approche suivante, qui comporte quatre volets, pour améliorer le système correctionnel :

1. Participation des citoyens – Il est important d'inciter les collectivités à assumer une plus grande responsabilité et à jouer un rôle plus actif dans le domaine correctionnel. L'incidence de cette stratégie pourrait s'accroître considérablement grâce à la création de partenariats et de réseaux entre tous les intervenants clés du système de justice pénale, à savoir les gouvernements, la police, les tribunaux, les services correctionnels, les organisations communautaires et les collectivités. Pour assurer l'efficacité de ces efforts, le SCC continuera de favoriser l'adoption de mesures concertées et complémentaires par une vaste gamme d'intervenants – les gouvernements et les ministères fédéraux, provinciaux, territoriaux les municipalités, les prestataires de services sociaux et de services de counselling, d'enseignement, d'alphabétisation, de lutte contre la toxicomanie et d'aide aux victimes, ainsi que les organisations bénévoles – grâce, éventuellement, à la création d'un réseau de partenariats à l'échelle nationale, régionale et locale.

2. Renforcement de l'infrastructure des services correctionnels communautaires – Les programmes qui, dans leur conception et leur mise en œuvre, prévoient la participation de la collectivité et de bénévoles se sont avérés efficaces quant à la réinsertion sociale des délinquants en toute sécurité, principalement parce que la collectivité a pris à son compte ces programmes, qui sont multidisciplinaires et flexibles, et qui offrent un soutien continu tout en faisant fond sur les programmes et les services existants. Un besoin considérable se fait sentir d'accroître la capacité et les ressources des collectivités pour qu'elles puissent jouer un rôle plus actif dans l'élaboration et le fonctionnement de programmes et d'établissements correctionnels communautaires et assumer de plus grandes responsabilités quant au fonctionnement du système de justice pénale. L'intérêt manifesté par le public à l'égard d'une participation aux réformes gouvernementales et d'un règlement des questions de sécurité personnelle et communautaire au niveau local crée une occasion pour le SCC d'encourager les citoyens à participer davantage à la prestation de services et de programmes destinés aux délinquants.

3. Services correctionnels pour Autochtones – Les questions relatives aux délinquants autochtones figurent parmi les principales préoccupations du SCC. Les enquêtes menées dans tout le pays par le ministère de la Justice ont conduit à la conclusion que les Autochtones étaient mal servis par le système de justice canadien. Il y a une dizaine d'années, le gouvernement fédéral a amorcé un processus de réforme visant à adapter le système de justice aux besoins et aux aspirations des Autochtones. Même si leur nombre n'atteint que 3 p. 100 de la population générale, les Autochtones constituent 16 p. 100 de la population de délinquants

sous responsabilité fédérale. Si on n'intervient pas de façon décisive, on prévoit que ce nombre augmentera à court et à moyen terme, et ce, jusqu'à ce que les effets des stratégies visant à contrer la criminalité chez les Autochtones se fassent sentir. Le SCC a pris la barre dans ce domaine en créant des pavillons de ressourcement et en dotant les établissements correctionnels d'Aînés et d'agents de liaison autochtones.

Les articles 81 et 84 de la *LSCMLC* offrent la possibilité de créer des établissements de détention et de renforcer les services correctionnels communautaires dans les collectivités autochtones. Des approches communautaires de ce genre sont essentielles à la réussite de la réinsertion sociale des délinquants. Par ailleurs, il faut créer d'autres pavillons de ressourcement. Pour mettre en œuvre des initiatives de façon fructueuse et équitable, il faut disposer de ressources adéquates. Le SCC a l'intention de compléter les efforts en vue de la réinsertion en renforçant les programmes, en favorisant l'emploi d'Autochtones et en créant des partenariats intersectoriels.

4. Information du public – Nombre de Canadiens connaissent mal ou pas du tout le système de justice pénale et manifestent de plus en plus leur insatisfaction à l'égard de la police, des tribunaux, des services correctionnels et du régime de libération conditionnelle. En collaboration avec des organismes non gouvernementaux actifs dans le domaine de la justice pénale, le SCC prend part à des activités en faveur de la communication et de la participation des citoyens. Il existe aussi un besoin urgent de faire participer le grand public à des activités locales permettant de communiquer de l'information sur les questions correctionnelles, afin d'accroître la compréhension et l'appui des citoyens à l'égard de la mise en liberté sous condition¹ comme stratégie efficace de renforcement de la sécurité publique. Des consultations sur des questions correctionnelles d'actualité, la définition des problèmes, l'orientation nouvelle ou viable des politiques, leur mise en œuvre et leur évaluation sont également importantes. Le SCC prend des mesures pour informer le grand public afin que les citoyens soient mieux renseignés sur le mandat, la Mission, les réalisations et les défis de l'organisme.

Devant la progression de la criminalité transnationale, il a fallu prendre des mesures à l'échelle internationale. Lors de la conférence internationale *Outre l'incarcération* tenue à Kingston en 1998, on a demandé au SCC d'aider à la création d'une association ou d'un institut international des services correctionnels qui présiderait à l'avancement des services correctionnels à l'échelle mondiale. De la même manière, le Symposium international autochtone du SCC sur les services correctionnels tenu cette année a suscité beaucoup d'intérêt à l'échelle internationale pour les méthodes des Autochtones en matière de justice. Le SCC pourrait frayer la voie dans ce domaine.

Objectifs

Comme il est indiqué dans la Partie III du Budget des dépenses 1998-1999 (*Rapport sur les plans et les priorités*)¹, l'objectif de programme du Service, inscrit dans la LSCMLC, est :

de contribuer au maintien d'une société juste, vivant en paix et en sécurité par :

- a) la prise en charge et la garde des détenus;
- b) la mise sur pied de programmes contribuant à la réadaptation des délinquants et à leur réinsertion sociale;
- c) la préparation des détenus à leur libération;
- d) la supervision à l'égard des mises en liberté conditionnelle ou d'office et la surveillance de longue durée de délinquants;
- e) la mise en œuvre d'un programme d'éducation publique sur ses activités.

Priorités stratégiques

Le tableau qui suit présente un survol des priorités du SCC par secteur d'activité et il montre le rapport entre les priorités et les résultats visés. Certaines des priorités touchent plusieurs secteurs d'activité et apparaissent donc sous plusieurs rubriques. Le SCC continuera de parfaire son cadre de fonctionnement afin d'améliorer l'efficacité de ses programmes et son processus de responsabilisation. Ces éléments concordent avec ceux du *Rapport sur les plans et les priorités (RPP)* approuvé pour 1999-2000.

¹ Voir au lexique, à la page 125

Résumé du Rapport sur les plans et les priorités de 1999-2000

Priorités par secteur d'activité	Résultats
<p><u>PRISE EN CHARGE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Milieu sain • Délinquantes à sécurité maximale ou ayant des besoins spéciaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie complète de soins de santé pour répondre aux besoins physiques et mentaux des délinquants • Stratégie complète et intégrée de traitement des maladies infectieuses et de la toxicomanie et de répression de la consommation et du trafic de drogues • Environnement sain et sécuritaire pour le personnel et les délinquants • Services et logement adaptés aux besoins distincts des délinquantes.
<p><u>DÉTENTION</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Établissements sûrs et sécuritaires • Délinquantes à sécurité maximale ou ayant des besoins spéciaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Incarcération des délinquants au niveau de sécurité le moins restrictif possible • Forte diminution de la double occupation des cellules • Diminution des incidents violents • Sentiment de sécurité accru chez le personnel, les délinquants et les visiteurs • Des programmes, des services et des procédures mieux adaptés aux besoins distincts des délinquantes
<p><u>RÉINSERTION SOCIALE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réinsertion sociale en toute sécurité • Délinquants autochtones 	<ul style="list-style-type: none"> • Interventions et évaluations du risque adaptées au sexe et à la culture et effectuées au moment opportun • Disponibilité de programmes accrédités visant à faciliter la réinsertion sociale et participation à ceux-ci • Préparation de cas complète effectuée en temps opportun et adaptée au sexe et à la culture en vue d'une mise en liberté progressive • Réduction de la nécessité de recourir à des interventions correctionnelles en établissement • Programmes adaptés à la culture • Participation accrue à des programmes de mise en liberté en toute sécurité • Recours plus fréquent aux articles 81 et 84 de la <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i> en ce qui touche des solutions de rechange à l'incarcération et la surveillance des délinquants en liberté conditionnelle

Priorités par secteur d'activité	Résultats
<p>SERVICES CORPORATIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité organisationnelle • Mission et mandat • Partenariats et consultations • Communications 	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilités accrues de formation et de perfectionnement pour les employés • Représentation plus forte des groupes désignés aux fins de l'équité en matière d'emploi dans des postes de direction et plus grande présence d'employés autochtones à l'échelle de l'organisme • Main-d'œuvre compétente et groupe de relève composé d'employés aptes à l'avancement • Conformité avec la loi et les politiques, respect des droits de la personne et incorporation des principes de la justice réparatrice • Intégration des systèmes de gestion de l'information • Progrès mesurables à l'égard de tous les objectifs corporatifs • Développement de partenariats, de consultations et d'échanges d'information avec les partenaires externes du système de justice pénale, les collectivités et les bénévoles • Coopération et collaboration renforcées au niveau international • Augmentation de la qualité et de la quantité de communications et de la couverture par les médias • Compréhension et soutien accrus à l'égard du travail du SCC

Résumé des résultats par secteur d'activité : Sécurité publique et approche correctionnelle judiciaire

Le résumé qui suit expose les résultats obtenus par le SCC pour ce qui est d'assurer la sécurité publique et de suivre une approche correctionnelle judiciaire, compte tenu du *Rapport sur les plans et les priorités de 1999-2000* décrit dans le tableau précédent. Voir aussi la Section III : Réalisations du Service.

Prise en charge

Résultats

- *Le taux de suicide de 12,1 pour 10,000 enregistré en 1998-1999 cadre avec la moyenne de 11,2 pour 10,000 établie pour une période de huit ans (p. 40).*
- *Le nombre total de blessures subies par des employés a reculé de 307, soit une réduction de 17,8 p. 100 (p. 42).*
- *Approbation du cadre d'évaluation de la Stratégie nationale sur le sida et du rapport sur son avancement (p. 33).*
- *Évaluation préliminaire de la première phase du Programme national de traitement d'entretien à la méthadone (p. 33).*
- *Évaluation du Programme de prévention et de contrôle de la tuberculose (p. 35).*
- *Étude de l'automutilation (p. 37).*
- *Étude pilote du Programme de soutien par les pairs pour délinquantes (p.37).*
- *Recherche sur la gestion des délinquants âgés (p. 39).*
- *Évaluation du programme Vouloir investir dans sa vie affective (VIVA) (p. 40).*
- *Recherche en cours sur les tentatives de suicide par des délinquants sous responsabilité fédérale (p. 41).*
- *Évaluation du Programme d'aide aux employés (p. 42).*

Détention

Résultats

- *La proportion de délinquants logés dans des installations ayant un niveau de sécurité différent du leur est passée de 7,9 p. 100 à 9,6 p. 100 (p. 47).*
- *Le taux de double occupation des cellules est passé de 30,7 p. 100 à 25,7 p. 100 (p. 50).*
- *Des cinq régions administratives du SCC, quatre ont réussi à réduire la proportion de détenus devant partager une cellule (p. 50).*
- *Le recours à l'isolement non sollicité a reculé alors que le recours à l'isolement sollicité a augmenté(p. 53).*

Détention (suite)

- *Sur une période de dix ans, le nombre moyen d'évasions d'établissements à sécurité minimale se situe à 121,7 et le total pour l'année est de 106. Ceci constitue un déclin car la proportion d'évasion par 100 délinquants a reculé de 10.3 en 1989-90 à 3.9 en 1998-99 (p. 57).*
- *Sur une période de dix ans, le nombre moyen de meurtres en établissement se situe à 4,6 et le total pour l'année est de 6 (p. 57).*
- *Le nombre d'incidents survenus dans la collectivité durant l'exercice 1998-1999 se situe au-dessous de la moyenne calculée pour une période de sept ans (p. 58).*
- *Recherche en cours sur l'appartenance aux gangs (p. 62).*
- *Mise en service dans les établissements de la base de données sur la gestion des gangs (p. 62).*

Réinsertion sociale

Résultats

- *On compte environ 400 admissions de moins par suite d'une révocation de la mise en liberté ne résultant pas d'une nouvelle infraction (p. 74).*
- *Le nombre de délinquants restés en incarcération entre la date d'admissibilité à la semi-liberté et la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale a reculé, passant de 1 821 à 1 774, ou de 74,2 p. 100 à 73,2 p. 100. De ce nombre, 210 ou 0.12% et 214 ou 0.12% respectivement, avaient déjà été libérés et ont été réincarcérés (p. 74).*
- *Le nombre de délinquants restés en incarcération entre la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale et la date de libération d'office est passé de 5 644 à 5 619, ou de 59 p. 100 à 58 p. 100. De ce nombre, 2370 ou 42.2% et 2348 ou 41.8% respectivement avaient déjà été libérés et ont été réincarcérés (p. 74).*
- *Le nombre de délinquants autochtones restés en incarcération entre la date d'admissibilité à la semi-liberté et la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale est passé de 322 à 331, ou de 87,3 p. 100 à 87,6 p. 100. De ce nombre, 34 ou 10.6% et 38 ou 11.5% respectivement, avaient déjà été libérés et ont été réincarcérés (p. 76).*
- *Le nombre de délinquants autochtones restés en incarcération entre la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale et la date de libération d'office est passé de 1 020 à 1 021, ou de 72,6 p. 100 à 74,9 p. 100. De ce nombre, 374 ou 36.7% et 368 ou 36.8% respectivement, avaient déjà été libérés et ont été réincarcérés (p. 76).*
- *La proportion de délinquants autochtones qui arrivent à la date d'expiration du mandat sans révocation ni nouvelle infraction est passée de 46,4 p. 100 à 51 p. 100 (p. 77).*

Réinsertion sociale (suite)

- *La proportion de délinquants autochtones qui arrivent à la date d'expiration du mandat sans révocation de la liberté sous condition est passée de 40 p. 100 à 41,2 p. 100 (p. 77).*
- *La proportion de délinquants autochtones qui arrivent à la date d'expiration du mandat avec révocation de la mise en liberté pour bris de conditions est passée de 82,3 p. 100 à 79,3 p. 100 (p. 77).*
- *Le nombre de délinquantes restées en incarcération entre la date d'admissibilité à la semi-liberté et la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale est passé de 40 à 47, ou de 42,1 p. 100 à 44,8 p. 100. De ce nombre, 4 ou 10% et 6 ou 12.1% respectivement, avaient déjà été libérés et ont été réincarcérés (p. 79).*
- *Le nombre de délinquantes restées en incarcération entre la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale et la date de libération d'office demeure inchangé à 108. De ce nombre, 53 ou 49.1% et 62 ou 57.4% respectivement, avaient déjà été libérés et ont été réincarcérés (p. 80).*
- *Le nombre de délinquantes qui se rendent à la date d'expiration du mandat après avoir eu au moins une période de surveillance est passé de 138 à 160 (p. 80).*
- *Le nombre de délinquantes arrivant à la date d'expiration du mandat sans révocation de la mise en liberté a augmenté de 5,4 p. 100 (p. 80).*
- *En 1998, reconnaissance de l'évaluation initiale des délinquants comme « meilleure pratique » par l'American Corrections Association (p. 64).*
- *Accréditation internationale du programme intensif pour délinquants (non sexuels) à comportement violent chronique, du programme d'acquisition de compétences psychosociales, du programme prélibératoire pour toxicomanes et de son pendant communautaire "Choix" (p. 64 à 67).*
- *Mise en œuvre de l'échelle d'évaluation de l'employabilité des délinquants (p. 64).*
- *Correction de l'Échelle de classement par niveau de sécurité (p. 65).*
- *Mise en pratique de l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité des délinquants de sexe masculin (p. 65).*
- *Recherche sur le traitement des délinquants sexuels (p. 65).*
- *Tenue du Colloque sur la recherche dans le secteur correctionnel 1999 (Pour des services correctionnels de qualité : de la recherche à la pratique) (p. 65).*
- *Tenue de la deuxième rencontre sur la recherche relative aux Autochtones (p. 65).*
- *La revue Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle comptait 4 500 abonnés dans 60 pays (p. 65).*
- *Recherche sur le Programme d'acquisition des compétences psychosociales (p. 67).*
- *Recherche sur les délinquants sexuels à risque moyen (p. 67).*
- *Élaboration du programme de base pour délinquants sexuels (p. 69).*

Réinsertion sociale (suite)

- *Création du programme d'intensité élevée de traitement de la toxicomanie (p. 69).*
- *Achèvement du programme normalisé d'intensité élevée contre la violence familiale (p. 69).*
- *Mise en œuvre du programme de prévention de la violence (p. 69).*
- *Examen du rôle des centres correctionnels communautaires (CCC) (p. 70).*
- *Étude sur la charge de travail des agents de programme (p. 70).*
- *Élaboration de la stratégie de mise en place du cadre d'intégration des programmes communautaires (p. 70).*
- *Mise en œuvre intégrale de l'Opération Retour à l'essentiel (p. 72).*
- *Utilisation de rapports informatisés pour la réinsertion sociale (p. 72).*
- *Publication du livret sur l'application des articles 81 et 84 de la LSCMLC (p. 78).*
- *Signature de trois accords conclus en vertu de l'article 81 (p. 78).*

Services corporatifs

Résultats

- *Mise en œuvre d'un protocole d'entente et d'un accord d'échange de services conclus avec le Nouveau-Brunswick (p. 82).*
- *Renouvellement d'accords d'échange de services avec le Manitoba, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest (p. 83).*
- *Entrée en vigueur d'un accord d'échange de services avec le nouveau territoire de Nunavut (p. 83).*
- *Signature de protocoles d'ententes internationales avec le Royaume-Uni, le Bénin et les Bermudes (p. 83 et 84).*
- *Signature à l'automne 1999 d'un protocole d'entente avec le Bureau de l'Enquêteur correctionnel (p. 86).*
- *Poursuite de l'examen des politiques (p. 87).*
- *Mise en œuvre de la Stratégie de communication du Portefeuille (p. 90).*
- *Production du rapport de vérification du parc informatique (p. 90).*
- *Production du rapport de vérification de l'utilisation des cartes d'achat (p. 91).*
- *Examen de l'élaboration de la version 5 du Système de gestion des détenus (p. 91).*
- *Vérification de la divulgation de renseignements aux victimes (p. 92).*
- *Élaboration du Réseau canadien d'information pour la sécurité publique (p. 92).*

Services corporatifs (suite)

- *Mise sur pied du Comité directeur de la gestion de l'information et de la technologie de l'information (p. 93).*
- *Achèvement du document Justice réparatrice - Cadre de référence (p. 94).*
- *Mise sur pied du Comité national de direction sur la justice réparatrice et le règlement des différends (p. 94).*
- *Publication de rapports sur les droits de la personne et les services correctionnels communautaires (p. 95).*
- *Mise sur pied du Comité directeur sur les droits de la personne (p. 96).*
- *Vérification du Programme d'équité en matière d'emploi (p. 97).*
- *Examen des systèmes d'emploi (p. 97).*

Rapport récapitulatif

- *En préparation à l'arrivée de l'an 2000, essais et homologation des systèmes et des logiciels essentiels à la mission du gouvernement, et essais, correction et mise en service des systèmes intégrés jugés essentiels à la mission du gouvernement (p. 99).*
- *Achèvement des plans d'urgence pour l'an 2000 des unités opérationnelles en établissement et dans la collectivité et des administrations centrale et régionales (p. 100).*
- *Mise en application à l'échelle du Service d'un nouveau système intégré et compatible an 2000 de gestion des finances et du matériel en vue de la mise en œuvre de la Stratégie d'information financière dans l'ensemble de l'administration fédérale (p. 100).*
- *Poursuite du renforcement des capacités dans le cadre de la Stratégie de développement durable (p. 101).*
- *Préparation en vue de l'achèvement de l'examen après cinq ans de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (p. 102).*

Résultats des initiatives horizontales

Le SCC s'attache principalement à contribuer à la sécurité publique et à privilégier une approche correctionnelle judiciaire. Il évolue dans un milieu complexe aux conditions sans cesse changeantes et doit nouer des liens de partenariat pour bien remplir son mandat. Ces liens prennent trois formes : des partenariats avec d'autres organismes publics, des liens avec des partenaires de l'extérieur de l'administration publique et des partenariats internationaux. Avec ses partenaires, le SCC entreprend des initiatives horizontales qui aboutissent à des résultats dont tous les intéressés tirent parti. Le tableau suivant détaille certains résultats de ces initiatives.

A = organismes publics partenaires du SCC (par exemple, les administrations provinciales et territoriales, Santé Canada, le Vérificateur général, les comités permanents et la Commission nationale des libérations conditionnelles)

B = partenaires de l'extérieur de l'administration publique (par exemple, le secteur bénévole, des groupes d'intérêt, des organisations autochtones, des universitaires et des spécialistes)

C = partenaires internationaux (par exemple, des parties aux protocoles d'entente conclus avec le SCC, l'American Corrections Association et des spécialistes de gouvernements étrangers)

P = numéro de page

Résultats des initiatives horizontales par secteur d'activité	A	B	C	P
PRISE EN CHARGE				
Participation à la Stratégie canadienne sur le VIH/sida.	◆			33
Collaboration avec Santé Canada sur l'analyse des besoins relatifs au système d'information de la santé du SCC.	◆			34
Collaboration avec Santé Canada sur l'établissement d'un système de dépistage manuel des maladies infectieuses.	◆			34
Participation réciproque au comité consultatif fédéral-provincial-territorial sur le VIH/sida de Santé Canada.	◆			34
Participation au comité spécial sur la stratégie relative au VIH/sida du Manitoba.	◆			34
Participation accrue au comité directeur national sur les maladies infectieuses.	◆			34
Invitation d'organismes de service nationaux liés au VIH/sida et de collègues étrangers à participer aux groupes de travail sur le VIH/sida.		◆	◆	34
Mise sur pied d'un comité mixte sur la tuberculose avec l'Organisme de santé et de sécurité au travail (OSST).	◆			35
Évaluation par Santé Canada du Programme de prévention et de contrôle de la tuberculose du SCC.	◆			35
Collaboration avec Santé Canada sur la création d'un système intégral de dépistage de la tuberculose.	◆			35
Collaboration avec Santé Canada pour vérifier la conformité avec les lignes directrices des politiques du SCC sur la tuberculose.	◆			35
Tenue de réunions semestrielles avec des psychologues et d'autres prestataires de services de santé mentale pour faire avancer la Stratégie en matière de santé mentale pour les délinquants.		◆		36
Participation à un comité fédéral-provincial de planification d'une unité d'intervention médico-légale intensive en santé mentale.	◆			38

Résultats des initiatives horizontales par secteur d'activité	A	B	C	P
Création d'un programme de stages en psychologie avec l'Université de l'Alberta		◆		38
Projet en cours avec Santé Canada visant à doter le SCC de mécanismes de traitement de la toxicomanie chez les Autochtones	◆	◆		38
Mise sur pied avec le ministère du Développement des ressources humaines d'un programme de recouvrement des coûts liés à l'indemnisation d'employés blessés ou malades	◆			43
DÉTENTION				
Consultation et participation des citoyens concernant les nouvelles installations dans la collectivité.		◆		51
Achèvement des travaux du Groupe de travail sur la sécurité, qui est lié à des initiatives en cours au Royaume-Uni et qui compte des membres d'autres pays, de groupes de femmes et de groupes d'Autochtones.		◆	◆	52
Participation à un groupe de travail interministériel sur la Stratégie canadienne antidrogue.	◆			59
Participation au renforcement de la Stratégie canadienne antidrogue.	◆			59
Contribution à la rédaction d'un mémoire au Cabinet sur la stratégie de lutte contre la drogue au pays.	◆			59
RÉINSERTION SOCIALE				
Collaboration avec les responsables des services correctionnels fédéral, provinciaux et territoriaux à la rédaction d'un recueil de cinq volumes sur les programmes correctionnels efficaces et les meilleures pratiques.	◆			65
Discussion avec des universitaires canadiens lors du Colloque sur la recherche dans le secteur correctionnel 1999 (<i>Pour des services correctionnels de qualité : de la recherche à la pratique</i>).		◆		65
Projets de recherche entrepris à l'issue de la deuxième rencontre sur la recherche relative aux Autochtones.		◆		65
Examen du programme de base pour les délinquants sexuels et consultation d'un comité d'accréditation international.			◆	69
Communication de meilleures pratiques à l'American Corrections Association dans le cadre de sa publication intitulée <i>Best Practices in Corrections for Substance Abuse Treatment</i> (meilleures pratiques correctionnelles en matière de traitement de la toxicomanie).			◆	69
Examen par des spécialistes étrangers et par un comité d'accréditation du <i>Manuel du programme normalisé d'intensité élevée de lutte contre la violence familiale</i> .			◆	69
Examen de trois types de programmes par des comités internationaux de spécialistes: acquisition de compétences psychosociales, toxicomanie et délinquants sexuels.			◆	71
Signature de trois accords en vertu de l'article 81 de la <i>LSCMLC</i> .		◆		78
Conclusion possible de trois autres accords en vertu de l'article 81 de la <i>LSCMLC</i> , actuellement en cours d'analyse juridique.		◆		78
Possibilité de négocier douze autres accords en vertu de l'article 81 de la <i>LSCMLC</i> .		◆		78

Résultats des initiatives horizontales par secteur d'activité	A	B	C	P
SERVICES CORPORATIFS				
Signature d'un protocole d'entente et d'un protocole d'accord avec le Nouveau-Brunswick.	◆			82
Renouvellement d'accords d'échange de services signés avec le Manitoba, l'Alberta et les Territoires du Nord-ouest.	◆			83
Planification en cours de services correctionnels et d'arrangements mutuellement avantageux avec le Nunavut.	◆			83
Tenue de réunions semestrielles des responsables FPT des services correctionnels.	◆			83
Signature d'un protocole d'entente avec le Royaume-Uni sur quatre projets.			◆	83
Signature de protocoles d'entente avec le Bénin et les Bermudes.			◆	84
La Chine a exprimé de l'intérêt pour le cadre législatif, la Mission, la structure organisationnelle et la vision relative aux programmes du SCC.			◆	84
Projet de coopération en cours entre le Canada et la Lituanie, avec la collaboration et l'aide financière de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Le Conseil de l'Europe a demandé au SCC d'agir à titre d'observateur officiel du projet carcéral Nord-Balt.			◆	84
Tenue de réunions semestrielles de la Table ronde internationale sur l'excellence correctionnelle.			◆	84
Tenue du Forum du commissaire.	◆	◆		85
Négociation d'un protocole d'entente avec le Bureau de l'enquêteur correctionnel.	◆			86
Collaboration avec les autres organismes qui relèvent du Solliciteur général à la création et à la mise en application de la Stratégie de communication du Portefeuille.	◆			90
Participation à l'initiative sur l'Information de la justice intégrée du Solliciteur général.	◆			92
Mise sur pied du Comité national de direction sur la justice réparatrice et le règlement des différends.	◆	◆		94
Création du Comité directeur sur les droits de la personne.	◆	◆		96
Collaboration à des groupes de travail interministériels sur la Stratégie d'information financière.	◆			100
Plein soutien et aide au sous-comité parlementaire chargé de l'examen de la <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i> .	◆			102

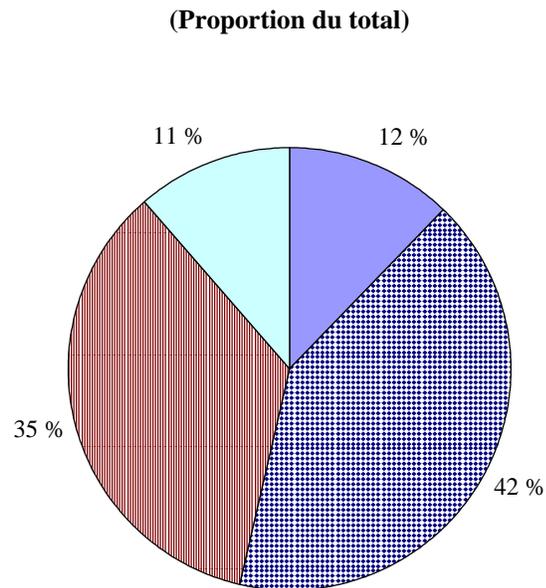
Résumé du rendement financier

Pour l'exercice 1998-1999, les dépenses réelles s'élèvent à 1 255 millions de dollars, soit une augmentation de 85 millions de dollars, ou de 1,1 p. 100, par rapport à l'exercice précédent. La plupart des dépenses, soit 42 p. 100 du total, ont été engagées dans le secteur d'activité de la détention, la plus faible portion des dépenses étant consacrée au secteur d'activité des services corporatifs, soit 11 p. 100 du total.

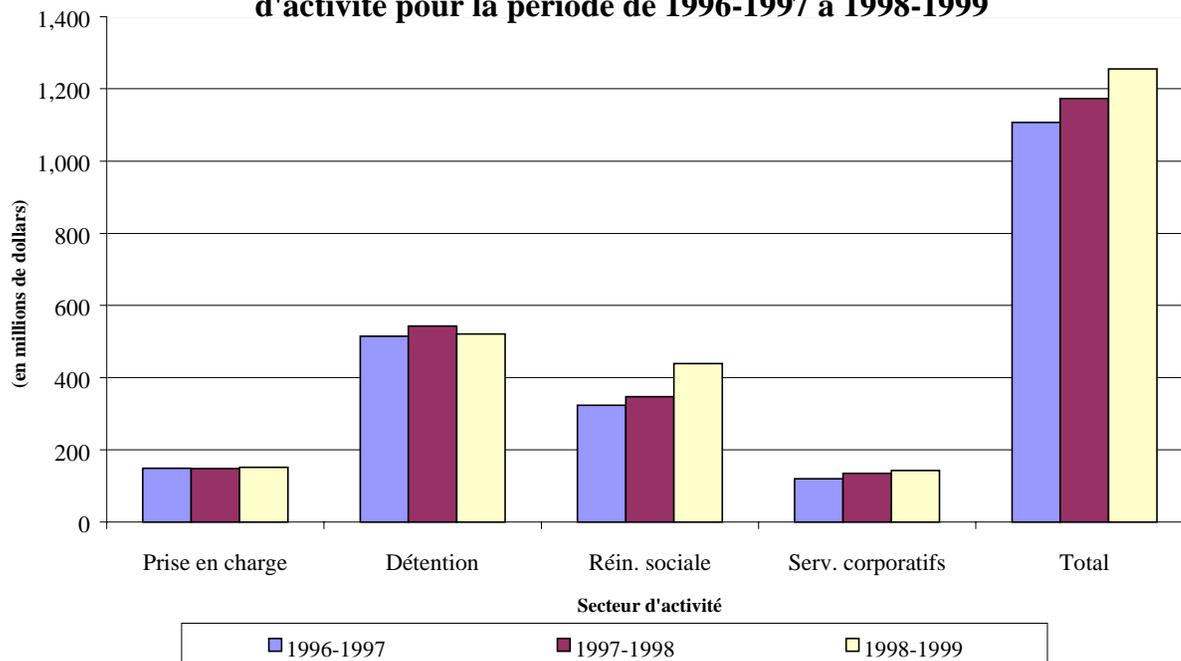
Pour la période de l'exercice 1996-1997 à l'exercice 1998-1999, on constate l'évolution suivante des dépenses réelles : des réductions des dépenses engagées dans les secteurs de la prise en charge et de la détention, de 1,4 p. 100 et de 5 p. 100 respectivement, et des augmentations des dépenses dans les secteurs de la réinsertion sociale et des services corporatifs, de 5,8 p. 100 et de 0,6 p. 100 respectivement. La baisse au chapitre de la détention et la hausse concernant la réinsertion sociale s'expliquent principalement par la priorité donnée à la réinsertion sociale des délinquants.

Dépenses réelles par secteur d'activité en 1998-1999

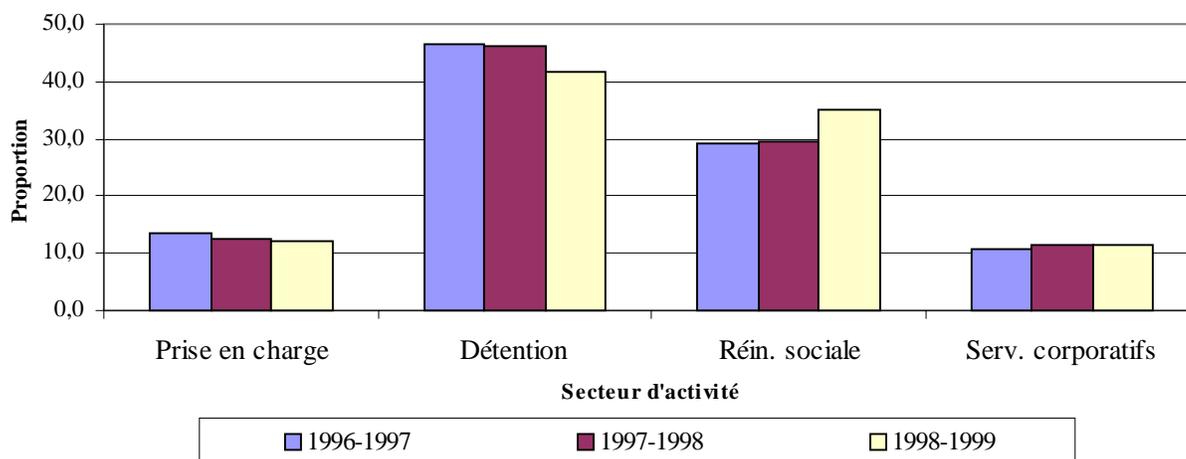
(En millions de dollars)
Prise en charge : 152
Détention : 521
Réinsertion sociale : 439
Services corporatifs : 143
Total : 1 255



Comparaison des dépenses réelles en millions de dollars par secteur d'activité pour la période de 1996-1997 à 1998-1999



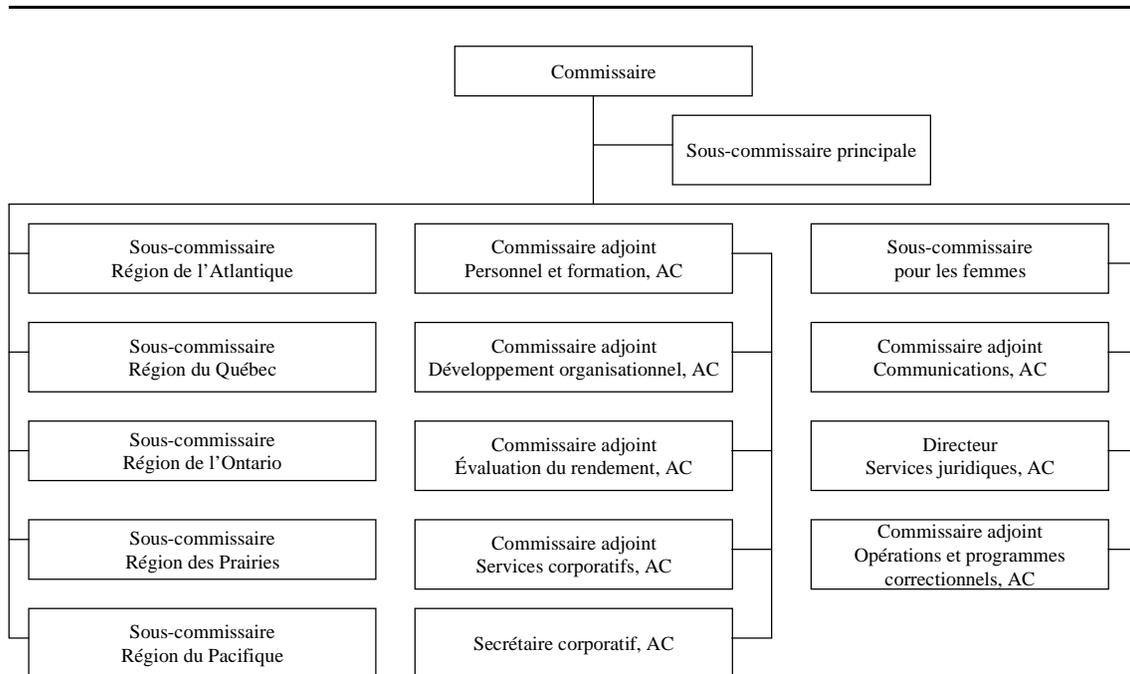
Comparaison de la proportion des dépenses réelles par secteur d'activité pour la période de 1996-1997 à 1998-1999



Organisation du Service

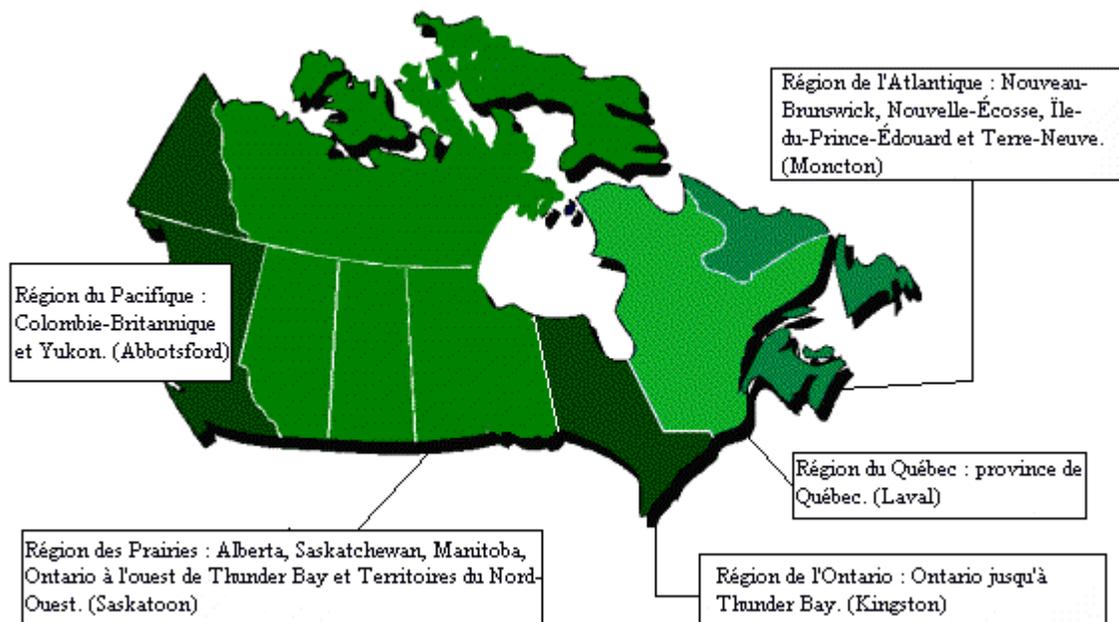
Le SCC fait partie du portefeuille du Solliciteur général du Canada. Le Commissaire du Service correctionnel est le premier dirigeant du SCC. Il relève directement du Solliciteur général. Le Commissaire est assisté de la Sous-commissaire principale, de la Sous-commissaire pour les femmes, de cinq Sous-commissaires régionaux, de six Commissaires adjoints, d'un Secrétaire corporatif et d'un Conseiller juridique principal.

Service correctionnel du Canada Organisation nationale Sous l'autorité du commissaire



Rapports entre la structure organisationnelle et les secteurs d'activité - Responsabilités				
Structure organisationnelle - Responsabilités	Secteurs d'activité			
	Prise en charge	Détention	Réinsertion sociale	Services corporatifs
Secteur des communications et de la consultation				✓
Secteur du développement organisationnel		✓	✓	✓
Secrétariat exécutif				✓
Secteur des services corporatifs	✓	✓		✓
Secteur des opérations et des programmes correctionnels	✓	✓	✓	✓
Secteur de l'évaluation du rendement	✓	✓	✓	✓
Secteur du personnel et de la formation	✓	✓	✓	✓
Secteur des délinquantes	✓	✓	✓	✓
Régions (5)	✓	✓	✓	✓

Carte des régions administratives du Service correctionnel du Canada *



*Carte dressée avant la création du territoire de Nunavut, qui fait partie de la région de l'Ontario. Terre-Neuve et Labrador font partie de la région de l'Atlantique.

SECTION III : RÉALISATIONS DU SERVICE

Les renseignements sur le rendement qui figurent dans la présente section et leur présentation sont conformes à la *Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR)*¹ approuvée par le Conseil du Trésor. Le Service révisé actuellement la *SPRR*, et le prochain *Rapport sur le rendement* sera disposé conformément à la nouvelle *Structure de planification, de rapport et de responsabilisation* qui sera approuvée. Les renseignements sur le rendement qui figurent dans la présente section renvoient au tableau des principaux engagements en matière de résultats, qu'on trouve à la page 6.

Afin de compléter la *SPRR* et de tenir compte des changements et des forces à l'œuvre dans son environnement, le SCC a adopté les **objectifs corporatifs** suivants pour la période allant de 1998-1999 à 2000-2001.

1. Mettre en œuvre des normes et des pratiques en matière de sécurité qui assurent un environnement sûr pour l'interaction entre les employés et les délinquants et les efforts de réinsertion sociale.
2. Accroître considérablement le nombre de délinquants réintégrés en toute sécurité à la date d'admissibilité ou peu après.
3. Accroître de façon appréciable le nombre de délinquants autochtones qui réintègrent la société avec succès et en toute sécurité.
4. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies appropriées sur le plan correctionnel pour la garde des délinquantes du niveau de sécurité maximale ou ayant des besoins spéciaux.
5. Promouvoir un environnement qui contribue à la santé physique et mentale des délinquants, des employés et du grand public, ainsi qu'à la protection de l'environnement.
6. Mettre en œuvre des stratégies de ressources humaines qui favorisent l'apprentissage continu et le développement de notre main-d'œuvre.
7. Élargir les partenariats et promouvoir les consultations comme moyens d'atteindre nos objectifs plus efficacement et d'influencer l'élaboration de politiques en matière de justice pénale et l'appui du public à leur égard.
8. Faire mieux comprendre le rôle du SCC dans la protection de la population par une réinsertion sociale efficace.
9. Continuer d'appliquer notre Mission et notre mandat en visant l'excellence.

¹ Voir au lexique, à la page 125

Dans le cadre de son engagement envers la gestion axée sur les résultats et de sa participation au Projet d'amélioration des rapports au Parlement, de l'administration fédérale, le SCC revoit ses objectifs corporatifs chaque année. Les cadres supérieurs rendent compte des progrès accomplis relativement aux objectifs corporatifs dans les **contrats de responsabilité**¹, et les résultats obtenus pour chaque secteur d'activité sont intégrés au *Rapport sur le rendement*.

Information financière

Service correctionnel du Canada – SCC (en dollars)	
	Montants
Dépenses prévues pour 1998-1999	1 188 487 000
Autorisations accordées pour 1998-1999	1 288 011 822
<i>Dépenses réelles en 1998-1999</i>	<i>1 254 513 241</i>

¹ Voir au lexique, à la page 125

La deuxième composante de ce secteur d'activité est la santé et le bien-être des employés, en raison de l'environnement de travail et des rapports entre les délinquants et les employés. Les réalisations accomplies dans le cadre du Programme d'aide aux employés (PAE) et du Programme de retour au travail (PRET) constituent une reconnaissance de cette réalité.

DÉPISTER LES MALADIES INFECTIEUSES ET ÉVITER LES ÉPIDÉMIES

Principaux engagements en matière de résultats

- **Des soins de nature à assurer la santé et la sécurité des délinquants.**

Au regard du dépistage et du contrôle des maladies infectieuses, ce sont le VIH/sida, l'hépatite B et C et la tuberculose qui ont retenu l'attention. En réponse à ce défi, un Programme national sur le VIH/sida a été mis en place, dans le cadre duquel différentes instances décisionnelles ont à jouer un rôle important. Une approche visant la réduction des méfaits de l'hépatite B et C a été mise en œuvre. L'étroite collaboration qui existe entre le SCC et Santé Canada contribue à la gestion du risque associé à la tuberculose.

PROGRAMME NATIONAL SUR LE VIH/SIDA

La recherche montre que la proportion de personnes atteintes du VIH/sida au sein de la population carcérale est de loin supérieure à celle qu'on observe dans la population canadienne. Les efforts se poursuivent au niveau national et régional afin de réduire la propagation du VIH/sida dans les établissements du SCC. La portée de ces efforts est mise en évidence dans les lignes qui suivent.

Cadre d'évaluation et rapport d'étape concernant la Stratégie nationale sur le sida

Comme ce projet est associé à l'initiative lancée à l'échelle du gouvernement, un cadre d'évaluation a été approuvé au regard des engagements du SCC à l'égard de la nouvelle Stratégie canadienne sur le VIH/sida. Le SCC entreprendra également des activités parallèles ainsi qu'une évaluation.

Prévention et éducation

Certaines des principales réalisations à ce chapitre :

- Une évaluation préliminaire de la première phase du Programme national de traitement d'entretien à la méthadone¹ a été effectuée. Les résultats initiaux, fondés sur un petit échantillon, indiquent une amélioration dans les taux de récidive pour les détenus inscrits au programme. Afin d'approfondir cette recherche, on procédera à une évaluation plus détaillée au cours de l'exercice 1999-2000.

¹ Voir au lexique, à la page 125

- En ce qui concerne les tests de détection du VIH auprès des délinquants, un projet pilote comportant un test anonyme a été instauré. Il sera suivi d'une évaluation qui permettra de voir s'il faut introduire le dépistage anonyme à l'échelle nationale.
- La mise en œuvre du programme national d'éducation par les pairs et de counselling sur le VIH/sida, qui comprend des éléments destinés aux délinquantes.

Prise en charge, traitements et soutien

Certaines des principales réalisations à ce chapitre :

- On a amorcé l'élaboration d'un cadre visant l'examen des normes relatives à la prise en charge, aux traitements et au soutien des délinquants affectés par le VIH/sida.
- Au regard de ces derniers, des options en matière de prise en charge ont été examinées, plus particulièrement au niveau des soins palliatifs, des soins de longue durée et de la médecine douce. Une analyse de l'information est actuellement en cours, y compris l'examen de la faisabilité d'un projet pilote.

Surveillance

La surveillance est essentielle à la gestion du risque des maladies infectieuses. Pour voir à ce qu'un système de surveillance efficace soit mis en place, *en collaboration avec Santé Canada, on a procédé :*

- A l'analyse des besoins relatifs au Système d'information de la santé.
- Au renforcement du système manuel de surveillance des maladies infectieuses.

Collaboration

Le défi en matière de VIH/sida concerne un grand nombre d'instances décisionnelles. Afin d'être en bonne position pour relever ce défi, le SCC a accentué ses *projets de collaboration, à savoir :*

- La participation au comité consultatif fédéral/provincial/territorial sur le VIH/sida de Santé Canada.
- La participation au comité spécial du Manitoba chargé d'élaborer une stratégie pour contrer la propagation du VIH/sida dans les établissements correctionnels de la province.
- L'élargissement de la composition du Comité national sur les maladies transmissibles pour inclure le président du Provincial Medical Officers of Health.
- L'invitation d'organismes de service nationaux liés au VIH/sida et de collègues étrangers et à participer à des comités de travail.

HÉPATITE B et C : RÉDUCTION DES MÉFAITS

En participant à des activités à risque élevé, les délinquants s'exposent de plus en plus au danger de contracter l'hépatite B et C. Le taux de prévalence de l'hépatite B dans les établissements correctionnels s'élève autour de 3 p. 100. Deux récentes études de la séroprévalence dans les établissements du SCC indiquent que l'hépatite C touche environ le tiers de la population incarcérée. Les coûts associés à l'hépatite C resteront élevés en

raison de la forte prévalence des délinquants atteints du virus et des frais élevés des médicaments.

Certaines des principales réalisations à ce chapitre :

- Un niveau élevé de participation de la part du personnel et des délinquants au programme d'immunisation contre l'hépatite B, mis en œuvre depuis 1989. Ce programme non obligatoire est gratuit pour tous les employés et les délinquants sous responsabilité fédérale.
- Tous les détenus atteints de l'hépatite C se verront offrir un traitement d'immunisation contre l'hépatite A, conformément au Guide canadien d'immunisation (1998), d'ici l'automne 1999.
- Des condoms, des digues dentaires, des lubrifiants hydrosolubles et des agents de blanchiment sont disponibles dans les établissements du SCC.
- L'approbation d'un cadre stratégique qui prévoit offrir la pharmacothérapie aux délinquants atteints de l'hépatite C qui répondent à certains critères.

TUBERCULOSE

Dans les établissements, les facteurs environnementaux qui accroissent le risque de transmission de la tuberculose sont l'échange d'air limité, le grand nombre de personnes vivant dans un espace confiné et la présence de personnes à risque élevé.

Certaines des principales réalisations à ce chapitre :

- Le SCC et l'Organisme de santé et de sécurité au travail ont procédé à la formation d'un comité de représentants régionaux en vue de faciliter la mise en œuvre d'un programme intégré de prévention et de contrôle de la tuberculose dans les établissements du SCC. Santé Canada a évalué le programme, et les résultats sont positifs.
- Le SCC, en collaboration avec Santé Canada, a conçu un système complet de dépistage de la tuberculose à l'intention des délinquants et du personnel.
- Le SCC continuera de collaborer étroitement avec Santé Canada pour s'assurer que ses politiques ayant trait au contrôle de la tuberculose sont conformes aux directives appropriées.
- Des chambres d'isolement contenant de l'air déprimé ont été aménagées dans un certain nombre d'établissements. Les délinquants sont gardés dans ces chambres pendant la phase contagieuse de leur maladie.
- Tous les employés qui œuvrent au sein des établissements subissent des tests médicaux avant leur embauche, chaque année, et après avoir été exposés à un cas identifié de tuberculose.

CERNER LES BESOINS DES DÉLINQUANTS EN SANTÉ MENTALE ET PHYSIQUE ET Y RÉPONDRE

Principaux engagements en matière de résultats

- **Des soins de nature à assurer la santé et la sécurité des délinquants.**

Pour l'exercice 1998-1999, ce sont les besoins des femmes et des Autochtones en matière de santé mentale et physique qui ont été priorités. Ces deux groupes de délinquants posent des défis particuliers, différents de ceux de la population carcérale en général. La question des délinquants âgés a également été examinée, vu la croissance de cette tranche d'âge. Finalement, on donne un aperçu des réalisations pour s'attaquer au problème du suicide.

DÉLINQUANTES

Pour répondre aux besoins des femmes qui doivent recevoir des soins en santé mentale, on a mis au point une stratégie globale. Bien que la mise en œuvre de celle-ci soit en cours, il faudra plusieurs années avant le déploiement complet des programmes et des services. Il faudra recourir constamment à l'innovation et à l'évaluation ainsi qu'à la collaboration avec les organismes provinciaux et communautaires, et avec diverses ressources disponibles.

Stratégie relative à la santé mentale des délinquantes

La stratégie prévoit la mise en place d'un cadre permettant la prestation de l'ensemble des services en santé mentale aux délinquantes, qu'elles soient dans un établissement régional ordinaire, dans une unité à sécurité maximale ou dans la collectivité. L'application de la stratégie est soutenue par des rencontres semestrielles de psychologues et d'autres fournisseurs de services en santé mentale qui partagent leurs meilleures pratiques, des approches de traitement innovatrices et des idées de programme visant le respect de normes élevées. *La stratégie comprend :*

- Une description complète des enjeux et des problèmes en matière de santé mentale ainsi que la conception de mesures et de programmes qui sont exigés par la Loi et les politiques en vue de répondre à ces enjeux et problèmes.
- Une description du processus de prestation des soins en santé mentale, à partir de l'évaluation et de l'intervention jusqu'aux soins communautaires, et de la nature étroitement liée des programmes et des services visant à favoriser la santé mentale des délinquantes.
- La détermination du besoin d'aborder le problème de la récidive criminelle.

La mise en place de la stratégie est en cours. *En voici les principales réalisations pendant l'exercice 1998-1999:*

- Un comité national de mise en œuvre de la Stratégie en matière de santé mentale pour les délinquantes, composé de représentants du SCC et d'experts de la collectivité, a été constitué. Le comité voit à la mise en place des divers volets de la stratégie. Il assurera la surveillance, la direction et le soutien opérationnel. Cela comprendra

l'élaboration d'une stratégie de formation pluriannuelle ainsi que la conception de programmes et de services en santé mentale.

- Un examen de la fréquence élevée des cas d'automutilation, observés au centre psychiatrique régional (Prairies), a été effectué. L'une des principales recommandations prévoit l'établissement d'un conseil consultatif clinique, qui procédera à l'évaluation des recommandations et des mesures adoptées.

Thérapie comportementale dialectique (TCD)

Le SCC a mis en place la TCD dans les établissements pour femmes. Le Service a aussi assuré la formation initiale des directeurs d'établissement, ainsi que la formation et la consultation du personnel de santé mentale et de première ligne. La TCD est actuellement le seul traitement psychosocial qui s'est montré efficace à l'égard du trouble de la personnalité limite, diagnostiqué chez de nombreuses femmes qui affichent des comportements de violence et d'auto-violence persistants et graves. La TCD est une approche cognitivo-comportementale systématique qui s'adresse aux personnes présentant des symptômes du trouble de la personnalité limite. Cette thérapie met l'accent sur l'enseignement et le renforcement de comportements adaptatifs. On indique aux personnes comment gérer les traumatismes émotionnels; on y enseigne également l'efficacité sur le plan des relations interpersonnelles, la tolérance de la détresse ou l'acceptation de la réalité, la maîtrise des émotions et comment être attentif.

Programme Équipe d'entraide

Le programme d'Équipe d'entraide a commencé dans la Prison des femmes au début des années 1990. Il comporte une formation intensive des femmes afin qu'elles puissent fournir un soutien approprié à leurs pairs en périodes de crise ou en cas de besoin. Le paradigme du programme met l'accent sur l'approche holistique, sur les besoins propres aux femmes et il est centré sur le client. En outre, la conception et le rôle du programme soutiennent le développement de l'autonomie et de l'estime de soi chez les participantes. Deux régions (le Québec et l'Ontario) ont mis en œuvre ce programme au début de 1998. Dans la région de l'Atlantique, le programme est en marche depuis janvier 1999. On terminera sous peu la collecte de données aux fins d'un rapport sur l'évaluation intégrale de ce programme à l'échelle nationale.

Résultats d'une étude pilote du Programme Équipe d'entraide à l'intention des délinquantes

L'Équipe d'entraide de l'établissement d'Edmonton pour femmes existe depuis la fin de 1996. L'étude, qui fournit un aperçu et une évaluation préliminaire de ce programme, a été réalisée à l'établissement d'Edmonton pour femmes. Dans l'ensemble, le personnel et les délinquantes ont été très favorables au programme, que ce soit en termes de processus ou de résultats. Selon l'étude, les activités du programme sont liées valablement et logiquement à ses objectifs, et sa place et son rôle semblent justifiés au sein de l'établissement d'Edmonton pour femmes. Avant tout, le programme respecte des principes clés de la prestation des services de santé mentale aux femmes, en particulier en ce qui concerne l'accès à ces services, les besoins propres aux femmes et la participation du client.

Unité d'intervention médico-légale intensive en santé mentale

Le SCC a participé à un comité de planification fédéral-provincial, dirigé par le *Centre for Addiction and Mental Health* de Toronto, qui s'est penché sur l'instauration d'une unité d'intervention médico-légale intensive en santé mentale à l'intention des délinquantes. Les participants ont manifesté leur intérêt pour ce projet et amorcé un dialogue.

Programme de stages en psychologie

Grâce au partenariat entre l'établissement d'Edmonton et la faculté de psychologie de l'Université de l'Alberta, des étudiants en psychologie ont pu entreprendre des recherches dans différents domaines. Ces stagiaires ont terminé leur évaluation du programme portant sur le mieux-être familial et les compétences parentales et du programme de détente personnelle et de réduction du stress.

DÉLINQUANTS AUTOCHTONES

Pour répondre aux besoins précis des délinquants autochtones, plusieurs projets ont été mis en œuvre, dont un projet conjoint du SCC et de Santé Canada concernant la prestation de services aux délinquants autochtones mis en liberté, l'attribution de nouveaux programmes, l'instauration d'un programme mère/enfant et la participation des Aînés.

Projet conjoint du SCC et de Santé Canada

Les deux organismes ont examiné la possibilité d'entreprises conjointes favorisant l'accès des délinquants autochtones aux centres résidentiels de traitement de la toxicomanie et au réseau d'agents communautaires de lutte contre les toxicomanies, les deux projets étant financés par Santé Canada. En vertu du Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones, Santé Canada appuie le travail de 52 centres résidentiels de traitement de la toxicomanie et de plus de 800 agents communautaires¹ de lutte contre les toxicomanies.

Le SCC envisage actuellement la possibilité de projets en matière de réinsertion sociale de délinquants autochtones, de logement, d'aide postcarcérale et de programmes collectifs destinés aux délinquants autochtones sous responsabilité fédérale. À cette fin, Santé Canada a sollicité l'aide de ses bureaux régionaux pour la mise sur pied de cinq projets pilotes, dirigés conjointement par le SCC et Santé Canada, sur la prestation de services aux délinquants autochtones mis en liberté.

Nouveaux programmes pour les Autochtones

Deux nouveaux documents de programmes ont été distribués : un manuel de traitement autonome destiné à des individus ou à des groupes (dont des éléments servent à d'autres initiatives de traitement des délinquants autochtones); un ouvrage sur le programme de formation parentale destiné à combler les lacunes dans les compétences parentales transmises d'une génération à l'autre, que la Commission royale sur les peuples autochtones attribue, dans certains cas, à l'expérience du pensionnat.

Programme mère/enfant

Le pavillon de ressourcement Okimaw Ohci est le premier établissement pour femmes à exécuter ce programme, dans le cadre duquel on permet aux enfants de vivre sur les lieux, à temps plein, avec leur mère. Les mères sont entièrement responsables de leurs enfants. Au préalable, elles suivent des cours obligatoires sur le rôle parental, les premiers soins et la réanimation cardio-respiratoire. Les résidentes et le personnel prennent une part active à l'éducation des enfants, créant ainsi un fort sentiment d'appartenance familiale au sein du pavillon. Il s'agit d'une réalisation importante dans le système correctionnel canadien.

Participation des Aînés

La participation des Aînés est la pierre angulaire du Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci. Les Aînés enseignent aux femmes le mode de vie, la culture et la spiritualité des Autochtones, et ils les guident dans leur démarche de ressourcement. Par leurs actions et leur enseignement, les Aînés rappellent au personnel et aux résidentes les notions de bienveillance et de respect.

Ces deux programmes visent à préparer les délinquantes à devenir des citoyennes respectueuses de la loi.

DÉLINQUANTS ÂGÉS

La population carcérale vieillit, tout comme la population canadienne en général. En 1998, les délinquants âgés de plus de 50 ans représentaient environ 12 p. 100 de la population en établissement et 20 p. 100 des délinquants mis en liberté dans la collectivité. La tendance actuelle indique que le nombre de personnes âgées dans les établissements croît à un rythme supérieur à celui des jeunes délinquants. De 1993 à 1998, la population de délinquants âgés, purgeant une peine de trois ans ou plus, a crû d'environ 10 p. 100. Parmi les conséquences prévues, mentionnons la hausse des coûts liés aux soins de santé en raison des besoins disproportionnés au nombre (il coûte jusqu'à trois fois plus cher pour subvenir aux besoins des détenus âgés); la nécessité de prodiguer des soins spécialisés (p.ex., la dialyse); le besoin d'aide systématique dans les activités quotidiennes (p. ex., pour l'hygiène et la mobilité); le besoin de soins palliatifs et de soins de longue durée, et les stratégies relatives à la prestation de soins dans la collectivité après la mise en liberté des délinquants.

Afin de relever ces défis, un groupe de travail national a été constitué en vue de déterminer les problèmes liés au vieillissement de la population carcérale afin d'assurer l'orientation stratégique de la gestion de cette population.

Recherche sur la gestion des délinquants âgés : où en sommes-nous ?

Pour mieux comprendre les questions relatives aux délinquants âgés, une étude a été réalisée. Cette étude dresse un profil détaillé des délinquants âgés se trouvant en établissement et dans la collectivité. Elle s'est penchée sur le risque et les besoins de ces délinquants et le risque et les besoins combinés des délinquants âgés et plus jeunes au sein de la collectivité. L'étude fait état des besoins essentiels des délinquants âgés qui ont été mis au jour par nos données et confirmés par d'autres recherches dans le domaine. Elle révèle également que la population de délinquants âgés croît plus rapidement que la

population de jeunes délinquants. Il est tenu compte des résultats de l'étude dans la prise de décisions concernant le logement des délinquants et la prestation future de services de santé.

SUICIDES

Comme le montre le tableau plus bas, le nombre de suicides enregistrés au cours de l'exercice 1998-1999 correspond à la moyenne calculée pour les huit dernières années. Pour aider à résoudre ce problème, un projet de lignes directrices a été conçu en vue de mettre en place un programme de soutien par les pairs. En outre, on a procédé à une évaluation et à une recherche.

Nombre et taux de suicides chez les détenus de 1991-1992 à 1998-1999		
Exercice	Nombre	Taux pour 10 000
1991-1992	16	14,1
1992-1993	11	9,1
1993-1994	24	18,5
1994-1995	14	10
1995-1996	17	12,1
1996-1997	10	7,1
1997-1998	9	6,2
1998-1999	16	12,1
<i>Moyenne</i>	<i>14,6</i>	<i>11,2</i>

Rapport rétrospectif 1997-1998 sur le suicide chez les détenus

Il s'agit du sixième rapport rétrospectif du SCC sur le suicide des détenus. Il présente l'ensemble des suicides survenus chez les délinquants sous responsabilité fédérale au cours de l'exercice 1997-1998, ainsi qu'une analyse des tendances depuis 1991-1992. De façon générale, les comités d'enquête qui ont étudié les incidents de suicide ont félicité le personnel de sécurité et de santé de son intervention efficace et rapide en cas de crises. En grande partie, les politiques et les procédures ont été respectées, et une communication efficace a été établie entre les employés. Cependant, il demeure nécessaire d'évaluer les unités de logement en fonction du risque qu'elles présentent pour les détenus suicidaires. Le rapport révèle que la formation d'employés supplémentaires en prévention du suicide serait avantageuse. Il affirme également que la mise en place de programmes de prévention du suicide (p. ex., le soutien des pairs) dans tous les établissements du SCC serait une approche efficace de prévention du suicide.

Évaluation du programme « Vouloir investir dans sa vie affective » (VIVA)

Le programme VIVA a été créé en 1996 en vue de promouvoir la santé mentale et d'aider à la prévention du suicide. Les services offerts aux détenus dans le cadre de VIVA comprennent des rencontres individuelles, des séances de thérapie de groupe, de la formation en matière d'entraide et des ateliers thématiques. En raison de nombreux facteurs, l'évaluation n'a pas permis d'établir avec précision les bénéfices éventuels des interventions. Cela dit, on constate que VIVA a atteint sa population cible, c.-à-d., les

délinquants suicidaires considérés à risque élevé au début du programme. L'évaluation a permis de reconnaître l'apport des divers services des établissements et de formuler des recommandations visant à perfectionner et à améliorer le programme.

Situation : Les recommandations sont à l'étude aux niveaux local et national.

Recherche sur les tentatives de suicide chez les délinquants sous responsabilité fédérale

L'étude comportait deux volets. Dans un premier temps, on a tenté de cerner des caractéristiques présentées par les délinquants au moment de leur admission au sein du système correctionnel fédéral qui permettraient de différencier les délinquants qui ont par la suite tenté de se suicider, des délinquants non suicidaires. Dans un deuxième temps, on a procédé à l'examen empirique de caractéristiques constatées à l'admission et au moment du passage à l'acte qui distingueraient les délinquants qui se sont donné la mort de ceux qui seraient portés à l'essayer. Les résultats de l'étude sont attendus au début de l'automne. L'information tirée de la recherche servira à l'élaboration d'un protocole d'évaluation du risque de suicide.

PROMOUVOIR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES DÉLINQUANTS ET DU PERSONNEL

Principaux engagements en matière de résultats

- **Des soins de nature à assurer la santé et la sécurité des délinquants.**

Pendant l'exercice 1998-1999, le Service a assuré une gamme de services et de programmes, et procédé à une évaluation du Programme d'aide aux employés (PAE).

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE)

Il s'agit d'un service confidentiel et volontaire appuyé par la direction et les syndicats. Le programme est offert à tout le personnel du SCC à titre essentiellement confidentiel. Il comprend les services suivants : une écoute, de l'information, un aiguillage, un suivi, la promotion du bien-être et des programmes axés sur la qualité de la vie. Le SCC a adopté le modèle de l'aiguillage confraternel et conclu des marchés de services avec des entreprises privées.

Au cours du présent exercice, le taux d'utilisation du programme a atteint 30 p. 100, soit une hausse de près de 6 p. 100 par rapport à l'exercice précédent. Par comparaison, le Conseil du Trésor signale que le taux d'utilisation globale du programme a été de 9,6 p. 100 et de 11,0 p. 100, en 1995-1996 et en 1996-1997 respectivement. L'écart entre les données du SCC et celles du Conseil du Trésor tient en partie au caractère unique du milieu correctionnel dans lequel travaillent les employés du SCC. De même, ces données semblent indiquer que le PAE est bien connu des employés. Il faut noter que le programme est utilisé tant à des fins personnelles que pour des raisons liées au travail.

Utilisation du PAE 1996-1997 – 1998-1999 (%)							
Année	Travail	Famille	Toxicomane	Santé mentale ou physique	Financiers ou légaux	Information	Taux d'utilisation
1996-1997	37	22	6	20	6	9	23,7
1997-1998	36	20	4	24	5	11	23,9
1998-1999	33	25	4	22	5	22	30,0

Évaluation du Programme d'aide aux employés (PAE)

Selon l'évaluation, la direction, le personnel et le Syndicat des employés du Solliciteur général (SESG) tiennent à poursuivre le programme. Les résultats de l'évaluation révèlent une grande satisfaction à l'égard du programme et du système d'aiguillage confraternel. L'analyse a cependant déterminé un certain nombre de domaines nécessitant une amélioration, notamment au niveau de la promotion du programme, d'une fonction de gestion ou de coordination à l'échelle nationale, de la structure du programme, de la formation relative au programme, des exigences en matière de prestation de services et d'établissement de rapports. Les résultats positifs quant au degré de satisfaction à l'égard du programme corroborent les conclusions du sondage effectué auprès du personnel en 1997. Selon ce sondage, 80 p. 100 des répondants recommanderaient le programme à un collègue, et près de 90 p. 100 ont indiqué qu'ils étaient satisfaits de l'aide reçue dans le cadre du programme.

Situation : Des plans d'action sont en cours d'élaboration.

BLESSURES SUBIES PAR LE PERSONNEL ET MALADIES

Fondées sur une moyenne établie sur six ans, les données suivantes ont été observées pour 1998-1999 :

- a) Le nombre d'occurrences total pour 1998 a diminué de 307 ou de 17,8 p. 100.
- b) Dans trois catégories sur quatre, on note une baisse du nombre d'incidents.
- c) Les blessures invalidantes ont augmenté de 62 ou de 13,1 p. 100. Dans la majorité des cas, ce sont des agents de correction (CX) qui ont été touchés, la plupart souffrant d'entorses ou de claquages musculaires.

Blessures subies par le personnel de 1993 à 1998									
Année	Total	Blessures invalidantes		Décès		Blessures mineures*		Autres situations dangereuses	
		#	%	#	%	#	%	#	%
1993	1 820	466	25,60	0	0,00	1 117	61,37	237	13,02
1994	1 860	454	24,41	0	0,00	1 215	65,32	191	10,27
1995	1 702	425	24,97	0	0,00	991	58,23	286	16,80
1996	1 778	451	25,37	0	0,00	1 185	66,65	142	7,99
1997	1 772	501	28,27	1	0,06	1 096	61,85	174	9,82
1998	1 417	534	37,69	0	0,00	777	54,83	106	7,48
<i>Total</i>	<i>10 349</i>	<i>2 831</i>	<i>27,36</i>	<i>1</i>	<i>0,00</i>	<i>6 381</i>	<i>61,66</i>	<i>1 136</i>	<i>10,98</i>

* Il s'agit d'accidents du travail ou de maladies professionnelles faisant l'objet d'un traitement médical, sauf les blessures invalidantes.

Depuis le 1^{er} avril 1998, le SCC est responsable de l'indemnisation des travailleurs dans le cas des nouvelles blessures et des maladies survenant à cette date ou ultérieurement. Pour l'exercice 1998-1999, les coûts se sont élevés à 356 142 \$. Le SCC a reçu 354 000 \$ de Développement des ressources humaines Canada pour couvrir les coûts fondés sur une moyenne des coûts des trois dernières années. Le programme de recouvrement des coûts a permis d'accroître la responsabilité de la direction dans le domaine des accidents et des maladies liés au travail.

Le SCC a entrepris diverses initiatives pour renforcer le programme de sécurité et de santé au travail, y compris : une stratégie de communication modifiée; un mandat normalisé pour les comités de sécurité et de santé au travail et ce, à tous les niveaux; un programme de formation normalisé pour les membres du comité de sécurité et de santé au travail ainsi que pour les gestionnaires et les surveillants; et l'affectation spéciale de ressources nationales et régionales.

On a formulé des instructions provisoires sur la gestion des expositions importantes aux liquides corporels et sanguins. Le document prévoit une intervention médicale en cas d'expositions, tout en confirmant le soutien du SCC dans le paiement de médicaments préventifs pour les employés touchés.

Programme de retour au travail

Le programme de retour au travail est en place depuis septembre 1996. Il a pour but de faciliter la réintégration rapide et sécuritaire au travail d'employés blessés ou malades, dans un esprit d'entraide. À l'automne 1999, on prévoit effectuer un sondage afin de recueillir les commentaires des employés de tous les niveaux sur le programme. Suivra une évaluation de l'efficacité du programme. Le SCC est perçu comme un chef de file en matière de gestion des limitations fonctionnelles. Aussi de nombreux ministères fédéraux se sont-ils adressés au SCC pour obtenir des séances de formation et d'information.

Le SCC doit s'efforcer de loger une population carcérale diversifiée au niveau de sécurité approprié, mais aussi le moins restrictif possible, et de faciliter la réinsertion sociale des délinquants sans risque pour le public. Les initiatives visant à retourner les délinquants non violents, à faible risque dans la société le plus tôt possible laissent une plus grande proportion de délinquants violents, à risque élevé sous la garde du SCC.

POPULATION CARCÉRALE

La population carcérale totale comprend 250 détenus de moins. Elle est passée de 13 428 à 13 131, soit une diminution de 2 p. 100. La population de délinquants dans la collectivité a augmenté de près de 400, passant de 8 592 délinquants en avril 1998 à 8 996 en mars 1999, soit une augmentation de 4,4 p. 100.

Population de délinquants au 31 mars 1999*				
	Total	Hommes	Femmes	Autochtones²
Établissements ¹	13 131	12 776	355	2 222
Collectivité	8 996	8 525	471	958

* Nota : Les détenus sous responsabilité fédérale incarcérés dans un établissement provincial ne sont pas inclus.

² Les délinquants autochtones sont inclus dans les statistiques sur les hommes et sur les femmes.

Au cours de l'exercice, le nombre des délinquants sous garde entre la date d'admissibilité à la semi-liberté et la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale et entre la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale et la date de libération d'office a connu une faible diminution, ce qui signifie que les délinquants sont mis en liberté plus près de leur date d'admissibilité que dans les années antérieures.

Les délinquants autochtones sont toujours surreprésentés dans le système correctionnel. On prévoit que leur nombre augmentera, particulièrement dans la région des Prairies, en raison d'une hausse du taux d'incarcération, jumelée à un taux de natalité plus élevé que la moyenne canadienne. La proportion de délinquants autochtones dans les établissements et dans la collectivité a augmenté de 1 p. 100 (pour se situer respectivement à 17 p. 100 et à 11 p. 100).

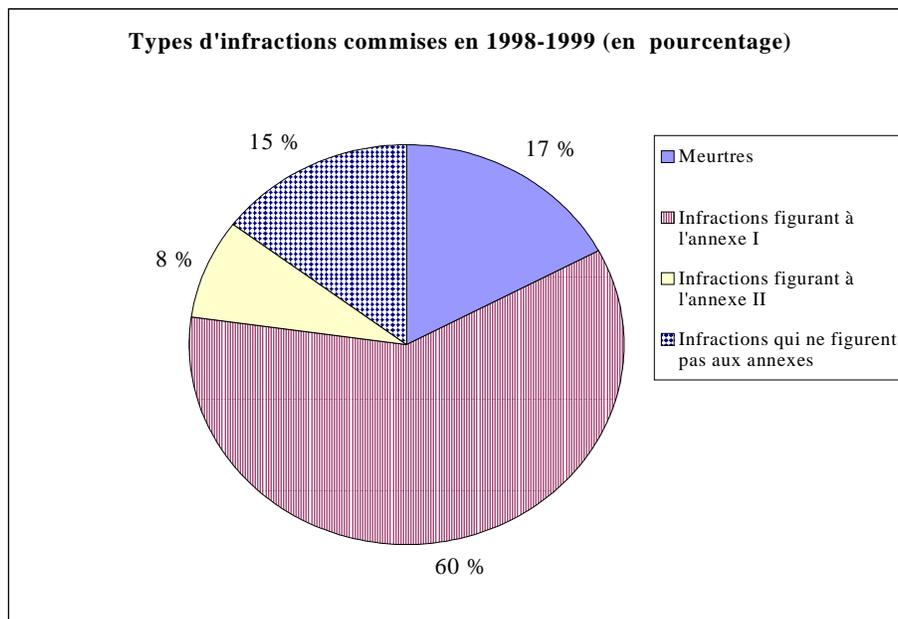
En 1998-1999, le nombre de délinquantes a également augmenté, de 18,6 p. 100 en établissement, et de 23,6 p. 100 dans la collectivité.

Les délinquants incarcérés pour des infractions sexuelles représentent environ 17 p. 100 de la population carcérale totale et leur nombre a diminué d'environ 3 p. 100 entre 1995-1996 et 1998-1999.

¹ Voir au lexique, à la page 125

Au cours de l'année dernière, la durée des peines imposées aux délinquants incarcérés est demeurée stable. Environ 30 p. 100 d'entre eux purgent une peine de quatre ans ou moins et 35 p. 100, une peine de plus de dix ans ou d'emprisonnement à vie.

La *LSCMLC* désigne certaines infractions dans les deux annexes jointes à la loi. Les infractions figurant à l'annexe I sont de nature violente et comprennent les crimes contre des personnes. Les meurtres ne sont pas inclus dans l'annexe, mais sont considérés à part. Les infractions figurant à l'annexe II sont des infractions graves en matière de drogue. Dans le tableau suivant, on voit les proportions de chacun des types d'infractions commises en 1998-1999. La grande majorité sont des infractions prévues à l'annexe I, et la proportion inférieure, des infractions figurant à l'annexe II.



De même, la répartition des types d'infractions commises par des Autochtones demeure sensiblement la même. Quatre-vingt-quatre pour cent (84 p. 100) des délinquants autochtones sont condamnés pour des infractions figurant à l'annexe I de la *LSCMLC* ou pour meurtre, 37 p. 100 purgent une peine de quatre ans ou moins et 24 p. 100, une peine de plus de dix ans ou d'emprisonnement à vie.

Soixante-six pour cent des femmes incarcérées purgent une peine pour des infractions figurant à l'annexe I de la *LSCMLC* ou pour meurtre. Parmi les femmes incarcérées, 49 p. 100 purgent une peine de quatre ans ou moins et 22 p. 100, une peine de plus de dix ans ou d'emprisonnement à vie.

LES DÉLINQUANTS SONT GARDÉS AU NIVEAU DE SÉCURITÉ CORRESPONDANT AUX MESURES LES MOINS RESTRICTIVES POSSIBLES POUR ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC, DES MEMBRES DU PERSONNEL ET DES DÉLINQUANTS.

Principaux engagements en matière de résultats

- **Gestion efficace de la population.**
- **La garde en lieu sûr des délinquants au niveau de sécurité le moins restrictif requis.**

SÉCURITÉ DYNAMIQUE

On définit la sécurité dynamique comme étant l'ensemble des processus, des techniques, et des outils qu'utilise le personnel du SCC afin d'assurer le contrôle et la garde sécuritaires de la population carcérale.

Classement des détenus

La Loi oblige le SCC d'appliquer la méthode d'incarcération la moins restrictive possible qui permet d'assurer la sécurité du délinquant, du personnel et du public. À cette fin, les délinquants doivent être logés dans des établissements dont le classement¹ selon le niveau de sécurité est comparable au classement des détenus selon leur niveau de sécurité. Un faible taux de délinquants incarcérés dans des établissements dont le classement diffère de leur propre classement est un indice de succès.

L'outil de classement des délinquants, appelé *l'Échelle de classement par niveau de sécurité*, a été modifié au cours de l'exercice 1998-1999 afin de mieux refléter le placement initial des délinquants au niveau de sécurité le plus bas possible. En janvier 1999, *l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité* a été mis en place. Il s'agit d'un instrument actuariel qui tient compte de variables qui évoluent à mesure que le délinquant purge sa peine. On l'utilise à intervalles réguliers ou avant de prendre une décision importante relative au transfèrement ou à la mise en liberté.

Classement des délinquants selon le niveau de sécurité contre classement des établissements selon le niveau de sécurité – par région*

- La proportion de délinquants incarcérés dans des établissements dont le niveau de sécurité est différent du leur est passé de 7,9 p. 100 à 9,6 p. 100 entre août 1998 et mai 1999. La plupart des délinquants visés par ce taux sont incarcérés à des niveaux de sécurité plus élevés. Même si notre taux de réussite s'élève à près de 90 p. 100, des motifs acceptables peuvent expliquer l'écart de 10 p. 100 (soit la réévaluation récente du niveau de sécurité, l'achèvement d'un programme, la décision du détenu de demeurer dans un établissement dont le niveau de sécurité est plus élevé en raison de la proximité de ses visiteurs, etc).

¹ Voir au lexique, à la page 125

- La proportion de délinquants incarcérés dans des établissements dont le niveau de sécurité est différent du leur a augmenté légèrement dans chacune des régions. La région de l'Atlantique a le taux le plus élevé de délinquants incarcérés tant dans des établissements à sécurité moins élevée que plus élevée.

Classement des délinquants selon le niveau de sécurité contre classement des établissements selon le niveau de sécurité – par région (en %)												
	Atlantique		Québec		Ontario		Prairies		Pacifique		Échelle nationale	
	août 98	mai 99	août 98	mai 99	août 98	mai 99	août 98	mai 99	août 98	mai 99	août 98	mai 99
Class. des délinquants = class. des établissements	90,0	81,7	91,8	91,3	94,9	94,3	88,3	85,3	93,9	90,9	91,9	89,8
Class. des délinquants > class. des établissements	2,7	4,0	1,8	1,9	0,7	0,6	0,9	1,4	0,7	1,3	1,3	1,5
Class. des délinquants < class. des établissements	7,1	13,3	6,3	6,7	4,2	5,1	10,3	11,4	4,9	7,6	6,6	8,1

Classement des délinquantes selon le niveau de sécurité contre classement des établissements selon le niveau de sécurité - Femmes*

- Étant donné que les délinquantes sont incarcérées dans des établissements multi-sécuritaires dans la plupart des cas, le taux de placement approprié est plus élevé que celui de la population carcérale en générale. La seule exception serait les délinquantes dites «à sécurité maximale» qui sont incarcérées dans des ailes spéciales d'établissements pour hommes à sécurité moyenne.

Classement des délinquantes selon le niveau de sécurité contre classement des établissements selon le niveau de sécurité - Femmes (en %)						
	Août 98	Nov. 98	Janv. 99	Févr. 99	Avr. 99	Mai 99
Class. des délinquantes = class. des établissements	96,4	96,3	93,8	94,4	93,9	95,0
Class. des délinquantes > class. des établissements	2,2	1,9	2,6	3,5	3,5	2,7
Class. des délinquantes < class. des établissements	0,0	0,5	0,0	0,4	0,0	0,0

Classement des délinquants autochtones selon le niveau de sécurité contre classement des établissements selon le niveau de sécurité – Autochtones*

- Les taux relatifs aux Autochtones ressemblent essentiellement à ceux des non Autochtones.

Classement des délinquants selon le niveau de sécurité contre classement des établissements selon le niveau de sécurité – Autochtones (en %)						
	Août 98	Nov. 98	Janv. 99	Févr. 99	Avr. 99	Mai 99
Class. des délinquants autochtones = class. des établissements	92,8	91,0	91,4	91,2	90,6	90,2
Class. des délinquants autochtones > class. des établissements	1,1	1,5	1,5	1,8	1,4	1,7
Class. des délinquants autochtones < class. des établissements	5,7	7,1	6,5	6,4	6,6	6,8

* Les données comprennent seulement les détenus sous responsabilité fédérale actuellement incarcérés dans des établissements fédéraux. Les installations de réception et de traitement sont exclues. Les délinquants admis depuis moins de 90 jours ne sont pas inclus.

LES DÉLINQUANTS SONT GARDÉS AU NIVEAU DE SÉCURITÉ CORRESPONDANT AUX MESURES LES MOINS RESTRICTIVES POSSIBLES POUR ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC, DES MEMBRES DU PERSONNEL ET DES DÉLINQUANTS.

Principaux engagements en matière de résultats

- **La garde en lieu sûr des délinquants au niveau de sécurité le moins restrictif requis.**

CAPACITÉ

La capacité pondérée est le nombre de lits approuvés. Malgré les nombreuses variations aux différents niveaux de sécurité, on ne note aucun changement majeur dans la capacité pondérée par rapport à l'an dernier, sauf la capacité accrue de 100 lits au Centre psychiatrique régional de Saskatoon. Dans le tableau suivant, on voit la capacité pondérée au 31 mars 1999.

Capacité pondérée au 31 mars 1999						
Capacité	Échelle nationale	Sécurité maximale	Sécurité moyenne	Sécurité minimale	Santé mentale	Réception
Hommes	13 363	2 101	7 703	2 272	762	525
Femmes	388	60		289	33	6

LE LOGEMENT OFFERT AUX DÉLINQUANTS EST RAISONNABLE, SÛR, SÉCURITAIRE ET HUMAIN

Principaux engagements en matière de résultats

- **La garde en lieu sûr des délinquants au niveau de sécurité le moins restrictif requis.**

Le SCC veille à ce que les plans, les stratégies et les normes de logement à moyen et à long terme soient conformes aux objectifs en matière de réinsertion sociale et aux résultats de la recherche, et à ce que les besoins en logement des délinquants autochtones soient toujours satisfaits. La double occupation des cellules peut augmenter le niveau de risque dans un établissement. La réduction de la proportion de délinquants devant partager une cellule est un indice de succès.

LOGEMENT

Le logement des détenus est une source de préoccupation depuis dix ans ou plus. Au cours de cette période, des détenus ont dû partager des cellules, et le SCC s'est vu contraint de reporter la réalisation de son objectif de réduire le recours à la double occupation comme mesure de logement permanente.

TAUX DE DOUBLE OCCUPATION

Le taux comprend les hommes et les femmes dans une cellule conçue pour un détenu qui loge deux détenus (occupation double) et dans une cellule conçue pour deux détenus qui loge deux détenus (locaux partagés) à la fin de l'exercice.

- L'an dernier, la proportion de détenus obligés de partager une cellule est passée de 30,7 p. 100 à 25,7 p. 100.

LE LOGEMENT OFFERT AUX DÉLINQUANTS EST RAISONNABLE, SÛR, SÉCURITAIRE ET HUMAIN

Principaux engagements en matière de résultats

- **La garde en lieu sûr des délinquants au niveau de sécurité le moins restrictif requis.**
- **Gestion efficace de la population.**

Ventilation régionale

- Dans quatre régions sur cinq, la proportion de délinquants en double occupation a diminué, entre février 1998 et avril 1999. L'augmentation pour la région de l'Atlantique est dûe à la construction de locaux partagés.

Taux de double occupation – par région (en %)*											
Atlantique		Québec		Ontario		Prairies		Pacifique		Échelle nationale	
Févr. 98	Avr. 99	Févr. 98	Avr. 99	Févr. 98	Avr. 99	Févr. 98	Avr. 99	Févr. 98	Avr. 99	Févr. 98	Avr. 99
12,3	20,8	17,7	16,7	29,9	18,0	29,4	26,6	21,6	15,2	23,7	19,8

* Les données comprennent tous les délinquants qui occupent un lit dans un établissement fédéral, dont la cellule contient au moins un autre lit occupé. Les établissements de réception sont exclus, mais les établissements qui ont des unités de réception sont inclus.

Ventilation nationale

- Dans le cas des délinquantes, le taux de double occupation a augmenté parce que les exigences relatives aux établissements des femmes sont fondées sur des statistiques qui datent de 1989, et l’incarcération des femmes n’a pas cessé d’augmenter au cours des années 1990. L’augmentation projetée de la capacité devra atténuer le problème.
- Le taux de double occupation des délinquants autochtones a diminué et celui des délinquants non autochtones a accusé sensiblement la même diminution.

VÉRIFICATION AVANT L’OUVERTURE DE L’ÉTABLISSEMENT FENBROOK

Tous les nouveaux établissements du SCC doivent désormais faire l’objet d’une vérification avant l’ouverture en vue d’évaluer leur capacité d’accueillir les délinquants.

Situation : L’établissement Fenbrook a satisfait aux exigences et a commencé à accueillir des délinquants.

LE LOGEMENT OFFERT AUX DÉLINQUANTS EST RAISONNABLE, SÛR, SÉCURITAIRE ET HUMAIN

Principaux engagements en matière de résultats

- Un recours élargi aux services correctionnels communautaires.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS RÉSIDENTIELS COMMUNAUTAIRES¹

L’intensification des efforts du SCC en vue de la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants et la récente fluctuation de la population carcérale peuvent avoir pour effet de modifier la répartition des délinquants en établissement et dans la collectivité.

Dans le cadre de la stratégie de réinsertion sociale du SCC, il est important d’augmenter le nombre de lits dans les établissements résidentiels communautaires. Pour ce faire, le Service sollicite les avis de citoyens sur l’emplacement des établissements, et l’on procède à l’agrandissement ou à la réinstallation des établissements résidentiels communautaires non gouvernementaux et ceux du SCC. Les nouveaux contrats signés cette année visent la Maison Décision et le centre résidentiel communautaire *Booth House*.

¹ Voir au lexique, à la page 125

LE LOGEMENT OFFERT AUX DÉLINQUANTS EST RAISONNABLE, SÛR, SÉCURITAIRE ET HUMAIN

Principaux engagements en matière de résultats

- La garde en lieu sûr des délinquants au niveau de sécurité le moins restrictif requis.
- Gestion efficace de la population.

EMBAUCHE DE 1 000 AGENTS DE CORRECTION

En avril 1998, le Conseil du Trésor a approuvé l'embauche de 1,000 agents de correction à temps plein, pour des postes de durée indéterminée, sur une période de trois ans, pour améliorer l'efficacité du Service. Ces ressources supplémentaires ont été approuvées afin d'améliorer les mesures de support et la sécurité dans les établissements pour hommes et elles nécessiteront l'infusion de \$ 40,5 millions par an. Les mesures de support ont pour but d'améliorer les interactions entre les délinquants et les agents de correction de façon à prévoir et prévenir les incidents de sécurité. De plus les agents jouent un rôle clé dans les activités de réinsertion sociale en aidant et supportant les délinquants dans leurs efforts de réinsertion en tant que citoyen respectueux des lois. Le plan de mise en oeuvre et le cadre d'évaluation sont actuellement en cours d'élaboration et seront présentés au Comité de direction du SCC cet automne.

LE CONTRÔLE EXERCÉ SUR LES DÉLINQUANTS CORRESPOND AU RISQUE QU'ILS PRÉSENTENT POUR EUX-MÊMES, LEURS CODÉTENUS, LE PERSONNEL ET LE PUBLIC

Principaux engagements en matière de résultats

- Gestion efficace de la population.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SÉCURITÉ

Le groupe de travail a été créé pour examiner des milieux carcéraux de pointe qui facilitent le plus possible l'interaction entre le personnel et les détenus et leur réinsertion sociale en toute sécurité. Le mandat du groupe de travail sera essentiellement le suivant :

- Examiner les politiques et les pratiques actuelles en matière de sécurité afin de déterminer les besoins futurs à cet égard.
- Évaluer l'efficacité des stratégies du SCC relatives à la gestion des leaders et des membres de gangs dans les établissements du SCC, y compris l'évolution des gangs de jeunes Autochtones.
- Examiner la sous-culture des détenus et la culture des agents de correction afin de déterminer comment améliorer les relations entre les détenus et le personnel.
- Proposer un programme de formation à l'intention des surveillants correctionnels et les améliorations à apporter au recrutement, à la gestion de carrière et à la formation des agents de correction.
- Examiner les moyens d'améliorer la gestion de l'information, particulièrement la production de rapports sur les incidents graves et les réactions à cet égard.

L'activité du groupe de travail sur la sécurité est étroitement liée aux initiatives entreprises en Grande-Bretagne et le groupe comprend des membres d'autres pays, de groupes de femmes et de groupes d'Autochtones. On attend le rapport du groupe de travail au cours de l'exercice 1999-2000.

Le but principal est de mettre en place des normes et des pratiques de sécurité qui permettent de créer un environnement sécuritaire pour les interactions entre le personnel et les délinquants et pour les initiatives de réinsertion sociale. Le SCC s'attaque aux problèmes importants des maladies infectieuses et de la toxicomanie tant sur le plan de la santé que sur le plan de la sécurité. Ce problème se complique du fait qu'un nombre important de détenus ont été associés et continueront peut-être d'être associés à des organisations criminelles. Les activités et l'influence des membres des gangs et des organisations criminelles représentent une menace importante pour la gestion sécuritaire, ordonnée et efficace des opérations des établissements et pour le mandat de la réinsertion sociale.

ISOLEMENT PRÉVENTIF¹

L'isolement préventif est une mesure provisoire de gestion de la population. Elle sert à isoler les détenus qui ne doivent pas se mêler aux autres détenus, pour des raisons de sécurité. Cette mesure n'est envisagée qu'après que toutes les autres options ont été jugées inappropriées. La décision de placer le détenu en isolement est constamment réévaluée en vue de retourner le détenu dans la population carcérale générale de l'établissement ou jusqu'à ce qu'on puisse prendre des dispositions pour transférer le détenu dans un autre établissement. Il existe deux types d'isolement préventif. L'isolement sollicité¹ vise à protéger le délinquant. L'isolement non sollicité¹ sert à protéger les autres délinquants, à assurer la sécurité de l'établissement ou à permettre la tenue d'une enquête.

Le SCC a créé un poste supérieur dans chaque région afin de surveiller le processus d'examen des cas d'isolement préventif. Cet examen permet de voir si le processus est conforme à la loi, si le personnel des établissements a reçu la formation requise et si les détenus placés en isolement sont retournés le plus tôt possible dans une population carcérale moins restrictive.

- Comme on le voit dans le tableau suivant, le recours à l'isolement non sollicité a baissé par rapport à l'exercice précédant alors que le recours à l'isolement sollicité a augmenté.

Isolement préventif – 1997-1998 à 1998-1999*												
	Sollicité						Non sollicité					
	Atl.	Qué.	Ont.	Pra.	Pac.	Échelle nationale	Atl.	Qué.	Ont.	Pra.	Pac.	Échelle nationale
1997-1998	229	769	630	421	262	2 311	531	1 683	1 268	1 053	963	5 498
1998-1999	302	826	681	505	206	2 250	544	1 748	1 329	1 131	670	5 422

* Délinquants placés en isolement à un moment donné durant l'année.

¹ Voir au lexique, à la page 125

Au cours de 1998-1999, le *Programme d'isolement préventif* a été mis à l'essai, conformément aux recommandations du groupe de travail sur l'isolement préventif, afin de mettre en œuvre et d'évaluer de nouvelles approches pour motiver et préparer les délinquants à retourner, sans risque, dans la population carcérale générale.

VÉRIFICATIONS

Certaines vérifications ont été menées suivant l'approche de vérification interne adoptée par *Her Majesty's Prison Service* de Grande-Bretagne. L'approche est centrée sur la conformité et la responsabilité, et le rendement des unités opérationnelles est évalué en regard de normes. Le processus permet d'évaluer la conformité d'éléments des activités des centres de responsabilité en fonction de normes préétablies. Les évaluations combinées donnent une note totale de la conformité, ce qui permet d'établir des comparaisons.

Vérification de l'isolement

Parallèlement aux conclusions du groupe de travail sur l'isolement, le rapport de vérification sur l'isolement est le quatrième d'une série de vérifications menées sur l'isolement au cours des dernières années. La vérification se limitait à deux établissements dans chaque région et elle comportait un examen des procédures dans certains établissements pour femmes.

Situation : D'après les résultats, la cote globale de conformité est élevée.

Vérification des unités spéciales de détention (USD)

Le but de l'unité spéciale de détention (USD) est de créer un milieu motivant qui amène les détenus dangereux à agir de façon responsable afin de faciliter leur insertion dans un établissement à sécurité maximale. Un délinquant dangereux est celui dont le comportement est tel qu'il cause des torts graves à une personne, peut provoquer la mort ou menacer sérieusement la sécurité des autres. Cette détermination peut être fondée sur un seul comportement grave ou sur une série de comportements violents.

La vérification de l'unité spéciale de détention a été complétée en mai 1998. Elle a permis d'évaluer l'efficacité et l'efficacités de l'unité et de produire des rapports réguliers sur la conformité avec les politiques connexes. La vérification a donné lieu à quatre recommandations :

- 1) Il faudrait modifier la politique sur le processus de transfèrement non sollicité pour obliger les décideurs à envisager toutes les solutions de rechange et à expliquer pourquoi le transfèrement à l'USD est la seule solution raisonnable.
- 2) Il faut rappeler à tous les établissements que les détenus doivent être avisés (par écrit) de leur droit de recourir aux services d'un avocat.
- 3) Il incombe au Comité national de révision (CNR) et aux responsables de l'USD de voir à ce que toutes les décisions relatives aux cas de placement dans l'USD soient enregistrées dans le Système de gestion des détenus (SGD) et dans le procès-verbal des réunions du CNR, afin d'assurer la continuité de l'examen du cas et le respect des délais concernant les examens de suivi par les responsables de l'USD et les décisions consécutives du CNR.
- 4) Le CNR et le personnel de l'USD doivent voir à améliorer la qualité de la

documentation concernant l'exposé du motif du transfèrement du détenu à l'USD et veiller à ce que les décisions prises dans des cas particuliers soient bien expliquées afin de préciser la situation actuelle du détenu en ce qui concerne l'USD et à ce que les détenus soient avisés qu'ils peuvent formuler leurs griefs relatifs aux décisions du CNR directement au troisième niveau.

Situation : Toutes les mesures correctives ont été prises.

Vérification de l'interception des communications

La vérification a pris fin en mars 1999. Elle a permis d'évaluer l'efficacité des systèmes destinés à contrôler les communications des détenus (par écrit, par téléphone ou en personne dans l'aire des visites). La vérification a été effectuée dans un échantillon d'établissements dans chacune des cinq régions. La vérification a donné lieu à trois recommandations importantes :

- 1) Modifier le formulaire de demande des visiteurs pour avertir ceux-ci que leurs communications visuelles ou orales et leurs télécommunications avec les détenus peuvent être interceptées.
- 2) Modifier les instructions permanentes pour établir une limite concernant la période initiale et les périodes subséquentes des interceptions pour encourager un examen du cas.
- 3) Veiller à ce que tous les établissements aient un téléphone privé (qui n'est pas connecté au système d'interception) pour les entretiens téléphoniques confidentiels des détenus.

Situation : Seule la première recommandation a été mise en application. Pour ce qui est des deux autres, on a terminé l'ébauche de la politique et on attend son approbation.

Vérification de la fouille et des saisies

La vérification a permis d'examiner l'ensemble du programme de fouille en place dans les établissements afin de s'assurer qu'une politique et des procédures sont en place et sont maintenues en vigueur conformément aux articles 47 à 67 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC)* et aux articles 43 à 59 du *Règlement*. La vérification a donné lieu à cinq recommandations :

- 1) Les régions doivent voir à ce que tous les plans de fouille des établissements soient examinés afin d'assurer que tous les types de fouille sont effectués régulièrement et indiquer quand on a utilisé un équipement ou des moyens spécialisés pour effectuer chaque type de fouille.
- 2) Envisager l'utilisation d'un formulaire national unique pour documenter toutes les fouilles et demander à chaque établissement de s'assurer que le contrôle mensuel de la conformité avec le plan de fouille d'établissement est consigné, de même que les mesures correctives prises pour combler les lacunes.
- 3) Les instructions permanentes relatives aux fouilles doivent tenir compte de la différence avec les accusations d'infraction disciplinaire.
- 4) Le formulaire relatif à la demande et à l'autorisation de procéder à une fouille doit être modifié pour que les visiteurs soient avisés de leur droit de demander un avocat.
- 5) Fournir, à tous les niveaux, une formation au personnel chargé d'autoriser ou d'effectuer les fouilles courantes et non courantes et demander aux établissements

d'assurer un contrôle permanent et de prendre des mesures correctives concernant tous les types de fouilles.

Situation : Les plans d'action sont en cours d'élaboration.

ENQUETES

À l'échelle nationale

En 1998-1999, vingt-trois enquêtes nationales ont été menées pour examiner des incidents graves survenus dans des établissements (14) et dans la collectivité (9). Dans les établissements, les responsables ont fait enquête sur six meurtres, deux séquestrations, une perturbation majeure, deux évasions, deux décès (surdose et suicide), et une fouille exceptionnelle. Dans la collectivité, huit meurtres et une séquestration ont fait l'objet d'enquêtes. On a constaté que le personnel avait réagi aux incidents avec professionnalisme et que la surveillance des détenus et des délinquants mis en liberté sous condition était adéquate, mais on a souvent noté que des renseignements essentiels n'étaient pas communiqués.

En ce qui concerne la conformité, certaines conclusions avaient été établies dans des enquêtes précédentes, comme le fait que le personnel ne porte pas les avertisseurs portatifs, le déplacement et le contrôle des détenus ne sont pas effectués comme il se doit et la nature et la fréquence des contacts avec les délinquants ne sont pas toujours conformes aux normes. On tire néanmoins des leçons des enquêtes et les résultats sont distribués au plus grand nombre de personnes possible afin que toutes les activités soient exécutées de façon plus efficace.

À l'échelle régionale

Sur les 209 incidents qui ont nécessité des enquêtes à l'échelle régionale au cours de l'année civile 1998, 172 enquêtes ont été menées dans les établissements et 37 enquêtes dans la collectivité. Dans les établissements, les enquêteurs ont examiné 14 suicides, 36 décès de cause naturelle, 43 agressions graves contre des délinquants et 8 agressions graves contre le personnel. Dans la collectivité, les enquêteurs ont examiné 10 décès de cause naturelle et 1 suicide. De plus, ils ont mené une enquête lorsque de nouvelles accusations au criminel ont été portées ou lorsqu'on attendait une décision relative à des cas de surveillance.

LE CONTRÔLE EXERCÉ SUR LES DÉLINQUANTS CORRESPOND AU RISQUE QUE CEUX-CI PRÉSENTENT POUR EUX-MÊMES, LEURS CODÉTENUS, LE PERSONNEL ET LE PUBLIC

Principaux engagements en matière de résultats

- **Gestion efficace de la population**
- **La garde en lieu sûr des délinquants au niveau de sécurité le moins restrictif requis.**

INCIDENTS DE SÉCURITÉ

Incidents dans les établissements – à l'échelle nationale

En général, le nombre d'incidents de sécurité survenus dans les établissements a diminué au cours du dernier exercice. Cela dit, le SCC continuera de surveiller étroitement ceux qui touchent la sécurité du public et l'efficacité des services correctionnels, comme l'indique le tableau plus bas.

- Le nombre d'évasions d'établissements à sécurité minimale a augmenté de 37,7 p. 100 par rapport à l'exercice précédent. En effet, 106 détenus se sont évadés, ce qui est inférieur à la moyenne de 121,7 sur dix ans. On a enregistré 82 évasions impliquant 106 détenus, dont 16 impliquant deux détenus qui se sont évadés du même établissement en même temps. Dans deux autres cas, trois détenus se sont évadés ensemble du même établissement, et lors d'une évasion, cinq détenus se sont enfuis ensemble. Au 31 mars 1999, 99 des 106 détenus ont été repris, dont 81, moins d'un mois après leur évasion. À ce jour, 105 des 106 détenus ont été repris. De ce nombre, 28 délinquants ont récidivé pendant leur évasion. Six détenus ont des chefs d'accusation reliés à des délits de violence : quatre font face à des accusations de vol qualifié, deux font face à des accusations de vol à main armée et le dernier devra répondre à des accusation d'enlèvement.
- Le nombre d'évasions d'établissements à sécurité moyenne est passé de 3 à 4, ce qui est inférieur à la moyenne sur dix ans. On a enregistré 4 évasions impliquant 5 détenus. Des 5 évadés, 4 ont été repris le jour même et le cinquième, moins d'un mois après son évasion. Trois des évadés ont récidivé pendant leur évasion.
- Le nombre de meurtres en établissement a augmenté de 4 cette année; ce qui se situe dans la moyenne sur dix ans.

Incidents dans les établissements- à l'échelle nationale											
Incidents	Moyenne	Total									
		1989-1999	1998 -1999	1997 -1998	1996 -1997	1995 -1996	1994 -1995	1993 -1994	1992 -1993	1991 -1992	1990 -1991
Meurtres	4,6	6	2	5	2	7	6	6	4	6	2
Évasions (sécurité minimale)	121,7	106	66	47	51	99	203	191	188	142	124
Evasions(sécurité moyenne)	6,2	4	3	2	5	12	5	5	6	11	9
Evasions (sécurité max/multiple)	1,2	1	1	5	1	0	0	0	0	3	1

Les données sont exprimées en chiffres absolus. Elles ne tiennent pas compte de la croissance constante depuis dix ans de la population des établissements à sécurité minimale, qui est passée de 1 201 à 2 350 détenus entre 1989-1990 et 1998-1999. La proportion d'évasions par 100 délinquants est passée de 10,3 en 1989-90 à 3,9 en 1998-99.

Incidents dans la collectivité – à l'échelle nationale

En général, le nombre d'incidents de sécurité survenus dans la collectivité a diminué au cours de l'exercice. La multiplication des initiatives de réinsertion sociale grâce aux partenariats du SCC avec des intervenants communautaires devrait avoir une incidence

favorable sur le nombre de délinquants qui se rendent à la date d'expiration du mandat sans récidiver.

- Comme on le voit dans le tableau plus bas, pour l'exercice 1998-1999, les chiffres relatifs au meurtre, à l'homicide involontaire coupable, aux tentatives d'homicide involontaire coupable, au vol à main armée et à l'agression sexuelle se situent en deçà de la moyenne sur sept ans.
- Le nombre de détenus en semi-liberté, en libération conditionnelle totale et en libération d'office a augmenté de 7,1 p. 100 depuis l'année dernière.

Incidents dans la collectivité – à l'échelle nationale								
Incidents	Moyenne	Total						
		1998-1999	1997-1998	1996-1997	1995-1996	1994-1995	1993-1994	1992-1993
Meurtre et homicide involontaire coupable	11,4	7	9	10	15	16	16	21
Tentative de meurtre et d'homicide involontaire coupable	10,8	6	9	7	15	13	9	17
Vol à main armée	87,8	70	80	91	71	113	102	88
Aggression sexuelle	34,5	31	23	31	22	49	43	43

LE CONTRÔLE EXERCÉ SUR LES DÉLINQUANTS CORRESPOND AU RISQUE QUE CEUX-CI PRÉSENTENT POUR EUX-MÊMES, LEURS CODÉTENUS, LE PERSONNEL ET LE PUBLIC

Principaux engagements en matière de résultats

- **Gestion efficace de la population.**

USAGE DE LA FORCE

L'objectif de la politique du Service sur l'usage de la force est d'aider et d'encourager les délinquants dans la mesure du possible et d'exercer un contrôle uniquement dans la mesure nécessaire. Le personnel ne doit utiliser que la force nécessaire pour maîtriser le délinquant. Toutes les mesures raisonnables doivent être prises pour trouver et évaluer des solutions de rechange à l'usage la force ou à l'accroissement de l'usage de la force. Le recours à la force doit toujours être proportionnel aux risques et aux circonstances.

- Les cas de recours à la force ont diminué l'année dernière. On note toutefois un recours accru aux agents chimiques et une légère augmentation de l'utilisation des coups de semonce. Ces accroissements s'expliquent par le fait que les deux mesures servent principalement à maîtriser des détenus peu coopératifs ou agressifs afin de réduire le risque de blessures au personnel et aux détenus.

Usage de la force - 1997-1998 à 1998-1999												
Région	Agent chimique		Autre		Contrainte physique		Dispositifs de contrainte		Coup de semonce		Total	
	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999
Atlantique	37	31	6	7	83	62	52	40	2	4	180	144
Québec	44	69	4	5	66	69	41	53	15	18	170	214
Ontario.	42	30	5	7	66	101	79	51	2	0	194	189
Prairies	20	27	13	5	71	68	43	63	0	0	147	163
Pacifique	4	4	5	7	75	55	143	104	1	0	228	170
Échelle nationale	147	161	33	31	361	355	358	311	20	22	919	880

STRATÉGIE NATIONALE ANTIDROGUE

Le trafic et l'usage des drogues causent des dommages physiques, psychologiques, sociaux et économiques importants aux individus et à la société. Dans le contexte correctionnel, ils influent sur la capacité du SCC de tenir des établissements sûrs, sains et sans drogue, sur le succès des initiatives de réinsertion sociale et sur notre capacité de protéger le public.

En même temps, le SCC est confronté à l'accroissement des maladies infectieuses, qui est directement lié à l'usage des drogues, tant avant que pendant l'incarcération. Le risque de contracter des maladies durant l'incarcération et de les transmettre au personnel, aux visiteurs et à la collectivité en général est maintenant plus grand.

Le SCC a amorcé un examen de sa stratégie antidrogue dans le but d'intégrer les initiatives de lutte contre le trafic des drogues, de traitement et de soins à un modèle de réduction des méfaits. Un groupe de travail interministériel s'est réuni et a déterminé un certain nombre d'options, de possibilités et d'obstacles qui doivent être examinés pour accroître la contribution du SCC à la protection du public. Pour élaborer des stratégies efficaces, il sera essentiel de collaborer sur une vaste échelle avec des collectivités, des partenaires de la justice pénale, des employés et des délinquants.

Le Comité de direction du SCC examinera un cadre pour l'intégration des initiatives de prévention et de contrôle, des programmes de traitement et des services de santé. L'efficacité du cadre dépendra de la conformité des stratégies du SCC avec les buts et les principes de la Stratégie canadienne antidrogue. On attend l'approbation du Comité de direction pour entamer les consultations. Le SCC a également participé au renforcement de la Stratégie canadienne antidrogue.

Le SCC appuie totalement l'objectif de réduire les méfaits, qui est la principale visée de la Stratégie canadienne antidrogue. Le Service a participé à la rédaction du Mémoire au Cabinet sur la stratégie nationale antidrogue.

PROGRAMME DE PRISE D'ÉCHANTILLONS D'URINE

Le Programme de prise d'échantillons d'urine a été lancé en 1992 lors de l'adoption de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC)*. Il fournit une information d'importance capitale au personnel sur le taux de positivité, le genre de substance découverte et le rapport des substances dans chaque échantillon positif.

Chaque mois, le SCC effectue des tests au hasard sur 5 p. 100 de la population de délinquants. Durant l'exercice 1998-1999, le SCC a effectué 52,346 prises d'échantillons d'urine parmi les délinquants, dont 11,871 en établissement et 40,475 auprès des délinquants en liberté sous condition.

Échantillons positifs - 1997-1998 à 1998-1999*												
	Prises d'échantillons aléatoires dans les établissements (en %)						Prises d'échantillons dans la collectivité (en %)					
	Atl.	Qué.	Ont.	Pra.	Pac.	Échelle nat.	Atl.	Qué.	Ont.	Pra.	Pac.	Échelle nat.
1997-1998	17,3	15,3	14,6	9,4	13,5	13,7	17,8	14,6	19,4	16,2	21,9	18,1
1998-1999	21,0	13,4	15,8	7,5	10,9	12,8	18,0	13,7	20,1	14,3	21,4	17,2

* Un échantillon positif peut contenir plus d'une sorte de drogue.

Types de drogues dans les échantillons positifs

Depuis l'implantation du programme de prise d'échantillons d'urine, le Service a répertorié le type et la quantité des substances recueillis dans les échantillons. Par le passé et encore récemment, certains ont émis l'opinion que les détenus vont progresser des drogues douces aux drogues dures. L'argument majeure pour cette opinion est basée sur le fait que le corps évacue les drogues dures telle la cocaïne et l'héroïne dans un délai de 48 à 72 heures alors que comparativement, la marijuana et le hashish peuvent prendre de 7 à 21 jours. A date, les données recueillis n'ont pas validé cette opinion.

Au cours de l'exercice 1998-1999, dans les établissements du SCC, on a découvert du THC¹ (marijuana/hachisch) dans 67 p. 100, des opiacés¹ dans 15.9 p. 100 et des benzodiazépines¹ dans 8.5 p. 100 des échantillons positifs. Chez les délinquants en liberté sous condition, 50 p. 100 des échantillons positifs contenaient du THC (marijuana/hachisch), 26 p. 100 des opiacés, et 21 p. 100 de la cocaïne.

Si ce n'est d'une légère augmentation dans la consommation des opiacés, ce qui est conforme aux tendances remarquées dans la société avec l'abus de médicaments sous prescription, aucune augmentation de la consommation des drogues dures au détriment des drogues douces n'a été remarquée chez les détenus afin de se soustraire à la prise d'échantillons d'urine. En fait, les tendances de consommation n'ont pas changé depuis 1993. La marijuana, le hashish et les médicaments sous prescription demeurent, probablement en raison de leur prix et de leur accessibilité, les drogues de choix. Par contre, plus l'influence des gangs asiatiques se fera sentir à travers le pays, le coût des opiacés devrait diminuer et leur utilisation croître, surtout dans les grands centres urbains.

¹ Voir au lexique, à la page 125

Saisies de drogues – Types de drogues saisies

Au cours du dernier exercice, on a enregistré 1 557 saisies de drogues dans les établissements fédéraux du pays. Dans 40 p. 100 des cas, on a saisi de l'alcool. Dans 27 p. 100 des autres saisies, on a découvert du THC. Les autres types de drogues les plus communs étaient des opiacés (6 p. 100) et de la cocaïne (2 p. 100). Dans 24 p. 100 des saisies, on a trouvé des attirails pour toxicomane. (Dans une saisie, il se peut que l'on trouve plusieurs types de drogues ou d'accessoires pour toxicomane.)

Évaluation du Programme de prise d'échantillons d'urine

L'évaluation a été effectuée pour donner suite à une exigence du cadre d'évaluation de 1993 et pour indiquer aux cadres supérieurs dans quelle mesure les objectifs du programme étaient atteints. Les recommandations de l'examen portaient principalement sur la prise d'échantillons au hasard, la fréquence des tests, le mandat du Programme de prise d'échantillons d'urine, la gestion du programme, la gestion des cas, la surveillance électronique, l'alinéa 66 (1) *e* du *Règlement sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, l'uniformité de son application, la formation, la gestion des formulaires, la responsabilité, l'assurance contre les risques de responsabilité civile, l'autorité financière et les évaluations du programme.

Situation : Les recommandations sont en voie de révision.

CRIME ORGANISÉ ET GANGS

Au cours de 1998-1999, le SCC a continué de surveiller les liens entre l'affiliation criminelle et les incidents liés à la drogue et à la violence, et d'améliorer la gestion des activités des gangs dans les établissements.

Le nombre de délinquants du SCC qui sont associés ou membres d'organisations criminelles continue de fluctuer aux environs de 1,400. Il y en a présentement 1,442, un déclin de 30 depuis avril 1999, ce qui met fin à une lente progression de leur nombre depuis deux ans. Présentement, 8.1% de la population institutionnelle et 4.7% de la population dans la collectivité ont été identifiés comme étant reliés à des organisations criminelles. Ceci constitue une augmentation de leur représentation en établissement comparativement à avril 1999 où elle se situait à 6.9%. Ceci est partiellement attribuable à l'augmentation du nombre de gangs dans la région des Prairies et à un nombre restreint de membres de gangs s'étant mérités une libération conditionnelle et ce, même si un plus grand nombre d'entre eux se trouvent présentement en libération conditionnelle.

Il y a présentement 48 gangs ou types de gangs dans les établissements et 43 dans la collectivité. Ces données sont comparables au niveau de la représentation dans les établissements mais constituent une augmentation de 24 types de gangs dans la communauté. Certaines de ces organisations sont établies dans la collectivité et sont aussi présentes en établissement, alors que d'autres émanent directement des établissements. Les gangs de motards, d'autochtones et les gangs de rues sont en plus grands nombre dans les établissements alors que le crime organisé traditionnel, les motards et les autochtones sont les plus représentés dans la collectivité. Ce faisant, le crime organisé traditionnel a remplacé les motards au premier rang dans la collectivité alors que les autochtones ont remplacé les gangs de rues au troisième rang.

Certaines des principales réalisations à ce chapitre :

- Le SCC a entrepris une enquête de recherche sur l'affiliation aux gangs. Cette enquête devrait être achevée au cours de l'exercice 1999-2000. L'information recueillie servira à élaborer une *stratégie de désaffiliation* ainsi que des stratégies d'intervention pour les différents groupes.
- Une base de données sur la gestion des gangs a été établie et elle est utilisée par tous les établissements du pays. Elle sera élargie pour inclure les bureaux de libération conditionnelle en 1999-2000.

SECTEUR D'ACTIVITÉ : RÉINSERTION SOCIALE

Objectif : Inciter activement et aider les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois.

Description : Prestation de services et mise en œuvre de programmes à l'intérieur des établissements et dans les bureaux communautaires pour favoriser la réinsertion sociale des délinquants, notamment la gestion des cas, les services de psychologues et d'aumôniers, les services résidentiels, la formation générale et professionnelle, les emplois et le perfectionnement professionnel, les programmes d'enrichissement personnel et les autres programmes destinés à répondre aux besoins culturels, sociaux, spirituels et personnels des délinquants.

Mission du SCC

Valeur fondamentale 1 – Nous respectons la dignité des individus, les droits de tous les membres de la société et le potentiel de croissance personnelle et de développement des êtres humains.

Valeur fondamentale 2 – Nous reconnaissons que le délinquant a le potentiel de vivre en tant que citoyen respectueux des lois.

Valeur fondamentale 4 – Nous croyons que le partage des idées, des connaissances, des valeurs et des expériences, tant sur le plan national que sur le plan international, est essentiel à l'accomplissement de notre Mission.

Extrait du discours du Trône

Le gouvernement aidera à protéger le droit des Canadiens de se sentir en sécurité dans leurs collectivités, en travaillant avec les autres gouvernements, le secteur privé et les organismes bénévoles.

Données relatives aux ressources des secteurs d'activité

Ressources humaines	Nombre réel d'ETP utilisés : 4 031 (31,6 p. 100 du total)
Ressources financières -	
Dépenses prévues (Partie III du Budget des dépenses)	357 039 000 \$
Total des <i>autorisations</i>	453 154 432 \$
Dépenses réelles en 1998-1999	438 995 838 \$

RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RENDEMENT *

*Pour de plus amples *renseignements sur les décisions relatives à la mise en liberté sous condition, veuillez consulter le site web de la Commission nationale des libérations conditionnelles à l'adresse suivante : <http://www.npb-cnlc.gc.ca>*

LES PRINCIPALES STRATÉGIES D'INTERVENTION ET LES PRINCIPAUX FACTEURS CRIMINOGENES SONT PRÉCISÉS LORS DE L'ÉVALUATION INITIALE

La majorité des citoyens condamnés à l'incarcération dans des établissements fédéraux retourneront dans la société à un moment donné. Bon nombre d'entre eux peuvent le faire en toute sécurité avant la fin de leur peine. La principale fonction du Service correctionnel consiste à déterminer les facteurs qui ont conduit une personne à commettre des crimes et à appliquer les interventions correctionnelles appropriées pour contrer ces facteurs.

Au cours de l'exercice 1998-1999, les unités d'admission ont accueilli 4 400 hommes et 230 femmes. Depuis février 1999, le SCC élabore un plan correctionnel portant sur toute la durée de la peine au moment de l'admission pour chaque délinquant. Il s'agit d'un grand progrès qui permet de mieux déterminer les stratégies d'intervention à privilégier, tant avant qu'après la mise en liberté sous condition, et de mieux préparer les délinquants en vue de la mise en liberté sous condition.

LES INTERVENTIONS CORRECTIONNELLES TIENNENT COMPTE DES PRINCIPAUX FACTEURS CRIMINOGENES

Principaux engagements en matière de résultats

- L'évaluation des possibilités de réinsertion sociale des délinquants.
- La réinsertion des délinquants en tant que citoyens respectueux des lois.

CAPACITÉ DE RECHERCHE DU SCC

Le principal objectif de la recherche est de créer une base de connaissances sur les pratiques qui favorisent la réinsertion sociale en toute sécurité (classement, programmes, surveillance communautaire, etc.). La recherche permet également de renforcer l'efficacité opérationnelle.

Certaines des principales réalisations à ce chapitre :

- L'évaluation initiale du délinquant fondée sur la recherche a été reconnue comme « meilleure pratique » par l'*American Corrections Association* en 1998.
- On a mené à bien la conception et l'élaboration d'un programme intensif à l'intention des délinquants (non sexuels) à comportement violent chronique. Pour réussir le programme, les délinquants visés devront montrer qu'ils ont acquis et qu'ils mettent en pratique les aptitudes requises. Il est à noter que le manuel du programme a été publié et qu'un groupe d'experts internationaux a accrédité ce programme de traitement fondé sur la recherche.
- Le Service a élaboré et mis en œuvre une échelle d'évaluation de l'employabilité des délinquants.

- L'échelle de classement par niveau de sécurité, un instrument de placement selon la cote de sécurité, a été modifiée pour mieux l'adapter à la population de délinquants.
- Une échelle de réévaluation du niveau de sécurité destinée aux délinquants de sexe masculin a été mise à l'essai et mise en oeuvre à l'échelle nationale.
- Une recherche portant sur plus de 1 000 délinquants sexuels qui ont terminé leur traitement entre 1993-1994 et 1996-1997 a fourni des résultats positifs quant à la réduction de la récidive au moyen de programmes efficaces.
- En collaboration avec les responsables des services correctionnels fédéraux, provinciaux et territoriaux, on a entrepris des recherches en vue d'élaborer un recueil en cinq volumes des programmes correctionnels efficaces et des meilleures pratiques dans tous les secteurs de compétence du Canada.
- Le Colloque sur la recherche dans le secteur correctionnel – « Pour des services correctionnels de qualité : de la recherche à la pratique » tenu en 1999 a permis au SCC et à des universitaires canadiens de se réunir pour discuter de nouvelles façons d'accroître l'efficacité des services correctionnels.
- La deuxième rencontre sur la recherche relative aux Autochtones tenue en 1999 a conduit au lancement de cinq projets de recherche relatifs aux programmes de traitement des délinquants autochtones, à l'accroissement de la capacité de réinsertion sociale et à une étude connexe sur le syndrome d'alcoolisme fœtal.
- *FORUM - Recherche sur l'actualité correctionnelle* compte 4 500 abonnés dans 60 pays, ce qui indique que le Canada est sur la bonne voie dans le domaine de la recherche correctionnelle.

La liste complète des publications de recherche du SCC parues en 1998-1999 se trouve à la section VI du présent rapport et au site Internet du Service à l'adresse suivante : <http://www.csc-scc.gc.ca>.

LES INTERVENTIONS CORRECTIONNELLES TIENNENT COMPTE DES PRINCIPAUX FACTEURS CRIMINOGENES

Principaux engagements en matière de résultats

- **La préparation efficace des délinquants à la mise en liberté.**

La stratégie du Service correctionnel vise à aider les délinquants à examiner les facteurs liés à leur comportement criminel et à réduire leur risque de récidive une fois mis en liberté, contribuant ainsi à la sécurité du public. Chaque délinquant a un plan correctionnel qui définit ses besoins en matière de programmes et les interventions thérapeutiques qui répondront à ces besoins. Le plan et les progrès du délinquant sont examinés régulièrement afin de déterminer si les buts et les objectifs sont atteints et si le niveau de risque qu'il présente a diminué. On insiste également sur l'importance de la continuité entre les programmes offerts dans les établissements et les services de suivi assurés dans la collectivité une fois que le délinquant a été mis en liberté.

LES INTERVENTIONS CORRECTIONNELLES TIENNENT COMPTE DES PRINCIPAUX FACTEURS CRIMINOLOGIQUES

Principaux engagements en matière de résultats

- **Des programmes qui visent à remédier aux problèmes à l'origine du comportement criminel.**

PROGRAMMES DE BASE

Pour répondre aux besoins des délinquants cernés à l'étape de l'évaluation initiale, plusieurs programmes de base ont été élaborés.

Programmes d'éducation

Étant donné qu'environ 62 p. 100 des délinquants ont un niveau d'aptitude scolaire inférieur à celui de la 8^e année et que 80 p. 100 des délinquants sont en deçà du niveau d'aptitude scolaire de la 10^e année, des programmes d'alphabétisation sont offerts pour améliorer la scolarité des délinquants au moins jusqu'à la 10^e année. Tous les programmes d'alphabétisation sont accrédités au niveau provincial et, dans le cadre de ces programmes, certains établissements offrent un cours spécial sur la stratégie d'apprentissage afin de répondre aux besoins des délinquants qui ont des troubles d'apprentissage. Les études secondaires et postsecondaires sont également offertes.

Programmes de formation professionnelle

Ces programmes sont destinés à enseigner aux délinquants les compétences requises pour exercer un métier. Ces programmes varient d'un établissement à l'autre et comportent une formation dans des domaines tels que la réparation de carrosseries, la menuiserie, le travail dans un atelier d'usinage général, la soudure, la réparation de petits moteurs à essence et l'horticulture. Les délinquants qui participent à la formation accumulent des heures en vue de leur accréditation par les organismes directeurs provinciaux.

Programmes d'emploi

Les programmes d'emploi visent à engendrer de bonnes habitudes de travail et à enseigner les capacités générales pour réussir sur le plan professionnel (capacité d'être ponctuel, de travailler sous les ordres de quelqu'un, de respecter ses engagements, de faire preuve d'initiative personnelle, etc.), ainsi que des aptitudes professionnelles particulières. Ils comprennent différents placements liés à l'entretien, à la cuisine et à des travaux de nettoyage dans les établissements. CORCAN¹ offre une formation professionnelle dans un certain nombre de secteurs spécialisés, dont l'agroentreprise, l'art graphique, les textiles, le traitement des données, la construction, la fabrication et la production industrielle.

¹ Voir au lexique, à la page 125

Programmes d'acquisition de compétences psychosociales

Il s'agit d'une série de six programmes visant à répondre aux besoins des délinquants pendant qu'ils purgent leur peine et à préparer leur réinsertion dans la collectivité. Les programmes sont axés sur les opinions erronées, les attitudes et les aptitudes interpersonnelles inappropriées qui conduisent au comportement antisocial. Ces programmes sont les suivants : apprentissage cognitif des compétences, vivre sans violence, acquisition de compétences parentales, maîtrise de la colère et des émotions, initiation aux loisirs et compétences liées à l'intégration communautaire.

- La recherche indique que le taux de réadmission a diminué de 8 p. 100 et que le taux de récidive a diminué de 16 p. 100 chez les délinquants qui ont achevé les programmes dans les établissements. Dans les établissements communautaires, les résultats étaient encore plus prometteurs : le taux de réadmission a diminué de 39 p. 100 et le taux de nouvelles condamnations, de 66 p. 100.

Programmes de lutte contre la toxicomanie

La toxicomanie est un problème pour environ 70 p. 100 de la population de délinquants. Le lien entre la toxicomanie et le comportement criminel varie selon la gravité du problème de toxicomanie. Le SCC offre divers programmes nationaux de lutte contre l'alcool et la toxicomanie. Le Programme prélibératoire pour toxicomanes (PPT) (ou ALTO au Québec) permet au délinquant d'acquérir les compétences nécessaires pour réduire ses possibilités de faire usage de drogue ou d'alcool après avoir quitté un établissement fédéral. Le programme « Choix » est offert dans la collectivité pour appuyer les délinquants et renforcer les leçons apprises du PPT. Quant aux délinquants autochtones, ils profitent du programme de lutte contre la toxicomanie pour les Autochtones, qui est maintenant bien établi comme programme de base.

Programmes de traitement des délinquants sexuels

Ces programmes de traitement consistent à établir la nature et la structure du comportement du délinquant et à lui permettre d'acquérir des compétences de maîtrise de soi destinées à réduire le risque de récidive. Le SCC a amélioré l'évaluation spéciale des délinquants sexuels qu'il fait au moment de l'évaluation initiale de même que la gamme des services de traitement offerts dans les établissements et la collectivité. Cela permet une correspondance adéquate du traitement aux facteurs comme le risque, les besoins, les réactions et la motivation. Les détenus peuvent participer à des programmes à intensité faible, moyenne ou élevée, alors que les programmes offerts dans la collectivité visent soit le traitement des délinquants à risque élevé, soit le traitement d'entretien et la prévention des rechutes. L'affectation aux programmes doit se fonder sur le risque de récidive du délinquant, ses besoins en matière de traitement, sa motivation à participer au traitement et la possibilité qu'offre le programme d'atteindre ces objectifs.

- Une recherche effectuée par le SCCa examiné le nombre de délinquants sexuels ayant suivi un traitement spécialisé qui ont récidivé dans des crimes à nature sexuelle pendant leur libération conditionnelle ou après la fin de leur mandat. Une étude antérieure menée entre 1991 et 1994 avait révélé que de tous les délinquants sexuels libérés (avec un suivi moyen de 3.5 ans), environ 1 sur 3 a été reconnu coupable d'une nouvelle infraction et moins de 1 sur 10 d'une nouvelle infraction de nature sexuelle.

Le taux moyen de récidive sexuelle pour tous les délinquants sexuels libérés d'un établissement fédéral est beaucoup plus bas que les autres études publiées. En effet, le taux se situe à 13%, comparativement au double pour les autres études. De 1994 à 1998, une nouvelle étude a révélé que de tous les délinquants sexuels libérés après avoir suivi un traitement spécialisé (avec un suivi moyen de 3.5 ans) environ 1 sur 25 a été reconnu coupable d'une nouvelle infraction et moins de 1 sur 33 d'une nouvelle infraction à nature sexuelle. Le taux de récidive de 3.3% pour les délinquants sexuels libérés ayant suivi un traitement spécialisé, est la moitié du taux de ceux qui sont libérés sans avoir suivi le traitement. Ce taux de récidive pour ceux ayant suivis le traitement se situe parmi les plus bas des dernières années.

Programmes de lutte contre la violence familiale

Il est établi que 20 p. 100 de la population carcérale présente un risque élevé de violence dans la famille ou dans toute autre relation intime et qu'un autre 20 p. 100 présente un risque moyen. Les programmes s'adressent aux délinquants violents et à ceux qui risquent de le devenir. Ces programmes fournissent des données et permettent d'acquérir des compétences précises afin de réduire la fréquence de la violence familiale chez les délinquants. Il faut pour cela concevoir des programmes d'information et d'intervention en établissement et dans la collectivité.

Programmes pour Autochtones

Ces programmes élaborés en collaboration avec les Autochtones et pour les Autochtones sont axés sur les compétences parentales, la toxicomanie, les compétences cognitives, les services spirituels et de liaison et sur les programmes portant sur un mode de vie équilibré. Ils viennent compléter les programmes de base afin de répondre aux besoins particuliers de la population autochtone.

Programmes pour délinquantes

La plupart de ces programmes s'adressent particulièrement aux femmes. D'autres ont été modifiés afin de tenir compte de la situation des femmes dans la matière. Les programmes de base ont été refaçonnés pour répondre aux besoins des femmes. Ils portent sur l'alphabétisation, l'apprentissage continu, les compétences psychosociales et la lutte contre la toxicomanie. En outre, des programmes sont destinés aux survivantes de traumatismes et d'actes de violence.

Programmes ethnoculturels

Ces programmes visent à promouvoir la pleine participation des délinquants de diverses cultures aux programmes de base du SCC, de sorte que les valeurs culturelles ou ethniques, les croyances, les styles d'apprentissage et les méthodes de communication soient compris et respectés.

Programme d'industrie correctionnelle (CORCAN)

Ce programme offert en établissement et dans la collectivité donne aux délinquants la possibilité d'acquérir une expérience de travail et une formation dans un milieu qui reproduit fidèlement les conditions de travail des secteurs public et privé. Les participants travaillent à la fabrication de biens et à la prestation de services qui sont commercialisés

auprès des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux et d'organismes sans but lucratif. CORCAN emploie environ 15 p. 100 de la population carcérale, dans 32 établissements répartis dans tout le Canada.

PROGRAMMES NOUVEAUX OU MODIFIÉS

Dans les établissements

- **Programme national de base pour les délinquants sexuels-** L'ébauche du contenu d'un programme national de base pour le traitement des délinquants sexuels a été élaborée et présentée à des fins de consultation tant interne qu'externe. D'après les réactions issues des consultations, l'ébauche du contenu du programme et des normes proposées a été révisée, puis soumise à l'examen d'un groupe international d'accréditation, en novembre 1998. Le groupe a révisé le contenu du programme ainsi que le processus proposé de mise en œuvre et il a formulé des recommandations en vue de la révision et de l'élaboration d'un plan d'évaluation. Le projet de *normes pour la prestation de services d'évaluation et de traitement à l'intention des délinquants sexuels* a été présenté à toutes les régions à des fins de consultation.
- **Programme de lutte contre les toxicomanies d'intensité élevée** – Un projet pilote devrait être prêt à être mis en œuvre au cours de l'automne de 1999. Une composante communautaire de ce programme est également en cours d'élaboration. Le Service a fait part de ses meilleures pratiques dans une publication de l'*American Corrections Association* portant sur les meilleures pratiques correctionnelles en matière de traitement de la toxicomanie.
- **Programme normalisé d'intensité élevée de prévention de la violence familiale**– Les travaux comportaient une réunion avec des groupes de discussion, la rédaction d'un manuel sur le programme et la sélection du personnel chargé d'élaborer puis d'exécuter un programme pilote à l'établissement de Springhill. Un groupe d'experts internationaux a examiné le manuel et un groupe d'accréditation étudiera le programme pilote lorsqu'il sera terminé.
- **Programme de prévention de la violence** – Ce programme est spécialement destiné aux délinquants à risque élevé qui ont des antécédents établis de comportement criminel violent. Le programme de prévention de la violence est le plus intensif des programmes de réinsertion sociale. Les stratégies d'intervention et d'affectation des ressources sont fondées sur les profils et les caractéristiques de la population cible afin de trouver des solutions aux problèmes que pose cette population diversifiée. L'exécution du programme se déroule selon le calendrier prévu dans un établissement de chacune des cinq régions et à l'Unité spéciale de détention. Des activités en vue de l'évaluation et de l'application générale de ce programme sont déjà prévues au cours de la prochaine année.

Collectivité

L'élaboration de la **Stratégie des services correctionnels communautaires intégrés** a débuté au cours de l'exercice 1998-1999. La stratégie est une approche de grande envergure de la surveillance dans la collectivité qui met l'accent sur les principes de la prise en charge par la collectivité, du partenariat et de la justice réparatrice et qui accorde un rôle plus important aux bénévoles et aux organisations non gouvernementales (ONG)

dans l'approche de la surveillance des délinquants qui retournent dans leur collectivité d'origine.

- Au printemps, de nombreuses consultations sur la **Stratégie des services correctionnels communautaires intégrés** ont eu lieu à l'interne et avec des partenaires communautaires à l'échelle du pays. Le rapport sera présenté au cours de l'exercice 1999-2000. Les résultats de ces consultations internes et externes seront présentés à la conférence de planification stratégique du SCC en novembre 1999.
- Un groupe d'étude a été mis sur pied. Celui-ci a terminé l'examen du *rôle des centres correctionnels communautaires (CCC)*¹. Le rapport sera présenté au Comité de direction du SCC au cours de l'exercice 1999-2000.
- L'autre volet de la stratégie communautaire était *l'étude de la charge de travail des agents de programme* réalisée au cours de l'automne et de l'hiver de 1998. Les résultats font actuellement l'objet d'un examen pour soumission au Comité de direction. L'étude a conduit à l'élaboration de normes révisées à l'égard de la charge de travail des agents de programme et de méthodes permettant de déterminer les ressources requises pour l'exécution de programmes correctionnels en établissement et dans la collectivité.
- La *stratégie relative au Cadre pour des services correctionnels communautaires intégrés* propose différentes façons de faciliter l'exécution des programmes dans la collectivité. Ces options permettent avant tout de voir à ce que les besoins des délinquants soient satisfaits en dépit des difficultés que soulèvent des facteurs tels que la géographie, la taille réduite des groupes, la disponibilité d'experts, les ressources et les services existants, les priorités concurrentes de la collectivité, etc. Une autre recommandation relative à cette stratégie est la mise en place d'un *modèle général de prévention de la rechute* qui consiste, entre autres choses, à accroître le rôle des agents de programme en les mettant à contribution dans la prestation de programmes dans la collectivité.

Programme Life Line

Depuis l'automne de 1990, le nombre de délinquants purgeant une peine d'emprisonnement à perpétuité ou d'une durée indéterminée dans les établissements fédéraux a augmenté de 26 p. 100. En décembre 1997, 6 825 hommes et 179 femmes purgeaient des peines de dix ans ou plus. Après la mise sur pied d'un groupe de travail chargé d'enquêter sur l'incidence de l'augmentation du nombre de délinquants purgeant une peine de longue durée, le Service a adopté le programme Life Line en mai 1998. Il s'adressera d'abord aux condamnés à perpétuité et aux délinquants purgeant une peine d'emprisonnement d'une durée indéterminée, mais une fois mis en œuvre, le programme sera élargi pour inclure les délinquants purgeant une peine de dix ans ou plus.

Les condamnés à perpétuité sous surveillance dans la collectivité depuis au moins cinq ans suivent un cours d'initiation pour devenir des intervenants du programme *In-Reach*. Ils retournent dans les établissements pour travailler avec des condamnés à

¹ Voir au lexique, à la page 125

perpétuité et des délinquants purgeant une peine d'emprisonnement d'une durée indéterminée. Il y a présentement des intervenants accompagnateurs dans tous les établissements du SCC, sauf deux, qui travaillent avec les délinquants visés en vue de leur mise en liberté ultérieure.

ACCREDITATION DES UNITÉS OPÉRATIONNELLES ET DES PROGRAMMES

En 1997-1998, le commissaire a annoncé une importante initiative d'accréditation des programmes du SCC. Depuis plus d'une décennie, le SCC élabore des programmes fondés sur la recherche destinés à réduire le risque de récidive des délinquants après leur mise en liberté.

Ces programmes sont essentiels à la réalisation de l'objectif du SCC qui consiste à « inciter activement et aider les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois ». Les établissements et les bureaux de libération conditionnelle de tout le Canada offrent maintenant des programmes aux délinquants. Il est important de voir à ce que les programmes soient de la plus haute qualité possible.

En 1998-1999, trois groupes d'experts internationaux se sont penchés sur les programmes d'apprentissage cognitif des compétences, de lutte contre la toxicomanie et de traitement des délinquants sexuels. Ils ont examiné huit programmes en vue de leur accréditation et ont recommandé que cinq d'entre eux soient accrédités. Quatre des cinq programmes accrédités sont des programmes de base exécutés dans l'ensemble du Service. Les trois groupes ont également examiné six autres programmes qui sont en voie d'élaboration.

Au cours de l'exercice actuel, une consultation internationale sur l'accréditation de programmes pour délinquantes a eu lieu en collaboration avec des experts externes et des représentants des principaux organismes non gouvernementaux. On s'est entendu pour réclamer des recherches et des évaluations plus poussées avant d'envisager l'accréditation. Les intervenants ont également confirmé l'applicabilité et la pertinence des principes relativement à l'efficacité des programmes destinés aux femmes établis dans la Stratégie sur les programmes pour délinquantes approuvée par le Comité de direction en 1994. Ils ont toutefois proposé certaines améliorations et précisions. Une fois ces modifications incorporées aux principes, ces derniers formeront la base de l'évaluation des programmes, de la recherche sur les programmes et de l'élaboration de nouveaux programmes.

Au cours du présent exercice, on a entrepris le processus d'examen des sites de prestation de programmes accrédités en examinant huit établissements. À la fin d'octobre 1999, tous les établissements qui offrent des programmes accrédités auront été examinés. À la fin de mars 2000, la moitié des bureaux de libération conditionnelle auront été examinés. L'examen de l'autre moitié devrait être terminé d'ici la fin de juin 2000. Les résultats préliminaires des examens des établissements révèlent un niveau de qualité très élevé pour ce qui est de l'exécution des programmes, mais un certain manque de cohérence à l'égard de la documentation, de la surveillance et de la participation de personnel non chargé de programmes. Cette démarche a pour but de s'assurer que les programmes sont

livrés selon les normes établies et sont supportés par les autres éléments constituant le régime opérationnel de chaque unité opérationnelle.

LA PRÉPARATION DES CAS DES DÉLINQUANTS EN VUE DE LA MISE EN LIBERTÉ TIENT COMPTE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE L'OPTION LA MOINS RESTRICTIVE

Principaux engagements en matière de résultats

- **La préparation efficace des délinquants à la mise en liberté.**

OPÉRATION RETOUR À L'ESSENTIEL

À la demande du personnel, l'Opération Retour à l'essentiel a été conçue en vue de rationaliser le processus de gestion des cas des délinquants. Elle a permis de réduire le double emploi de la documentation et d'améliorer l'analyse des progrès accomplis par le délinquant aux fins de la prise de décision relative aux programmes ou à la mise en liberté. Elle visait à accélérer les processus d'évaluation initiale, de planification de la peine du délinquant, de préparation et de présentation des documents requis pour la prise de décision concernant par exemple le transfèrement dans un autre établissement, les permissions de sortir¹, la semi-liberté ou la libération conditionnelle totale. La pleine mise en œuvre du processus a été accomplie en février 1999.

Retour à l'essentiel faisait intervenir 25 formateurs principaux et 200 formateurs en milieu de travail qui assuraient la formation sur le nouveau processus de plus de 8 000 employés répartis dans tout le Canada. C'était une entreprise majeure et une occasion pour le personnel d'apporter des changements aux politiques et au Système de gestion des détenus (SGD)¹.

Par ailleurs, les agents de libération conditionnelle peuvent désormais évaluer et réévaluer continuellement le potentiel de réinsertion sociale du délinquant, c'est-à-dire son aptitude à réintégrer la collectivité en toute sécurité. Il s'agit d'un outil additionnel qui renforce la capacité du personnel de suivre les progrès du délinquant, tant en établissement que dans la collectivité. Une évaluation du nouveau processus aura lieu au cours de l'année fiscale 1999-2000.

MODÈLE D'UTILISATION DE RAPPORTS INFORMATISÉS POUR LA RÉINSERTION SOCIALE (MURIR)

Dans le cadre de ce projet, le personnel crée un modèle fonctionnel qu'il utilise pour produire des rapports de renseignements relatifs aux délinquants. Façonné par les besoins des usagers, le modèle est un outil indispensable pour ce qui est d'extraire des données du SGD, puis de les rassembler sous forme de rapports. Le projet est suivi et coordonné à l'échelle nationale pour faire en sorte que toutes les régions soient consultées notamment sur l'élaboration de normes relatives à la création de rapports.

Le modèle d'utilisation de rapports informatisés pour la réinsertion sociale a fait l'objet de plusieurs améliorations. Par exemple, il a été modifié pour tenir compte des changements découlant de l'Opération Retour à l'essentiel et de la priorité accordée à la

¹ Voir au lexique, à la page 125

préparation des délinquants pour une libération sécuritaire, au moment opportun . Dans l'ensemble, les modifications ont permis de mettre au point un produit qui répond aux besoins en matière notamment de programmes, de détermination du potentiel de réinsertion sociale et d'établissement de profils de délinquants. En outre, le modèle d'utilisation de rapports informatisés pour la réinsertion sociale a permis d'accroître la capacité de produire de meilleurs rapports dans plusieurs secteurs clés, tels que les processus en établissement et dans la collectivité et la réception de documents essentiels.

Le modèle d'utilisation de rapports informatisés pour la réinsertion sociale comporte également des photographies des délinquants liées à des rapports dans toutes les régions, ce qui est important parce que de nombreux rapports portent sur des questions relatives aux délinquants. Les photos établissent une association visuelle au délinquant. L'utilisation de photographies provenant du Centre d'information sur la justice pénale constitue la première étape vers la participation à la création de rapports renfermant des données tirées d'autres sources que le SGD. Un autre projet de collaboration est en cours. Il vise à produire des rapports au moyen de MURIR qui formeront ensuite une composante importante du Système d'information sur la gestion des programmes.

LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉLINQUANTS EN TOUTE SÉCURITÉ A LIEU AU MOMENT LE PLUS OPPORTUN AU COURS DE LA PEINE

LES DÉLINQUANTS MIS EN LIBERTÉ SONT SOUTENUS ET SURVEILLÉS EN FONCTION DE LEUR POTENTIEL DE RÉINTÉGRER LA SOCIÉTÉ EN TOUTE SÉCURITÉ

Principaux engagements en matière de résultats

- **La réinsertion des délinquants en tant que citoyens respectueux des lois.**

La sécurité du public et des employés du SCC est la priorité absolue du SCC. Elle est le facteur prépondérant dans toutes les décisions qui touchent les délinquants. La réinsertion progressive du délinquant constitue le meilleur moyen de protéger le public. Il convient de souligner que le SCC ne prend pas seul la décision de libérer un délinquant. C'est à la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) qu'incombe la décision finale de libérer ou non le délinquant avant sa date de libération d'office. Les critères de décision de la CNLC n'ont pas changé.

Pour évaluer le succès des efforts de réinsertion sociale, le SCC surveille constamment un certain nombre de facteurs (mesures d'efficacité, axées sur les résultats), y compris le nombre de délinquants en liberté sous condition, les dates de mises en liberté par rapport aux dates d'admissibilité et le nombre de délinquants réincarcérés avant la fin de leur période de liberté sous condition. Pour évaluer sa capacité de protéger la société, le SCC se fie principalement au nombre de délinquants qui mènent à terme leur période de liberté sous condition sans commettre une nouvelle infraction.

RÉSULTATS EN MATIÈRE DE RÉINSERTION SOCIALE

Nota : En raison de changements de la façon de saisir les données, certains des chiffres sur la réinsertion sociale portent uniquement sur la période d'août 1998 à avril 1999.

Population générale

- En 1998-1999, le nombre d'admissions par suite de révocations sans nouvelle infraction a diminué de près de 400 par rapport à 1997-1998.
- Le nombre de délinquants restés en incarcération entre leur date d'admissibilité à la semi-liberté et leur date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale est passé de 1 821 à 1 774 ou de 74,2 p. 100 à 73,2 p. 100, entre août 1998 et avril 1999. De ce nombre, 210 ou 0.12% et 214 ou 0.12% respectivement, avaient déjà été libérés et ont été réincarcérés.
- Le nombre de délinquants restés en incarcération entre leur date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale et leur date de libération d'office est passé de 5 644 à 5 619, ou de 59,0 p. 100 à 58,0 p. 100, entre août 1998 et avril 1999. De ce nombre, 2379 ou 42.2% et 2348 ou 41.8% respectivement, avaient déjà été libérés et ont été réincarcérés.
- Comme l'indique le tableau suivant, le nombre de mises en semi-liberté a augmenté, alors que le nombre de libérations conditionnelles totales et de libérations d'office a reculé par rapport à l'année précédente.

Mises en liberté– Population générale												
	Atlantique		Québec		Ontario		Prairies		Pacifique		Échelle nationale	
	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999
Semi liberté	327	387	730	760	560	628	697	736	301	302	2 615	2 813
Libération conditionnelle totale	45	28	144	96	142	133	168	95	72	45	571	397
Libération d'office	544	486	1 408	1 199	1 093	1 103	1 227	1 126	576	506	4 848	4 420

Résultats : Population générale (en %)*												
	Atlantique		Québec		Ontario		Prairies		Pacifique		Échelle nationale	
	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999
Arrivant à la DEM sans révocation	50,6	48,3	44,1	49,1	59,7	60,8	51,7	55,5	48,8	43,7	51,1	52,9
Arrivant à la DEM avec révocation pour bris de conditions	86,7	87,1	76,9	79,3	85,5	84,4	84,2	84,2	85,7	80,6	82,9	82,8

*Seuls les délinquants qui ont eu au moins une période de surveillance (mise en liberté sous condition) avant la date d'expiration du mandat sont inclus dans ces chiffres.

Résultats : Réinsertion sûre de la Population générale

- La proportion de délinquants arrivant à la date d'expiration du mandat (DEM) sans révocation et sans infraction a augmenté, passant de 58,9 p. 100 l'année précédente à 61,1 p. 100 cette année.
- Comme l'indique le tableau précédant, la proportion de délinquants arrivant à la date d'expiration du mandat sans révocation de la mise en liberté sous condition a progressé par rapport à l'année précédente.
- Comme l'indique le tableau précédant, la proportion de délinquants arrivant à la date d'expiration du mandat avec révocation pour bris de conditions a quelque peu diminué par rapport à l'année précédente.

LES INTERVENTIONS CORRECTIONNELLES TIENNENT COMPTE DES PRINCIPAUX FACTEURS CRIMINOGENES

LA PRÉPARATION DES CAS EN VUE DE LA MISE EN LIBERTÉ DANS LA COLLECTIVITÉ TIENT COMPTE À LA FOIS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE L'OPTION LA MOINS RESTRICTIVE

LA RÉINSERTION SOCIALE EN TOUTE SÉCURITÉ A LIEU AU MOMENT LE PLUS OPPORTUN AU COURS DE LA PEINE

LES DÉLINQUANTS MIS EN LIBERTÉ SONT SOUTENUS ET SURVEILLÉS EN FONCTION DE LEUR CAPACITÉ DE RÉINTÉGRER LA SOCIÉTÉ SANS RISQUE

Principaux engagements en matière de résultats

- La préparation efficace des délinquants à la mise en liberté.
- Des programmes qui visent à remédier aux problèmes à l'origine du comportement criminel.
- La réinsertion des délinquants en tant que citoyens respectueux des lois.

Surreprésentation des Autochtones

Une stratégie en six points a été mise en place afin de résoudre le problème complexe de la surreprésentation des Autochtones dans les établissements fédéraux. Les six points sont les suivants :

- Renforcement des programmes pour les Autochtones.
- Renforcement du rôle des collectivités autochtones dans les services correctionnels.
- Augmentation de la proportion d'employés autochtones.
- Établissement de partenariats intersectoriels.
- Amélioration des communications concernant les services correctionnels pour Autochtones.
- Acquisition de ressources pour appuyer les progrès accomplis dans les services correctionnels pour Autochtones à l'échelle nationale et régionale.

Le principal objectif du SCC est de contrer la montée de la proportion de délinquants autochtones demeurant incarcérés. Cela dit, le Service ne peut pas influencer le taux de

condamnation de nouveaux délinquants par les tribunaux. Ainsi, pour réduire le nombre de délinquants autochtones, le SCC doit faire en sorte que ces derniers ne récidivent pas. Les initiatives découlant de la stratégie à l'intention des Autochtones devraient donner lieu à la mise en liberté en toute sécurité d'un plus grand nombre de délinquants autochtones et leur permettre de mener à bon terme leur mise en liberté sous condition.

LA RÉINSERTION SOCIALE DES DÉLINQUANTS EN TOUTE SÉCURITÉ A LIEU AU MOMENT LE PLUS OPPORTUN AU COURS DE LA PEINE

Principaux engagements en matière de résultats

- **La réinsertion des délinquants en tant que citoyens respectueux des lois.**

Population des délinquants autochtones

Les nouvelles dispositions relatives aux délinquants autochtones ne sont pas en vigueur depuis assez longtemps pour réaliser leur plein effet. Cela dit, on note des améliorations encourageantes au cours de l'exercice 1998-1999.

- Le nombre de délinquants autochtones restés en incarcération entre leur date d'admissibilité à la semi-liberté et leur date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale est passé de 322 à 331 ou de 87,3 p. 100 à 87,6 p. 100, entre août 1998 et avril 1999. De ce nombre, 34 ou 10.6% et 38 ou 11.5% respectivement, avaient déjà été libérés et ont été réincarcérés.
- Le nombre de délinquants autochtones restés en incarcération entre leur date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale et leur date de libération d'office est monté, passant de 1 020 à 1 021, ou de 72,6 p. 100 à 74,9 p. 100, entre août 1998 et avril 1999. De ce nombre, 374 ou 36.7% et 368 ou 36.0% respectivement, avaient déjà été libérés et ont été réincarcérés.
- Comme l'indique le tableau suivant, le nombre de mises en semi-liberté a augmenté, alors que le nombre de libérations conditionnelles totales et de libérations d'office a reculé par rapport à l'année précédente.

Mises en liberté - Autochtones												
	Atlantique		Québec		Ontario		Prairies		Pacifique		Échelle nationale	
	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999
Semi-liberté	13	17	11	23	31	30	217	235	73	73	345	378
Libération conditionnelle totale	0	0	2	2	5	7	41	25	6	11	54	45
Libération d'office	22	39	48	55	90	92	590	544	129	118	879	848

Résultats : Autochtones (en %)*												
	Atlantique		Québec		Ontario		Prairies		Pacifique		Échelle nationale	
	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999
Arrivant à la DEM sans révocation	46,2	28,6	29,2	35,1	35,0	43,6	41,4	42,6	39,1	39,0	40,0	41,2
Arrivant à la DEM avec révocation pour bris de conditions	92,3	90,5	62,5	81,1	77,5	83,6	83,1	78,2	85,1	78,1	82,2	79,3

* Seuls les délinquants qui ont eu au moins une période de surveillance (mise en liberté sous condition) avant la date d'expiration du mandat sont inclus dans ces chiffres.

Résultats : Réinsertion sûre des délinquants autochtones

- Le nombre de délinquants arrivant à la date d'expiration du mandat après avoir eu au moins une période de surveillance (mise en liberté sous condition) a augmenté au cours de l'exercice précédent, passant de 507 à 622.
- La proportion de délinquants autochtones arrivant à la date d'expiration du mandat (DEM) sans révocation et sans nouvelle infraction a augmenté par rapport à l'année précédente, passant de 46,4 p. 100 à 51 p. 100.
- Comme l'indique le tableau précédant, la proportion de délinquants autochtones arrivant à la date d'expiration du mandat sans révocation de la mise en liberté sous condition a progressé par rapport à l'année précédente.
- Comme l'indique le tableau précédant, la proportion de délinquants autochtones arrivant à la date d'expiration du mandat avec révocation pour bris de conditions a diminué par rapport à l'année précédente.

LES DÉLINQUANTS MIS EN LIBERTÉ SONT SOUTENUS ET SURVEILLÉS EN FONCTION DE LEUR CAPACITÉ DE RÉINTÉGRER LA SOCIÉTÉ SANS RISQUE

ARTICLES 81 ET 84 DE LA LSCMLC

Un élément important des efforts que le Service dispense pour réduire l'incarcération des délinquants autochtones est la participation accrue des collectivités autochtones au processus correctionnel, comme le soulignent les articles 81 et 84 de la LSCMLC.

- Les dispositions de *l'article 81* permettent au Solliciteur général de conclure des accords avec les collectivités et organisations autochtones prévoyant la prestation de services correctionnels pour le soin et la garde de délinquants autochtones. Aux termes de cet article, les délinquants peuvent être confiés aux collectivités autochtones à n'importe quel moment durant leur peine, particulièrement à partir de la date de l'imposition de la peine jusqu'à la date d'expiration du mandat (DEM), y compris pendant la surveillance de la liberté sous condition. L'article donne également la possibilité aux collectivités autochtones de proposer des projets afin d'élaborer des accords de prise en charge et de garde.

Accords conclus en vertu de l'article 81 jusqu'à maintenant

- Signature de trois accords en vertu de l'article 81 de la *LSCMLC*.
 - *Native Counselling Services of Alberta*.
 - Grand Conseil de Prince-Albert.
 - Premières nations d'Alexis.
- Ébauche de trois accords éventuels (à l'étape de l'analyse juridique)
 - O-Chi-Chak-Ko-Sipi.
 - Six Nations.
 - Cowichan.
- Préparation de douze autres accords pour l'étape de la négociation.
- **L'article 84** stipule que le SCC doit donner aux collectivités et aux organisations autochtones la possibilité de participer à la planification de la mise en liberté du délinquant et au soutien postcarcéral, si un délinquant autochtone demande d'être mis en liberté dans une collectivité autochtone particulière. La collectivité peut soumettre un plan pour la libération du détenu et sa réinsertion dans la collectivité autochtone choisie.
- Élaboration et diffusion à l'échelle nationale d'un bulletin d'information du SCC sur l'application des articles 81 et 84 de la *LSCMLC* intitulé *Renforcer le rôle des collectivités autochtones dans la prestation des services correctionnels*.
- Augmentation par le Service de la représentation des Autochtones dans les forums et les comités des ministères fédéraux et du SCC.

LES PRINCIPALES STRATÉGIES D'INTERVENTION ET LES PRINCIPAUX FACTEURS CRIMINOGENES SONT PRÉCISÉS LORS DE L'ÉVALUATION INITIALE

LES INTERVENTIONS CORRECTIONNELLES TIENNENT COMPTE DES PRINCIPAUX FACTEURS CRIMINOGENES

Principaux engagements en matière de résultats

- Des programmes qui visent à remédier aux problèmes à l'origine du comportement criminel.
- L'évaluation des possibilités de réinsertion sociale des délinquants.

Stratégie d'intervention intensive à l'intention des femmes

Au cours des deux dernières années, le SCC s'est efforcé d'élaborer une stratégie à long terme pour examiner des questions relatives à la sécurité, aux programmes et à la *Charte canadienne des droits et libertés*, telles que l'équité pour les détenues classées « à sécurité maximale », quelle que soit leur origine ethnique, et pour celles qui sont atteintes de troubles mentaux graves ou qui n'ont pas les compétences psychosociales de base.

À l'échelle nationale, il y a une trentaine de détenues dites « à sécurité maximale » et

environ trente-cinq femmes qui sont atteintes de troubles mentaux graves ou qui n'ont pas les compétences psychosociales de base. Le Service a effectué une analyse et une planification approfondies des cas et a commandé un certain nombre de rapports d'experts, ce qui a conduit à l'élaboration de la *Stratégie d'intervention intensive*, qui consiste à :

- Modifier, dans les établissements régionaux, les unités existantes pour les détenues « à sécurité maximale ». Ces unités seront appelées des *unités de garde en milieu fermé* et les détenues à sécurité maximale seront séparées en tout temps des détenues à sécurité minimale et moyenne. Les nouvelles unités de garde en milieu fermé seront surveillées 24 heures sur 24 et les femmes ne pourront les quitter à moins d'être accompagnées d'un membre du personnel de correction.
- Aménager dans chaque établissement régional une *unité d'habitation à environnement structuré*, qui aura un personnel de soutien et de surveillance 24 heures sur 24 à la disposition des femmes à sécurité minimale ou moyenne qui ont besoin de ce niveau d'intervention à cause de leurs troubles émotifs ou mentaux ou de leur manque de compétences psychosociales.
- Offrir des programmes spéciaux par l'entremise d'une équipe multidisciplinaire dans l'unité d'habitation à environnement structuré et l'unité de garde en milieu fermé. Le Service engagera du personnel de correction et de santé mentale supplémentaire. Le personnel qui travaillera dans l'unité d'habitation à environnement structuré ou dans l'unité de garde en milieu fermé recevra une formation spéciale, particulièrement dans le domaine de la santé mentale.

La stratégie offrira principalement un traitement juste et équitable aux femmes incarcérées et facilitera la préparation des femmes à sécurité maximale en vue de leur mise en liberté en toute sécurité plus près de leur communauté, car la majorité d'entre elles purgent une peine de moins de six ans.

Une fois la stratégie mise en œuvre, on fermera la Prison des femmes et les unités connexes, où logent les femmes à sécurité maximale. La mise en application devra prendre environ deux ans.

LA RÉINSERTION SOCIALE EN TOUTE SÉCURITÉ DES DÉLINQUANTS A LIEU AU MOMENT LE PLUS OPPORTUN AU COURS DE LA PEINE

Principaux engagements en matière de résultats

- **La réinsertion des délinquants en tant que citoyens respectueux des lois.**

Population de délinquantes

- Le nombre de délinquantes restées en incarcération entre leur date d'admissibilité à la semi-liberté et leur date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale a augmenté, passant de 40 à 47 ou de 42,1 p. 100 à 44,8 p. 100, entre août 1998 et avril 1999. De ce nombre, 4 ou 10.0% et 6 ou 12.1% respectivement, avaient déjà été libérées et ont été réincarcérées
- Le nombre de délinquantes restées en incarcération entre leur date d'admissibilité à la

libération conditionnelle totale et leur date de libération d'office est resté à 108, entre août 1998 et avril 1999. De ce nombre, 53 ou 49.1% et 62 ou 57.4% respectivement, avaient déjà été libérées et ont été réincarcérées

- Comme l'indique le tableau suivant, le nombre de mises en semi-liberté, de libérations conditionnelles totales et de libérations d'office a augmenté par rapport à l'année précédente.

Mises en liberté - Délinquantes												
	Atlantique		Québec		Ontario		Prairies		Pacifique		Échelle nationale	
	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999
Semi-liberté	16	25	29	31	51	66	40	45	6	9	142	176
Libération conditionnelle totale	2	3	5	2	14	15	6	4	7	11	34	35
Libération d'office	11	13	15	13	26	39	25	20	5	3	82	88

Résultats : Délinquantes (en %)*												
	Atlantique		Québec		Ontario		Prairies		Pacifique		Échelle nationale	
	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999	1997-1998	1998-1999
Arrivant à la DEM sans révocation	66,7	40,0	71,9	70,0	71,0	82,9	51,6	66,7	25,0	50,0	65,2	70,6
Arrivant à la DEM avec révocation pour bris de conditions	77,8	86,7	93,8	90,0	96,8	92,9	80,6	86,7	100,0	100,0	91,3	90,6

- Seules les délinquantes qui ont eu au moins une période de surveillance (mise en liberté sous condition) avant la date d'expiration du mandat sont incluses dans ces chiffres.

Résultats : Réinsertion sûre des délinquantes

- Le nombre de délinquantes arrivant à la date d'expiration du mandat après avoir eu au moins une période de surveillance (mise en liberté sous condition) a augmenté au cours de l'exercice précédent, passant de 138 à 160.
- La proportion de délinquantes arrivant à la date d'expiration du mandat (DEM) sans révocation ni nouvelle infraction a augmenté par rapport à l'année précédente, passant de 69,6 p. 100 à 74,4 p. 100.
- Comme l'indique le tableau précédant, la proportion de délinquantes arrivant à la date d'expiration du mandat sans révocation de la mise en liberté sous condition a progressé par rapport à l'année précédente.
- Comme l'indique le tableau précédant, la proportion de délinquantes arrivant à la date d'expiration du mandat avec révocation pour bris de conditions a diminué par rapport à l'année précédente.

SECTEUR D'ACTIVITÉ : SERVICES CORPORATIFS

Objectif : S'assurer de l'existence de politiques et de services généraux pour régir les programmes et les activités du Service, et de leur compatibilité avec sa Mission.

Description : Prestation de services généraux tels que la planification stratégique, l'élaboration de politiques visant l'ensemble du SCC, la recherche, les communications, l'évaluation des programmes, les vérifications, les services juridiques, les services à la haute direction, les services de gestion du personnel et des finances ainsi que les autres services administratifs, de manière à garantir la bonne utilisation des ressources, à éclairer les dirigeants dans la prise de décisions, à responsabiliser davantage les gestionnaires et à faciliter le contrôle opérationnel.

Mission du SCC

Valeur fondamentale 3 – Nous estimons que le personnel du Service constitue sa force et sa ressource principale dans la réalisation de ses objectifs, et nous croyons que la qualité des rapports humains est la pierre angulaire de sa Mission.

Valeur fondamentale 4 – Nous croyons que le partage des idées, des connaissances, des valeurs et des expériences, tant sur le plan national que sur le plan international, est essentiel à l'accomplissement de notre Mission.

Valeur fondamentale 5 – Rendant compte au Solliciteur général, nous croyons en une gestion du Service caractérisée par une attitude ouverte et intègre.

Extrait du Discours du trône

Le Canada est bien servi par sa fonction publique, ainsi que par les efforts et le dévouement qu'elle démontre en répondant aux besoins des citoyens et en travaillant en partenariat avec les gouvernements et les autres secteurs de la société. Le gouvernement poursuivra le renouvellement de la fonction publique du Canada afin que ses membres aient les compétences et le dévouement pour continuer à bien servir les Canadiens.

Données relatives aux ressources des secteurs d'activité

Ressources humaines Nombre réel d'ETP utilisés : **1 655 (13,0 p. 100 du total)**

Ressources financières -

Dépenses prévues (Partie III du Budget des dépenses)	102 960 000 \$
<i>Total des autorisations</i>	<i>153 112 389 \$</i>
Dépenses réelles en 1998-1999	142 206 383 \$

RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RENDEMENT

Ce secteur d'activités est axé sur la planification et la gestion des activités et des ressources du SCC de manière efficace, efficiente et concentrée.

L'exercice 1998-1999 a donné lieu à d'importantes réalisations. Par exemple, le Service a signé ou renouvelé des protocoles d'entente et des accords d'échange de services avec les provinces et d'autres systèmes correctionnels à l'étranger; il a procédé à des vérifications et à des examens afin d'évaluer le rendement de l'organisation et son renouveau; de la planification des ressources humaines a été effectuée; enfin, la politique du SCC a aussi été examinée, révisée et mise au point.

LES RELATIONS ET LES PARTENARIATS PRENNENT DE L'AMPLEUR ET DE LA VIGUEUR AFIN DE CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Principaux engagements en matière de résultats

- **Le leadership au sein des services correctionnels canadiens et internationaux.**

Dans ses relations et ses partenariats, le SCC a visé avant tout les services correctionnels communautaires et les programmes communautaires de réinsertion sociale, les ententes et les initiatives fédérales-provinciales-territoriales qui maximisent l'efficacité et l'efficience des systèmes correctionnels, et les accords internationaux destinés à accroître l'échange de connaissances et la mise en commun de l'expérience dans des domaines tels que la réinsertion sociale et la surveillance.

INITIATIVES FÉDÉRALES-PROVINCIALES-TERRITORIALES

Depuis quelques années, on est de plus en plus sensible dans les administrations fédérale, provinciales et territoriales à la nécessité de créer des systèmes correctionnels plus efficaces et plus efficaces. Cela veut dire optimiser l'utilisation des ressources, mettre au point des stratégies communes pour relever les défis communs, collaborer dans le domaine des services correctionnels communautaires et être au même diapason pour communiquer la Mission des services correctionnels et leur contribution à la sécurité publique. Les efforts sont axés sur les programmes correctionnels, la mise en commun des ressources et des programmes d'étude ainsi que sur l'amélioration du processus de mise en liberté sous condition.

Certaines des principales réalisations à ce chapitre :

Un protocole d'entente et un protocole d'accord ont été signés avec le Nouveau-Brunswick, dans le but d'améliorer les services correctionnels grâce à une vaste gamme d'activités communes. Parmi celles-ci figurent des projets en collaboration concernant la formation, l'évaluation des délinquants, les programmes correctionnels, la technologie de l'information et le développement communautaire. L'accord permettra aux deux gouvernements d'harmoniser leurs programmes correctionnels, de mieux répondre aux besoins des délinquants et d'orienter les ressources de manière à en maximiser les effets, notamment en ce qui a trait à favoriser la participation active de la collectivité.

Depuis le début des protocoles, des résultats positifs ont été atteints quant à la gestion de la population carcérale du Nouveau-Brunswick. Ainsi pour l'année fiscale 1998-99, un plus grand nombre de délinquants sous juridiction provinciale se sont vu accordés une libération conditionnelle (la moyenne provinciale est passée de 10 à 45). Les délinquants

ont ainsi pu bénéficier d'un plus grand échantillon de programmes et d'une augmentation des ressources leur étant dédiées. Le processus simplifié d'évaluation et de gestion des cas a aussi permis une identification et une participation plus rapide des détenus des deux juridictions, incarcérés dans les mêmes établissements, aux programmes correctionnels. Alors qu'aucun programme n'était offert par le passé aux délinquants sexuels provinciaux, 92% d'entre eux sont maintenant en thérapie

- Le SCC a établi de solides réseaux avec d'autres ministères fédéraux et avec d'autres provinces. Par exemple, le Service a mené à terme la négociation et le renouvellement d'accords d'échanges de services avec le Manitoba, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest.
- Le 1^{er} avril 1999, le nouveau territoire du Nunavut a été détaché de la partie est des Territoires du Nord-Ouest. Les autorités du Nunavut et du SCC planifient actuellement l'organisation des services correctionnels au Nunavut et la conclusion d'accords mutuellement avantageux. Un accord d'échange de services relatifs à la garde, à la détention temporaire, aux programmes et à la surveillance communautaire des détenus a été signé le 30 mars 1999. Le Service continuera à entretenir des liens avec le Nunavut afin de répondre aux besoins des délinquants de ce territoire.

RESPONSABLES DES SERVICES CORRECTIONNELS

Le SCC a planifié et organisé la tenue des réunions semestrielles des responsables des services correctionnels fédéral et provinciaux. Cette tribune contribue à la mise en commun des connaissances, des idées et de l'expérience ainsi qu'à la coordination des façons d'envisager les problèmes correctionnels tels que la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale.

INITIATIVES INTERNATIONALES

Le Service, en accord avec le mandat qu'a l'administration fédérale dans son ensemble de contribuer à la gestion mondiale des affaires publiques et à la promotion des valeurs canadiennes que sont le respect des droits de la personne, la démocratie et la primauté du droit, a continué à étendre son réseau international de services correctionnels afin d'échanger des renseignements sur les systèmes correctionnels et de sensibiliser ses interlocuteurs aux principes canadiens et internationaux relatifs au traitement des délinquants de façon sécuritaire et humaine. Le Service participe avec d'autres pays à la réforme de la justice pénale. Allant au-delà de la punition et de l'incarcération, ils conçoivent et mettent en œuvre des politiques et des programmes qui aideront activement les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, et ce, afin d'assurer à long terme une meilleure protection de la société.

Certaines des principales réalisations à ce chapitre :

- Royaume-Uni. Un protocole d'entente a été signé avec Her Majesty's Prison Service (HMPS). Quatre projets sont actuellement en chantier : un programme de vérification axé sur la conformité; le perfectionnement professionnel des gestionnaires; la mise au point d'un programme ou d'une intervention visant les détenus violents et perturbateurs; l'échange de renseignements à propos de l'utilisation de la technologie et de l'application d'innovations destinées à améliorer la sécurité des établissements.

- Bénin et Bermudes. Des protocoles d'entente ont également été signés avec ces pays afin de promouvoir la collaboration continue et l'échange de renseignements. Ces protocoles constituent un complément aux accords déjà en place avec les États-Unis et les Pays-Bas.
- Chine. La Chine a fait savoir qu'elle était intéressée à se renseigner auprès du SCC, en ce qui concerne le cadre législatif du Service, sa Mission, sa structure organisationnelle et les fondements théoriques du programme, et plus spécialement à propos de la réinsertion sociale des délinquants en toute sûreté, de la libération conditionnelle, des conditions faites aux délinquantes, du rôle des services correctionnels communautaires et des soins de santé. Des hauts fonctionnaires du SCC se sont rendus en Chine dans le cadre d'une délégation organisée par le Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale. Les gouvernements chinois et canadien ont fermement à cœur d'établir un partenariat de collaboration à long terme dans le domaine de la justice pénale.
- Lituanie. Un projet de trois ans dans le domaine des services correctionnels est actuellement en cours entre le Canada et la Lituanie, grâce à des fonds de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et en association avec cet organisme. Le projet porte sur sept domaines distincts, dont la mise sur pied d'un projet pilote de probation et de libération conditionnelle et des travaux de consultation en rapport avec les efforts de réforme législative. Le Conseil de l'Europe a demandé au SCC de devenir observateur officiel au projet de prison Nord-Balt, projet régional visant la mise sur pied de systèmes carcéraux en Estonie, en Lettonie et en Lituanie.

TABLE RONDE INTERNATIONALE POUR L'EXCELLENCE CORRECTIONNELLE

La Table ronde internationale pour l'excellence correctionnelle se compose de dix pays membres reconnus comme précurseurs dans le domaine correctionnel; ceux-ci se réunissent deux fois par an dans le but de contribuer à la gestion des organisations correctionnelles grâce à la mise en commun des connaissances, des idées, de l'expérience et de l'information. Sept groupes de travail internationaux ont été créés et chargés de se pencher sur des questions touchant le professionnalisme; la communication; les groupes présentant des risques ou des besoins particuliers; l'engagement de la collectivité et les conceptions de la justice réparatrice; la recherche; la qualité et l'obligation de rendre compte et la sécurité (des établissements et de la collectivité). En octobre 1998, les membres se sont réunis pour la deuxième fois afin de discuter des travaux préliminaires des sept groupes de travail et d'entretenir l'enthousiasme à l'égard du progrès continu des services correctionnels internationaux. L'établissement d'un secrétariat central par le SCC assure la coordination efficace de toutes les réunions et facilite la communication et la coopération entre les pays membres.

EN VUE DE CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, LES RELATIONS ET LES PARTENARIATS SONT ÉLARGIS ET RENFORCÉS

Principaux engagements en matière de résultats

- **La consultation et la participation du public.**

FORUM DU COMMISSAIRE

Cherchant à tenir un débat continu sur les politiques gouvernementales les plus pertinentes pour lutter contre le crime, le commissaire a institué un forum composé de Canadiens éminents chargés de se pencher sur les questions ayant trait aux services correctionnels. Ce forum offre la possibilité d'examiner et de mieux faire comprendre un large éventail de questions liées à la gestion des services correctionnels offerts par le gouvernement fédéral. Le groupe, qui compte actuellement 23 membres, s'est réuni deux fois au cours de l'exercice.

Réunis en mai 1998 autour du thème « *Image de marque : transmettre le bon message* », les participants ont délibéré au sujet des moyens d'amener les citoyens canadiens à prendre part à un dialogue plus réaliste et de la façon dont le SCC devrait s'y prendre pour mieux gérer les attentes. Le forum suivant, qui s'est tenu en décembre 1998, a porté sur les obstacles à la réinsertion sociale; les participants y ont proposé des moyens d'assurer des partenariats efficaces et de conserver l'appui des collectivités. Au cours du prochain exercice, le Forum continuera d'analyser d'importantes questions touchant la politique correctionnelle et la gestion des services correctionnels.

EN VUE DE CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, LES RELATIONS ET LES PARTENARIATS SONT ÉLARGIS ET RENFORCÉS

Principaux engagements en matière de résultats

- **La conformité avec la loi, les politiques les procédures établies.**
- **La communication de résultats correctionnels à d'autres administrations et au public.**
- **Un service correctionnel axé sur la transparence et qui rend compte de ses résultats et du respect des principes énoncés par le Solliciteur général.**

Le rôle du Bureau de l'Enquêteur correctionnel (BEC), qui est prévu par la loi, consiste à procéder à un examen indépendant, de l'extérieur, portant sur la manière dont le Service se comporte à l'égard d'une large gamme de questions, et plus spécialement à l'égard des droits et des privilèges des détenus. Le Service examine ses conclusions et y réagit.

BUREAU DE L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL

Nommé par le gouverneur en conseil, l'Enquêteur correctionnel est chargé de mener des enquêtes sur les préoccupations des délinquants liées aux décisions, aux

recommandations, aux actes ou aux omissions qui proviennent du commissaire ou de ses représentants et qui affectent les délinquants individuellement ou en groupe.

Certaines des principales réalisations à ce chapitre :

- Le rapport annuel de 1997-1998 est le plus positif de ceux que le SCC a reçus de l'enquêteur correctionnel depuis les dix dernières années. Il indique que d'importants progrès ont été réalisés au cours de la dernière année. L'enquêteur précise que le SCC a reconnu les domaines qui posaient problème et qu'il s'est penché ou qu'il se penche actuellement là-dessus. Le rapport témoigne de la collaboration entre les deux organismes qui a permis de réaliser d'importants progrès en vue de régler les problèmes des délinquants, et ce, de façon constructive et au moment opportun. Le rapport signale nettement moins de problèmes que par le passé et il ne soulève aucun nouveau problème systémique.
- Le rapport annuel de l'enquêteur correctionnel pour 1997-1998 soulève au total 17 questions réparties sous les neuf rubriques suivantes : rémunération des détenus; procédure de règlement des griefs des détenus; préparation des cas et accès aux programmes; double occupation des cellules; transfèrements; questions découlant de la prise d'otages au pénitencier de la Saskatchewan; recours à la force – enquêtes et suivi; blessures subies par les détenus et suicides de détenus.

État de la situation. Le Service a réglé les problèmes et a convenu de mesures à prendre dans les domaines suivants : rémunération des détenus, procédure de règlement des griefs des détenus, questions découlant de la prise d'otages au pénitencier de la Saskatchewan et suicides de détenus. Ces mesures ont contribué à la réalisation de progrès importants en ce qui concerne l'impartialité, l'équité et l'amélioration des conditions des délinquants. Dans les autres domaines, le Service continue de s'employer à résoudre les problèmes qui préoccupent les détenus et l'Enquêteur correctionnel.

- Le protocole d'entente prévoyant une structure pour l'établissement de rapports entre le Service et le BEC au cours des enquêtes relatives aux préoccupations des détenus devrait être signé à l'automne 1999.

PLAINTES ET GRIEFS DES DÉLINQUANTS

Les délinquants ont formulé légèrement moins de plaintes et de griefs en 1998-1999 qu'en 1997-1998. Le volume total des griefs a diminué de 865, soit de 4 p. 100 par rapport à l'exercice précédent.

Volume de griefs en 1997-1998 et 1998-1999						
	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	Pacifique	Total
1997-1998	2 647	8 083	5 799	3 339	3 656	23 526
1998-1999	2 284	8 666	5 706	3 185	2 814	22 661
Différence	-363	583	-93	-154	-842	-865
%	-14 %	7 %	-2 %	-5 %	-23 %	-4 %

La très grande majorité des griefs des délinquants est liée aux conditions de détention, à la vie quotidienne en établissement, à la santé ou aux rapports avec autrui. Il y a eu

proportionnellement moins de griefs liés à de présumées violations des droits des délinquants telles que le recours à la force, le transfèrement involontaire et le placement en isolement. Lorsqu'une plainte ou un grief est accueilli, le gestionnaire responsable doit mettre en œuvre des mesures correctives dans un délai déterminé ou indiquer exactement quand les mesures correctives seront mises à exécution.

Les cinq principaux objets de grief en 1998-1999	% accueilli
Rendement du personnel	13 %
Activités relatives à la préparation des cas	18 %
Comité des programmes – Rémunération des détenus	20 %
Commodités – Nourriture et (ou) régime alimentaire	24 %
Administration des services de santé	13 %

LE SCC DISPOSE DE CADRES POUR SES POLITIQUES, SON RENDEMENT, SON OBLIGATION DE RENDRE COMPTE, LA FORMATION DE SON PERSONNEL ET L'ÉLABORATION DE SES RAPPORTS POUR APPUYER L'APPRENTISSAGE DES TECHNIQUES CORRECTIONNELLES ET LE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL, ET POUR FAVORISER LA SENSIBILISATION DU PUBLIC, LA CONSULTATION ET LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Principaux engagements en matière de résultats

- **La conformité avec la loi, les politiques les procédures établies.**

Le SCC s'occupe de cette priorité en examinant les politiques qui donnent une orientation fonctionnelle précise en conformité avec sa Mission et son mandat.

EXAMEN DES POLITIQUES

Le cadre des politiques générales du SCC a été établi dans la directive du Commissaire (DC) et les instructions permanentes (IP) 200, lesquelles ont été promulguées en décembre 1997. Conformément à la DC 200, le SCC réexamine l'ensemble de ses politiques à tous les deux ans. De plus, les travaux d'un certain nombre de groupes d'étude et de groupes de travail ont comporté ou entraîné l'examen, la révision et l'élaboration de politiques.

Le Groupe de travail sur l'examen des politiques a constaté qu'il était nécessaire que chaque politique soit claire, compatible avec les autres politiques et avec la Loi et qu'elle ne fasse pas double emploi. Des 136 directives du Commissaire examinées par le Groupe, environ 48 p. 100 ont été ou seront abrogées. Il vaut mieux placer les renseignements contenus dans ces DC dans des instructions permanentes, les fusionner avec d'autres directives ou les éliminer. Parmi les DC qui subsisteront, environ 65 p. 100 (46 DC) ont été rédigées ou sont rendues aux étapes finales de l'approbation; quant aux 35 p. 100 qui restent (25 DC), elles sont actuellement en voie d'élaboration. Une bonne partie du travail qui subsiste est lié à l'achèvement d'autres initiatives récentes.

Le Groupe de travail sur la sécurité examine en ce moment l'ensemble de la politique ayant trait à la sécurité. Deux DC et 17 IP ont fait l'objet de vastes consultations et sont actuellement en cours de révision. Cela représente environ la moitié du travail d'élaboration entrepris en rapport avec la politique en matière de sécurité. On s'emploie activement à préparer les politiques qui restent.

L'opération Retour à l'essentiel a entraîné une rationalisation des pratiques et de la politique en matière de gestion de cas et la conversion du Guide de gestion de cas en une série de 20 instructions permanentes, qui ont été rendues publiques en février 1999. Ces instructions permanentes font actuellement l'objet d'une vaste consultation sur le terrain; elles seront révisées si nécessaire et promulguées à la fin du présent exercice.

Toutes les instructions régionales ont été revues. Dans chaque région, on est en train de ramener le nombre d'instructions régionales de quelques centaines à moins de dix dans chaque région. Toutes les nouvelles instructions régionales seront par la suite approuvées par ce comité du SCC. On s'assurera ainsi qu'elles sont conformes à la politique nationale et que les questions d'intérêt national sont abordées dans des politiques nationales.

Le SCC est déterminé à ce que ses politiques demeurent à jour et à ce qu'elles appuient efficacement le fonctionnement et l'administration de l'organisme. L'examen et la révision des politiques sur une base continue font partie intégrante de cet engagement.

LE SCC DISPOSE DE CADRES POUR SES POLITIQUES, SON RENDEMENT, SON OBLIGATION DE RENDRE COMPTE, LA FORMATION DE SON PERSONNEL ET L'ÉLABORATION DE SES RAPPORTS POUR APPUYER L'APPRENTISSAGE DES TECHNIQUES CORRECTIONNELLES ET LE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL, ET POUR FAVORISER LA SENSIBILISATION DU PUBLIC, LA CONSULTATION ET LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Principaux engagements en matière de résultats

- **Gestion efficace de la population.**

Le Service a continué de faire en sorte que ses plans, ses stratégies et ses normes en matière de logement soient en harmonie tant avec ses objectifs sur le plan de la réinsertion sociale qu'avec les résultats des recherches, et que les besoins en matière de logement des délinquants autochtones et des délinquantes soient satisfaits.

PLAN NATIONAL D'IMMOBILISATIONS, DE LOGEMENT ET D'OPÉRATIONS (PNILO)

Mis à jour chaque année, le PNILO traite des besoins du SCC dans le domaine du logement des délinquants, de l'espace de soutien, des infrastructures, des besoins en ressources humaines, des besoins liés au fonctionnement et à l'entretien, des services correctionnels communautaires, des programmes, des immobilisations et de la technologie de l'information pour les huit prochaines années.

Comme par le passé, le PNILO continue de viser à assurer un logement sain et humanitaire sans perdre de vue le cadre financier du gouvernement et son programme à l'égard de la justice pénale. La stratégie d'ensemble en matière de logement consiste toujours à placer les détenus dans le cadre le moins restrictif possible, tout en maintenant un contrôle sûr, sécuritaire et humain.

Le PNILO préparé en 1998 en vue de l'exercice 1999-2000 et des années subséquentes tient compte des effets de plusieurs initiatives telles que le passage à l'occupation individuelle des cellules comme politique de logement applicable dans l'ensemble du Service; les améliorations apportées dans le recrutement du personnel et les pratiques en matière de formation; l'accroissement des efforts visant la réinsertion des délinquants en toute sûreté dans la société, grâce à l'amélioration de la gestion des cas¹; et l'efficacité accrue des interventions auprès des délinquants. Ces initiatives, conjuguées à la fluctuation récente du nombre de délinquants, pourraient entraîner une répartition différente du nombre de délinquants dans la collectivité et les établissements. Le plan permet au SCC de mieux adapter la capacité des établissements en fonction des besoins prévus de la population carcérale en ce qui concerne la sécurité. Cela se traduit par une augmentation du nombre de places à certains niveaux de sécurité et par une diminution à d'autres niveaux. Le PNILO intègre aussi des mesures visant à donner suffisamment de souplesse au Service pour qu'il puisse faire face à d'éventuelles fluctuations de population, à court terme. Enfin, ce plan tient compte de la nécessité de rénover des unités afin de mieux appuyer le mandat du SCC sur le plan correctionnel, de les rendre plus respectueuses de l'environnement et de protéger les actifs dans une perspective à long terme.

LE SCC DISPOSE DE CADRES POUR SES POLITIQUES, SON RENDEMENT, SON OBLIGATION DE RENDRE COMPTE, LA FORMATION DE SON PERSONNEL ET L'ÉLABORATION DE SES RAPPORTS POUR APPUYER L'APPRENTISSAGE DES TECHNIQUES CORRECTIONNELLES ET LE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL, ET POUR FAVORISER LA SENSIBILISATION DU PUBLIC, LA CONSULTATION ET LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Principaux engagements en matière de résultats

- **La consultation et la participation du public.**
- **Un service correctionnel axé sur la transparence et qui rend compte de ses résultats et du respect des principes énoncés par le Solliciteur général.**

¹ Voir au lexique, à la page 125

Afin d'améliorer la compréhension du rôle du SCC sur le plan de la protection du public, ce qui comprend la promotion des priorités et des messages du gouvernement, le Service a mis en place une stratégie de communication proactive.

STRATÉGIE DE COMMUNICATION DU PORTEFEUILLE

Au cours de l'année visée par le présent rapport, le SCC a participé avec les autres organismes du Portefeuille à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de communication à l'échelle du Portefeuille afin de sensibiliser le public aux services correctionnels et au crime organisé. À l'appui du premier objectif, le SCC a été associé à la préparation d'un documentaire pour la télévision intitulé « Le grand test de la justice », qui a été vu par plus de 750 000 Canadiens; à la distribution d'un encart spécial au sujet des services correctionnels et de la mise en liberté sous condition dans 1 200 journaux communautaires d'un bout à l'autre du Canada; et à l'organisation d'une rencontre de discussion ouverte et de plusieurs forums dans des collectivités. Au cours de l'année qui vient, le SCC poursuivra ses efforts en vue de sensibiliser le public et de mieux lui faire comprendre le système correctionnel du Canada.

LE SCC DISPOSE DE CADRES POUR SES POLITIQUES, SON RENDEMENT, SON OBLIGATION DE RENDRE COMPTE, LA FORMATION DE SON PERSONNEL ET L'ÉLABORATION DE SES RAPPORTS POUR APPUYER L'APPRENTISSAGE DES TECHNIQUES CORRECTIONNELLES ET LE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL, ET POUR FAVORISER LA SENSIBILISATION DU PUBLIC, LA CONSULTATION ET LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Principaux engagements en matière de résultats

- **Un service correctionnel axé sur la transparence et qui rend compte de ses résultats et du respect des principes énoncés par le Solliciteur général.**

PLANS D'EXAMEN ET DE VÉRIFICATION INTERNES

Le rendement du SCC est évalué de façon permanente au moyen de plans d'examen et de vérification internes. Les recommandations qui découlent des examens et des vérifications donnent lieu à des modifications dans les plans de travail ou les politiques du SCC.

Vérification du parc informatique

Le SCC a procédé à une évaluation des systèmes existants pour voir s'ils parvenaient correctement à rendre compte du parc informatique du SCC et à le contrôler. La vérification a été limitée à la région de l'Ontario, mais les recommandations qui en sont issues ont été transmises à toutes les régions pour que des mesures correctives soient prises si nécessaire. La vérification a donné lieu à quatre recommandations :

- 1) Définir et mettre en œuvre un ensemble de procédures pour la prise d'un inventaire afin d'assurer la conformité dans tous les sites.

- 2) Mettre à jour le Système d'information sur la gestion des biens (SIGB) et trouver les biens manquants avant la mise en service d'ORACLE le 1^{er} avril 1999.
- 3) Préciser ce que l'on entend par « article attrayant » et établir des procédures de suivi dans les instructions permanentes sur la gestion des biens.
- 4) Désigner clairement les responsabilités et les pouvoirs en matière de transfert et de garde de biens à l'intérieur du processus de gestion des biens dans les instructions permanentes sur la gestion des biens.

Situation: Toutes les mesures correctives sont mises en œuvre, sauf la troisième. Les instructions permanentes à ce sujet sont en voie de révision.

Vérification concernant les cartes d'achat

La vérification a été axée sur l'émission et l'utilisation de cartes d'achat ainsi que sur le suivi des dépenses connexes. Trois recommandations ont été formulées à la suite de cette vérification :

- 1) Préciser les rôles et les attributions des coordonnateurs nationaux, régionaux et des établissements dans des instructions permanentes sur les cartes d'achat.
- 2) Préciser les règles applicables aux cartes donnant droit à des rabais ou à des points bonis dans les instructions permanentes sur les cartes d'achat.
- 3) Rappeler aux détenteurs de cartes que les biens d'équipement et les articles attrayants achetés au moyen de cartes d'achat doivent être inventoriés conformément aux politiques nationale et locale.

Situation: Toutes les mesures correctives ont été mises à exécution.

Examens du développement des systèmes de la version 5 du Système de gestion des détenus (SGD)

Les examens du développement des systèmes de la version 5 du SGD ont porté sur des questions telles que la discipline en matière de gestion de projet; la mesure dans laquelle le processus de consultation des utilisateurs était méthodique et représentatif des utilisateurs en général; l'efficacité du renvoi des problèmes et du processus de vérification de l'acceptation des utilisateurs. Outre l'Administration centrale, l'équipe d'examen a visité trois régions, 12 centres de responsabilité, et elle a interviewé plus de 150 employés. Dans l'ensemble, l'équipe a formulé 16 recommandations touchant les domaines généraux suivants :

- Donner une forme définitive à une discipline de projet.
- Offrir des possibilités de formation et de perfectionnement professionnel.
- Offrir des activités de formation réciproque.
- Réviser les responsabilités.
- Établir des normes minimales concernant la consultation par les utilisateurs.
- Établir des priorités relatives aux applications et un seul système de relais des problèmes.

Situation: Toutes les mesures correctives sont actuellement à l'étude.

DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS AUX VICTIMES

Vérification concernant la communication avec les victimes

On a procédé à un examen des méthodes de communication avec les victimes dans trois établissements ainsi que dans un bureau de libération conditionnelle dans chacune des cinq régions du SCC. Trois recommandations en sont issues :

- 1) Créer une banque distincte de dossiers d'information officiels sur la victime.
- 2) Mettre au point une formule de demande normalisée à l'échelle du pays.
- 3) Aborder les questions suivantes dans les instructions permanentes actuellement en préparation : pouvoir de divulgation; confirmation de l'approbation de la divulgation de renseignements; exigences relatives à la communication de renseignements; problèmes de compétence; responsabilités à l'égard des jeunes délinquants logés dans des établissements fédéraux; responsabilité du SCC à l'égard des victimes au moment de la réadmission des délinquants pour une nouvelle peine; communication avec la police; questions relatives à l'identification des victimes.

Situations: Toutes les mesures correctives sont en cours d'exécution.

Au moment où le rapport de vérification susmentionné a été rendu public, en septembre 1998, un groupe de travail interministériel de haut niveau terminait une enquête pour voir si le SCC respectait bien les exigences de la loi à l'égard des victimes et si le Service devait avoir un mandat plus large afin d'accroître le soutien aux victimes.

En réponse à ces activités, un document d'orientation a été rédigé. Ce document traite aussi des questions et recommandations découlant du rapport du comité parlementaire intitulé *Les droits des victimes – Participer sans entraver* et il reconnaît que l'examen de la *LSCMLC* pourra entraîner des modifications aux parties de la Loi ayant trait aux victimes.

La stratégie aborde la délégation de pouvoir pour divulguer des renseignements aux victimes; la nécessité d'assurer une orientation claire dans les documents en matière de politique; la cohérence dans le traitement de l'information au sujet des victimes; les problèmes de formation et de ressources et la mise en commun des meilleures pratiques entre les régions. La stratégie fait l'objet d'un examen interne; elle a aussi été communiquée au Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les victimes. Si nécessaire, des précisions seront apportées après que le sous-comité d'examen de la *LSCMLC* aura déposé son rapport au cours de l'automne 1999.

AMÉLIORATION DE LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS SUR LA JUSTICE PÉNALE

Le Service a participé activement à l'initiative d'information de la justice intégrée du Solliciteur général. Les efforts de collaboration des principaux partenaires des milieux fédéraux de justice pénale ont abouti à la rédaction d'un plan d'action concernant l'information de la justice intégrée pour 1999-2004. La création du Réseau canadien d'information sur la sécurité publique du Canada (RCISP) est l'un des principaux éléments de ce plan; ce réseau constituera le fondement d'un réseau d'information national moderne reliant les diverses sources d'information aux praticiens de la justice pénale compétents. La contribution du SCC à cette initiative sera axée sur la

modernisation de l'actuel système fédéral de gestion des délinquants et de mise en liberté sous condition. Ainsi le SCC pourra communiquer de façon plus efficace et plus efficiente des renseignements sur les délinquants à ceux qui s'occupent de la justice pénale à l'échelle du pays.

LE SCC DISPOSE DE CADRES POUR SES POLITIQUES, SON RENDEMENT, SON OBLIGATION DE RENDRE COMPTE, LA FORMATION DE SON PERSONNEL ET L'ÉLABORATION DE SES RAPPORTS POUR APPUYER L'APPRENTISSAGE DES TECHNIQUES CORRECTIONNELLES ET LE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL, ET POUR FAVORISER LA SENSIBILISATION DU PUBLIC, LA CONSULTATION ET LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Principaux engagements en matière de résultats

- **La communication de résultats correctionnels à d'autres administrations et au public.**

GOUVERNANCE DE LA GESTION DE L'INFORMATION ET DE LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Le SCC reconnaît que ses opérations dépendent de la technologie de l'information, comme en témoigne la mise en place du Comité de gouvernance de la GI/TI et des principes, des politiques et des cadres qui s'y rattachent. Tout cela s'est fait dans le but de mieux exploiter les systèmes informatiques pour mieux soutenir les secteurs d'activité de l'organisme.

LE SCC DISPOSE DE CADRES POUR SES POLITIQUES, SON RENDEMENT, SON OBLIGATION DE RENDRE COMPTE, LA FORMATION DE SON PERSONNEL ET L'ÉLABORATION DE SES RAPPORTS POUR APPUYER L'APPRENTISSAGE DES TECHNIQUES CORRECTIONNELLES ET LE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL, ET POUR FAVORISER LA SENSIBILISATION DU PUBLIC, LA CONSULTATION ET LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Principaux engagements en matière de résultats

- **Un recours élargi aux services correctionnels communautaires.**
- **La consultation et la participation du public.**

À l'appui de sa Mission et de son mandat, le SCC respecte entièrement les droits des personnes (délinquants, employés, victimes, grand public) en intégrant des principes de justice réparatrice et de résolution des différends.

JUSTICE RÉPARATRICE ET RÉOLUTION DES DIFFÉRENDS

La justice réparatrice, le renforcement de la sécurité du public, la réduction de la récidive, la reconnaissance de l'importance des services correctionnels communautaires et le respect des préoccupations des victimes constituent une nouvelle façon d'envisager le crime et les conflits. Plutôt que de considérer le crime uniquement comme une violation de la loi, la justice réparatrice permet de comprendre le crime comme une violation des relations, qui a des effets sur les gens. À ce titre, elle attire l'attention sur la compréhension et la réparation, dans la mesure du possible, des torts causés par le crime. À cette fin, la justice réparatrice a pris de l'ampleur surtout en examinant de nouvelles façons de faire en sorte que ce soit possible. Par ailleurs, d'autres types de conflit, entre autres les conflits avec les employés, sont envisagés sous un nouvel angle, celui de la réparation, l'accent étant mis sur la résolution informelle et moins formelle des différends. Les principaux progrès ont été réalisés dans les domaines suivants : médiation entre la victime et le délinquant; nouveaux moyens de régler les différends; concertation des familles et approches de la justice autochtone.

Certaines des principales réalisations à ce chapitre :

- Élaboration et promotion de la Stratégie sur la justice réparatrice, telle qu'elle a été présentée dans le *Cadre de référence sur la justice réparatrice*.
- Création d'un Comité national de direction sur la justice réparatrice et le règlement de différends.
- Participation active aux partenariats intergouvernementaux et communautaires pour faire progresser la justice réparatrice et le règlement des différends.

Orientations prévues pour 1999-2000 :

- Accroissement des initiatives nationales de formation et d'enseignement; élaboration de politiques; recherche; développement et coordination des services de médiation; établissement et évaluation de projets pilotes; mise en valeur du potentiel organisationnel.
- Participation accrue à des activités découlant de la Stratégie nationale sur les victimes et collaboration plus poussée dans les domaines axés sur le règlement des différends touchant les employés; expansion des services destinés aux délinquants autochtones et aux délinquantes.
- Participation accrue à la planification et à la coordination de la Semaine de la justice réparatrice.

En ce qui concerne la stratégie à long terme, le Service continuera de promouvoir la stratégie décrite dans le *Cadre de référence*, dans le but d'offrir des mécanismes de justice réparatrice à un plus grand nombre et à un plus large éventail de personnes et de favoriser un changement de culture au sein du Service.

LE SCC DISPOSE DE CADRES POUR SES POLITIQUES, SON RENDEMENT, SON OBLIGATION DE RENDRE COMPTE, LA FORMATION DE SON PERSONNEL ET L'ÉLABORATION DE SES RAPPORTS POUR APPUYER L'APPRENTISSAGE DES TECHNIQUES CORRECTIONNELLES ET LE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL, ET POUR FAVORISER LA SENSIBILISATION DU PUBLIC, LA CONSULTATION ET LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Principaux engagements en matière de résultats

- **Un recours élargi aux services correctionnels communautaires.**
- **La conformité avec la loi, les politiques les procédures établies.**
- **Un service correctionnel axé sur la transparence et qui rend compte de ses résultats et du respect des principes énoncés par le Solliciteur général.**

À l'appui de sa Mission et de son mandat, le SCC s'engage à respecter entièrement les droits des personnes (délinquants, employés, victimes, grand public) en intégrant des principes relatifs aux droits de la personne.

DROITS DE LA PERSONNE

La mise sur pied au SCC, en 1997, d'une unité entièrement consacrée aux droits de la personne est unique dans le domaine correctionnel international. Voilà une innovation qui confirme la réputation du Service comme chef de file mondial dans le traitement sécuritaire et humain des délinquants.

Le Service tente de sensibiliser les gens aux motifs pour lesquels le respect de la primauté du droit dans le cadre correctionnel fait partie intégrante du renforcement des efforts visant à réadapter les délinquants et à les aider à retourner dans la société en toute sûreté. Comme en témoigne le droit canadien et comme le soutient la Mission du SCC, les délinquants conservent tous leurs droits et privilèges sauf ceux qui leur sont nécessairement enlevés ou qui sont limités du fait de leur incarcération. En prêchant par l'exemple, le SCC reconnaît que la meilleure façon de favoriser la sécurité du public est de respecter et de protéger les droits dans le cadre correctionnel, ce qui accroît les chances qu'ont les délinquants de devenir des citoyens respectueux des lois au moment de leur mise en liberté. Le SCC veille à ce que les droits de la personne soient respectés, tant ceux des délinquants que ceux des employés, et à ce que les obligations nationales et internationales le soient également.

Certaines des principales réalisations à ce chapitre :

- Le SCC s'est penché sur le respect de ses obligations concernant les droits de la personne tant en établissement (*Les droits de la personne dans le milieu correctionnel : Un modèle stratégique*, décembre 1997) qu'en milieu communautaire (*Les droits de la personne et les services correctionnels communautaires*, mai 1999). Ces rapports constituent un plan de travail sur les droits de la personne permettant au Service d'évaluer ses performances vis à vis ses obligations domestiques et internationales. Selon ces deux rapports, le droit reflète adéquatement les droits essentiels des délinquants et des employés, mais il y a place à l'amélioration dans la

façon dont le SCC surveille, évalue et communique la conformité aux règles touchant les droits de la personne d'une manière systématique et publiquement responsable. En particulier, le rapport sur les services correctionnels communautaires fait remarquer que le SCC pourrait mieux associer la collectivité à l'appui et à l'aide à offrir aux délinquants au moment de leur mise en liberté.

- Un Comité national de direction sur les droits de la personne a été mis sur pied dans le but de superviser la réaction du SCC aux recommandations contenues dans ces rapports.

LE PARTENARIAT ET LA PARTICIPATION ACTIVE FONT PARTIE INTÉGRANTE DE LA PRESTATION DES SERVICES AU PUBLIC

Principaux engagements en matière de résultats

- **La conformité avec la loi, les politiques les procédures établies.**
- **Un service correctionnel axé sur la transparence et qui rend compte de ses résultats et du respect des principes énoncés par le Solliciteur général.**

Les employés du SCC s'appuient sur des valeurs qui témoignent de la compétence, de la représentativité et de la non-partisanerie en assurant l'impartialité, l'équité et la transparence dans les services offerts aux Canadiens.

LANGUES OFFICIELLES

Au cours de l'exercice 1998-1999, le SCC a été évalué par le Conseil du Trésor en ce qui touche son rendement sur le plan du service au public et de la représentation équitable des anglophones dans la région du Québec. Le Conseil du Trésor a aussi procédé à une vérification afin d'examiner l'application, par le Service, de la politique sur les langues officielles dans les subventions et les contributions.

La capacité du Service d'offrir des services de qualité au public dans les deux langues officielles demeure bonne, mais le SCC a besoin de rappeler aux gestionnaires et aux employés qu'ils ont l'obligation d'offrir activement ces services au cours des premiers contacts. Les régions du SCC ont reçu du matériel pour les aider. La région du Québec a entrepris diverses mesures pour corriger le faible taux de participation des anglophones. Au nombre de celles-ci figurent une vigoureuse campagne de publicité dont l'objet est d'attirer d'éventuels candidats, des communiqués pour annoncer l'engagement de CX dans la région, des entrevues à la radio pour expliquer le nouveau programme de recrutement et répondre aux questions à ce sujet et des visites dans divers cégeps anglophones pour susciter l'intérêt des étudiants pour les carrières stimulantes offertes au SCC.

On ne dispose pas encore des résultats finaux de la vérification concernant les subventions et contributions. Toutefois, le Service est déterminé à modifier les critères d'attribution et à énoncer clairement les obligations relatives aux langues officielles. Il tient aussi à établir des mécanismes de surveillance pour que les organisations comprennent leurs obligations linguistiques et s'en acquittent, là où il le faut.

Le Service a émis et révisé la directive du Commissaire (DC 087) et des instructions permanentes (IP). La DC et les IP définissent clairement les paramètres requis par les gestionnaires pour que toutes les obligations faites par la *Loi* et le *Règlement sur les langues officielles* soient effectivement respectées. Les IP vont en fait au-delà de la lettre de la *Loi*, étant donné qu'elles stipulent que le Service fera tous les efforts raisonnables pour offrir aux délinquants des services dans la langue officielle de leur choix, dans les établissements et les services opérationnels non tenus de le faire par la *Loi* et le *Règlement*.

Le SCC a aussi commencé à réagir au défi lancé par le gouvernement de relancer le programme des langues officielles dans les institutions fédérales, en favorisant un milieu de travail propice à l'utilisation des deux langues officielles dans les régions désignées bilingues pour ce qui est de la langue de travail. L'Administration centrale signale, dans son rapport annuel au Parlement au sujet des langues officielles, un accroissement des activités à l'appui de la langue de travail. En outre, le nombre d'employés utilisant la langue de leur choix au cours des réunions internes est à la hausse. Au cours de l'exercice 1999-2000, une vérification au sujet des langues officielles est prévue.

Dans le cadre d'une vaste initiative de normalisation des données gouvernementales sur la gestion des ressources humaines, la participation du SCC au Groupe de travail fonctionnel interministériel sur les langues officielles réduira considérablement le coût de la saisie des données dans les ministères qui partagent actuellement le Système de gestion des ressources humaines PeopleSoft (version 7.5).

PROGRAMME D'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

Le but est de recruter des employés qualifiés, de leur donner une promotion et de les retenir, en fonction du mérite, en éliminant les obstacles dans les pratiques en matière d'emploi et en mettant en application des politiques et des programmes. Le SCC continue de faire des progrès en s'orientant vers un effectif plus représentatif, plus diversifié, grâce à la définition et à la mise en œuvre de stratégies, tant sur le plan de l'emploi que sur le plan des programmes.

Certaines des principales réalisations à ce chapitre :

- Au terme d'une vérification du programme du SCC concernant l'équité en matière d'emploi, la Commission canadienne des droits de la personne a déclaré que le SCC avait fait des efforts importants pour se conformer et que dans bien des domaines, il se conformait déjà en grande partie aux règles, entre autres pour ce qui est des objectifs visés sur le plan de la représentation. Les résultats ont été mesurés par rapport aux objectifs numériques en matière de représentation que le Service s'était fixés sur une période de cinq ans qui prenait fin en avril 1999. Le SCC respecte l'exigence imposée, à condition que les buts fixés pour l'exercice 1999-2000 tiennent compte des modifications à la représentation de l'extérieur que révèle le recensement de 1996.
- De nouveaux objectifs seront établis sur la base des résultats de l'*Examen des systèmes d'emploi* qui a commencé en juillet 1999. Exigé par la *Loi*, cet examen est primordial pour apporter les derniers ajustements au Plan de mise en œuvre de

l'équité en matière d'emploi du SCC. Une fois cet examen terminé, on ajustera les objectifs visés, y compris en ce qui concerne les échéanciers pertinents pour atteindre les objectifs à court et à long terme.

- Le SCC s'est employé à définir des objectifs de représentation compatibles avec l'équité en matière d'emploi, pour les 1 000 nouveaux postes de CX. Les objectifs opérationnels du SCC à l'égard de la représentation des femmes, des Autochtones et des minorités visibles dans l'effectif des agents de correction ne se limitent pas au recrutement d'une main-d'œuvre qui soit représentative de la société canadienne. À long terme, le Service voudrait que l'effectif des agents de correction soit proportionnellement représentatif de la population carcérale, objectif qui justifie que le SCC aille au-delà de la disponibilité de la main-d'œuvre de l'extérieur. Le Service a atteint cet objectif dans le cas des femmes, mais il a encore des progrès à faire dans le cas des Autochtones (13,7 p. 100 de la population carcérale) et des minorités visibles (12,7 p. 100 de la population carcérale). Le recrutement de 1 000 CX est une occasion unique d'augmenter sensiblement la représentation des populations visées par l'équité en matière d'emploi dans l'ensemble du Service.

SECTION IV : RAPPORT RÉCAPITULATIF

PRÉPARATION À L'AN 2000

L'initiative vise à assurer la continuité des services essentiels du SCC à l'arrivée de l'an 2000 et au-delà. La plupart des problèmes liés à l'an 2000 résident dans l'infrastructure technique de l'organisme (dans les réseaux et les systèmes informatiques) et dans les systèmes intégrés, tels que les systèmes de sécurité électroniques des prisons. Cela dit, il peut également se produire des défaillances liées à l'an 2000 chez des fournisseurs de services externes dont dépend le SCC, tels que les services d'alimentation en énergie.

Initiatives liées à la gestion et à la technologie de l'information (GI/TI)

- En janvier 1998, un bureau de gestion des projets de la GI/TI a été créé.
- Au cours de l'exercice 1998-1999, le SCC a établi un laboratoire afin de vérifier la compatibilité an 2000 de tous les systèmes de l'infrastructure de la GI/TI et de tous les logiciels.
- En juillet 1999, on a terminé les essais et l'homologation de tous les systèmes et les logiciels essentiels à la Mission du gouvernement.
- Les essais et l'homologation de tous les systèmes et les logiciels essentiels à la Mission de l'organisme seront terminés à la mi-octobre 1999.
- Des logiciels homologués ont été mis en service entre juillet et septembre 1999.

Initiatives liées aux systèmes intégrés

- En juin 1999, on a terminé les essais, la correction et la mise en service des systèmes intégrés jugés essentiels à la Mission du gouvernement.

Examens indépendants

- Conformément aux exigences du Conseil du Trésor, le Secteur de l'évaluation du rendement du SCC soumet le projet An 2000 à un examen indépendant.
- Des vérifications ont été entreprises afin de montrer que le SCC fait preuve de la prudence nécessaire en prévision de l'arrivée de l'an 2000.
- Les trois vérifications en cours permettront d'assurer l'évaluation de la compatibilité an 2000 des logiciels, des systèmes informatiques et des systèmes intégrés ainsi que la mise en œuvre des plans d'urgence nécessaires afin de parer à toute défaillance et d'assurer la poursuite à long terme des services essentiels en l'absence de soutien externe, que ce soit pendant deux heures, deux jours, deux semaines ou deux mois.
- Les vérifications des systèmes informatiques et des systèmes intégrés ont été terminées en juillet 1999, et la vérification relative aux plans d'urgence doit prendre fin en octobre 1999.

Plans d'urgence

- Il existe des plans d'urgence pour toutes les unités opérationnelles, en établissement et dans la collectivité, ainsi que les administrations centrale et régionales.
- Des plans ont été mis au point qui permettront au SCC de continuer ses activités en dépit de défaillances liées au passage à l'an 2000.
- La formation du personnel et les essais des plans d'urgence se poursuivront jusqu'en décembre 1999.

Pour plus de renseignements, consulter le site web de l'organisme, à l'adresse <http://www.csc-scc.gc.ca>.

STRATÉGIE D'INFORMATION FINANCIÈRE (SIF)

La Stratégie d'information financière a été établie par le gouvernement du Canada afin d'améliorer le processus décisionnel et la production de rapports à l'échelle de l'administration fédérale et d'accroître le rendement des organismes au moyen de l'utilisation stratégique de renseignements financiers.

L'application de la SIF va bon train au SCC. Elle nécessite la mise en service de nouveaux systèmes financiers, l'élaboration de nouvelles politiques et procédures financières et la formation des gestionnaires et du personnel.

Certaines des principales réalisations à ce chapitre :

- Le 1^{er} avril 1999, un nouveau système intégré de gestion des finances et du matériel a été mis en application à l'échelle du Service. De type *Oracle financials*, le système est compatible au passage à l'an 2000.
- La mise en service d'un nouveau module intégré de gestion des acquisitions est prévue en octobre 1999. Il remplacera le Système de gestion des acquisitions du Service (SGAS), qui n'est pas compatible au passage à l'an 2000.
- Un plan de préparation à la mise en œuvre de la Stratégie d'information financière au SCC a été rédigé, puis distribué aux gestionnaires et au personnel afin de recueillir leurs observations. Des rencontres ont eu lieu afin d'entreprendre certaines des principales tâches liées à la mise en œuvre de la SIF, y compris l'évaluation et l'enregistrement des biens, l'élaboration de la stratégie de communication et la mise au point de la stratégie de formation.
- Le personnel du SCC participe à des groupes de travail interministériels et il travaille en collaboration avec les organismes centraux afin d'échanger des renseignements et de mettre en commun des idées et des efforts d'élaboration.
- Le SCC s'est engagé à mettre en service les nouvelles interfaces aux systèmes financiers de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada d'ici le 1^{er} avril 2000.

Grâce à l'intégration de la SIF à ses activités, le SCC sera en mesure de fournir à ses gestionnaires les meilleurs renseignements possibles afin de les aider dans le processus décisionnel et la gestion opérationnelle.

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SDD)

Renforcer les capacités

Les principaux buts et les grands objectifs de la SDD n'ont pas changé depuis la production du dernier *Rapport sur le rendement*. Au départ, les objectifs ont été établis en fonction de l'analyse approfondie des réalisations possibles, malgré l'absence de données de base sur certains éléments environnementaux. À mesure qu'il met en œuvre la Stratégie, le SCC voit davantage les efforts nécessaires pour renforcer la capacité de l'organisme d'avancer vers l'atteinte des objectifs au rythme voulu. On croit toujours possible d'atteindre les objectifs fixés. Cependant, pour certains, il faudra sans doute reporter l'échéance.

L'approche du SCC dépend du renforcement de certaines capacités précises. Depuis un an, les efforts en ce sens ont porté principalement sur l'étude approfondie des conditions présentes et passées relatives à des éléments environnementaux clés, y compris des études des conditions de base ainsi que des consultations ciblées sur les meilleures pratiques à adopter afin d'évaluer le rendement. À l'heure actuelle, le SCC n'est pas encore à même d'évaluer le rendement de façon continue, mais il est près d'appliquer un certain nombre des instruments nécessaires.

Certaines des principales réalisations à ce chapitre :

- Analyses environnementales approfondies de 53 établissements correctionnels.
- Réalisation d'un guide opérationnel des installations louées (bureaux de libération conditionnelle, administration centrale).
- Évaluation de toutes les cuves de stockage.
- Achèvement de l'inventaire de tous les sites contaminés.
- Établissement en 1990-1991 des normes énergétiques des bâtiments et évaluation des progrès accomplis en vue d'assurer la conformité à celles-ci.
- Élaboration d'un recueil de données sur les conditions écologiques qui existent dans tous les établissements correctionnels aux fins d'évaluations futures par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.
- Analyse des niveaux de pollution dans un grand nombre de systèmes de chauffage du Service.
- Établissement des priorités en matière de formation du personnel.
- Réalisation d'une étude technique et d'un examen par la direction du rendement du SCC au chapitre du compostage, y compris l'élaboration d'un plan détaillé de redressement.
- Achèvement de la planification d'une vérification interne devant prendre fin au cours de l'exercice 1999-2000.

La plupart des ressources humaines et financières ont été consacrées aux éléments environnementaux suivants : les cuves de stockage, les sites contaminés, la gestion des déchets solides, les systèmes énergétiques des bâtiments, la planification organisationnelle et la dotation de six des sept nouveaux postes.

Le SCC compte voir maintenant à la mise en place des éléments manquants du système de gestion de l'environnement, en donnant la priorité à l'adoption des politiques de base, à la conformité et aux documents administratifs et techniques, au fur et à mesure que les instruments d'évaluation du rendement sont mis en œuvre. Un colloque de formation intensive prévu à la fin de l'été 1999 devra permettre d'assurer la cohésion du personnel opérationnel et régional visé.

Vérification relative à la Stratégie de développement durable

Pour donner suite à l'engagement pris par le gouvernement à l'égard du développement durable, lors de la modification de la *Loi sur le vérificateur général* de 1995, le SCC a adopté la Stratégie sur le développement durable en décembre 1997. Celle-ci fait actuellement l'objet d'une vérification qui vise avant tout à déterminer dans quelle mesure le SCC a atteint les objectifs fixés et à mieux cerner le rendement et l'avancement de l'organisme en ce qui touche l'environnement. La vérification permettra de confirmer que le SCC a mis en place les contrôles et les mécanismes nécessaires afin d'assurer l'atteinte des objectifs établis pour la Stratégie de développement durable.

INITIATIVES RÉGLEMENTAIRES

EXAMEN DE LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION

La *LSCMLC* prévoit un examen détaillé de ses dispositions et des conséquences de son application, cinq ans après son entrée en vigueur. La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition est le fondement du Service correctionnel du Canada. Elle a fait l'objet de modifications substantielles depuis son entrée en vigueur en 1992.

Afin de favoriser la transparence, de stimuler de franches discussions et d'aider le sous-comité du Comité permanent de la justice et des droits de la personne chargé de l'examen, le Ministre a publié un document de consultation et un rapport global, en mars 1998, ainsi que vingt-quatre rapports de recherche et d'évaluation, le travail étant du Service correctionnel, du ministère du Solliciteur général, de la Commission nationale des libérations conditionnelles, du Bureau de l'Enquêteur correctionnel et du ministère de la Justice.

Entre février et juin 1999, les membres du sous-comité parlementaire chargé de l'examen de la *LSCMLC* ont tenu de nombreuses audiences publiques à l'échelle du pays et visité plus de quinze établissements du SCC, rencontrant des gestionnaires, des employés et des détenus. Afin d'aider le sous-comité dans ses travaux et d'assurer l'examen détaillé de la *Loi* et des conséquences de son application, le SCC a offert tout le soutien et l'assistance qu'il a pu tout au long du processus. On attend le rapport final au cours de l'automne.

SECTION V : RENDEMENT FINANCIER

Aperçu du rendement financier

Pour l'exercice 1998-1999, le Parlement a accordé 1 180 987 000 \$ au SCC au titre du Budget principal des dépenses, qui comprend les grands postes suivants (CORCAN inclus) :

	En millions de dollars	%
Salaires	549	47
Régime d'avantages sociaux (RAS)	115	10
Fonctionnement	359	30
Immobilisations	159	13
CORCAN	(1)	0
	1 181	100

Pour ce qui est de la ventilation du budget par éléments de planification, l'affectation des ressources s'est répartie de la manière suivante :

	En millions de dollars	%
Prise en charge	165	14
Détention	556	47
Réinsertion sociale	357	30
Services corporatifs	103	9
	1 181	100

Au cours de l'exercice, les budgets de fonctionnement et d'immobilisations ont été ajustés pour tenir compte des décisions de la haute direction concernant le processus de réinsertion sociale et l'application du régime des budgets de fonctionnement en vue du report sur les exercices suivants. Par conséquent, dans le Budget supplémentaire des dépenses, le SCC a demandé que son assiette de base soit ajustée en fonction des modifications suivantes :

- L'application de la disposition de report prévue par les lignes directrices du régime des budgets de fonctionnement, pour un montant de 24 664 000 \$.
- L'attribution de 69 264 000 \$ de plus pour des mesures additionnelles liées à la réinsertion sociale, à la conformité aux exigences relatives au passage à l'an 2000, à la négociation collective, aux coûts du logement des détenus, etc.
- La réaffectation de crédits totalisant 15 000 000 \$, des immobilisations au fonctionnement, afin d'assurer le financement des efforts visant à améliorer les processus de réinsertion sociale et d'autres initiatives.

À la fin de l'exercice, le bilan des dépenses du Service montrait une sous-utilisation des crédits représentant 14 millions de dollars pour les salaires et le fonctionnement et 6 millions de dollars pour les immobilisations, soit 1,4 p. 100 du budget global de fonctionnement et 4,3 p. 100 du budget des immobilisations. L'excédent s'explique en grande partie par le fait que la population de délinquants n'a pas atteint le niveau prévu lors de l'établissement du budget.

Tableau financier 1

Sommaire des crédits approuvés Autorisations pour 1998-1999 - Partie II du Budget des dépenses Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédits (en millions de dollars)		Dépenses prévues 1998-1999	Autorisations totales ¹ 1998-1999	Dépenses réelles 1998-1999
Service correctionnel				
15	Dépenses de fonctionnement	907,7	1 010,9	996,8
20	Dépenses en immobilisations	166,0	143,5	137,3
	Pensions et autres avantages sociaux des employés	0,2	0	0
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	115,2	121,0	121,0
	Fonds renouvelable CORCAN	(0,6)	12,1	(1,0)
	Dépense des produits de la disposition de biens de la Couronne		0,5	0,4
	Exonération du remboursement de prêts		0	0
	Montants adjugés par la cour		0	0
	Remboursement de recettes de l'exercice précédent		0	0
Total de l'organisme		1 188,5	1 288,0	1 254,5

1. Budget principal des dépenses, Budgets supplémentaires des dépenses et autres autorisations.

Tableau financier 2

Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles, 1998-1999, par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	ETP	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions votées	Sous total : dépenses brutes votées	Subventions et contributions législatives	Total des dépenses brutes	Moins : Recettes disp. (5)	Total des dépenses nettes
Prise en charge	1 412	165	-	-	165		165	-	165
	<i>1 412</i>	<i>154</i>	-	-	<i>154</i>		<i>154</i>	-	<i>154</i>
	1 216	152	-	-	152		152	-	152
Détenion	5 443	412	151	-	563		563	-	563
	<i>5 443</i>	<i>409</i>	<i>119</i>	-	<i>528</i>		<i>528</i>	-	<i>528</i>
	5 840	408	113	-	521		521	-	521
Réinsertion sociale (*)	3 933	413	18	1	432		432	75	357
	<i>3 933</i>	<i>498</i>	<i>28</i>	<i>2</i>	<i>528</i>		<i>528</i>	<i>75</i>	<i>453</i>
	4 031	486	26	1	513		513	74	439
Services corporatifs	1 403	103	-	-	103		103	-	103
	<i>1 403</i>	<i>152</i>	-	<i>1</i>	<i>153</i>		<i>153</i>	-	<i>153</i>
	1 655	142	-	1	143		143	-	143
Totaux	12 191	1 093	169	1	1 263		1 263	75	1 188
	<i>12 191</i>	<i>1 213</i>	<i>147</i>	<i>3</i>	<i>1 363</i>		<i>1 363</i>	<i>75</i>	<i>1 288</i>
	12 742	1 188	139	2	1 329		1 329	74	1 255
Recettes non-disponibles (6)									(13)
									(13)
									(14)
Coûts des services offerts par d'autres ministères									53
									53
									53
Coût net du programme									1 228
									<i>1 328</i>
									1 294

(*) comprend le fonds renouvelable CORCAN.

Nota :

1. *Les chiffres en italiques* correspondent aux autorisations totales de 1998-1999 (Budget principal des dépenses, Budgets supplémentaires des dépenses et autres autorisations).
2. **Les chiffres en caractères gras** correspondent aux dépenses et aux recettes réelles de 1998-1999.
3. Les dépenses de fonctionnement comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les indemnités des ministres.
4. Le coût des services fournis par d'autres ministères représente le coût estimatif des locaux de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), les services d'émission des chèques de TPSGC, la part de l'employeur versée au titre des avantages sociaux des employés par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et d'autres services de Développement des ressources humaines Canada et du ministère de la Justice. Ne disposant pas du coût réel de ces services, on s'est servi d'un montant estimatif.
5. Auparavant appelées « recettes affectées aux dépenses » (5).
6. Auparavant appelées « recettes à valoir sur le Trésor » (6).

Tableau financier 3

Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Total des autorisations 1998-1999	Dépenses réelles 1998-1999
Prise en charge	149	148	165	154	152
Détention	515	543	563	528	521
Réinsertion sociale	323	347	357	453	439
Services corporatifs	120	135	103	153	143
Total	1 107	1 173	1 188	1 288	1 255

Information financière

Service correctionnel du Canada – SCC (en dollars)

	Montants
Dépenses prévues (1998-1999)	1 188 487 000
Total des autorisations (1998-1999)	1 288 011 822
Dépenses réelles en 1998-1999	1 254 513 241

Information financière

Prise en charge (en dollars)

	Montants
Dépenses prévues (1998-1999)	164 904 000
Total des autorisations (1998-1999)	153 686 000
Dépenses réelles en 1998-1999	152 207 697

Information financière

Détention (en dollars)	Montants
Dépenses prévues (1998-1999)	563 584 000
Total des autorisations (1998-1999)	528 059 001
Dépenses réelles en 1998-1999	521 103 323

Information financière

Réinsertion sociale (en dollars) (*)	Montants
Dépenses prévues (1998-1999)	357 039 000
Total des autorisations (1998-1999)	453 154 432
Dépenses réelles en 1998-1999	438 995 838

Information financière

Services corporatifs (en dollars)	Montants
Dépenses prévues (1998-1999)	102 960 000
Total des autorisations (1998-1999)	153 112 389
Dépenses réelles en 1998-1999	142 206 383

(*) comprend le fonds renouvelable CORCAN.

Coût de la prise en charge des délinquants dans les établissements fédéraux, par niveau de sécurité

Le tableau qui suit est un sommaire des coûts directs par délinquant en établissement (sont exclus les coûts d'immobilisations, les paiements de transfert et les coûts de fonctionnement de l'administration centrale) pour la période de cinq ans allant de 1993-1994 à 1997-1998, en dollars actuels et en dollars constants.

COÛTS ANNUELS PAR DÉLINQUANT

Coûts annuels – Dollars courants					
	1997-1998	1996-1997	1995-1996	1994-1995	1993-1994
Séc. max. - Hommes	77 556	70 771	68 156	62 305	65 371
Femmes	109 870	83 061	74 965	75 771	78 221
Sécurité moyenne	47 370	43 422	43 399	41 023	40 008
Séc. min./éta-bl. agricoles	45 379	45 362	45 170	40 894	39 171
CCC	26 366	32 795	32 811	30 255	27 001
Coût moyen par détenu	53 840	50 671	50 375	46 351	45 753
Libération conditionnelle	12 021	10 178	9 145	8 550	8 527
Coûts annuels – Dollars constants - (référence 1984-1985)					
	1997-1998	1996-1997	1995-1996	1994-1995	1993-1994
Séc. max. - Hommes	52 390	48 238	47 404	44 032	46 297
Femmes	74 218	56 615	52 140	53 548	55 397
Sécurité moyenne	31 998	29 597	30 185	28 992	28 334
Séc. min./éta-bl. agricoles	30 654	30 919	31 417	29 607	27 742
CCC	17 810	22 353	22 821	21 382	19 123
Coût moyen par détenu	36 369	34 538	35 037	32 757	32 403
Libération conditionnelle	8 120	6 937	6 361	6 042	6 039

Tableau financier 4

Concordance entre l'ancienne et la nouvelle structure – Sans objet

Tableau financier 5

Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité

Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles, 1998-1999, par organisation et secteur d'activité (en millions de dollars)

Organisation	Secteurs d'activité				TOTAL
	Prise en charge	Détention	Réinsertion sociale	Services corporatifs	
Service correctionnel du Canada (SCC)	165	563	357	103	1 188
	<i>154</i>	<i>528</i>	<i>453</i>	<i>153</i>	<i>1 288</i>
	152	521	439	143	1 255
TOTAL pour le SCC	165	563	357	103	1 188
	<i>154</i>	<i>528</i>	<i>453</i>	<i>153</i>	<i>1 288</i>
	152	521	439	143	1 255
% du TOTAL	12,1 %	41,5 %	35,0 %	11,4 %	100,0 %

Nota : - Les chiffres en italiques correspondent aux autorisations totales de 1998-1999 (Budget principal des dépenses, Budgets supplémentaires des dépenses et autres autorisations).

Les chiffres en caractères gras correspondent aux dépenses et aux recettes réelles de 1998-1999.

Explication de l'écart entre les budgets des dépenses et les dépenses réelles pour 1998-1999

Durant l'exercice 1998-1999, le Service a dépensé 1 254 500 000 \$, soit 73 500 000 \$ de plus que le montant approuvé dans la Partie II du Budget des dépenses, qui était de 1 180 987 000 \$. Pour analyser les résultats financiers du Service, il faut tenir compte des ressources supplémentaires obtenues dans le cadre des Budgets supplémentaires des dépenses. Voici l'état de rapprochement :

	<u>(en milliers de dollars)</u>
Budget principal des dépenses	1 180 987
Plus :	
Budget supplémentaire des dépenses B	46 517
- Report du budget de fonctionnement (24 664 000 \$)	
- Réaffectation des ressources à l'appui d'initiatives de réinsertion sociale (10 000 000 \$)	
- Coûts additionnels de locaux (8 578 000 \$)	
Budget supplémentaire des dépenses C	36 248
- Rémunération - négociation collective (18 585 000 \$)	
- Exigences compatibilité avec l'an 2000 (13 000 000 \$)	
Rajustement du coût du régime d'avantages sociaux	5 801
Fonds du crédit 5 des éventualités	5 400
Fonds renouvelable CORCAN	12 717
Disposition de biens de la Couronne	510
Autres postes législatifs	<u>(168)</u>
	1 288 012
Moins : CORCAN – Fonds disponibles en trésorerie	<u>(13 097)</u>
Total des fonds disponibles au SCC	1 274 915
Moins : dépenses réelles	<u>(1 254 513)</u>
Écart	20 402

Comme l'indique le tableau, le Service a sous-utilisé les ressources obtenues dans le cadre du Budget principal des dépenses et des Budgets supplémentaires des dépenses à raison de 20 402 000 \$, lequel montant représente 1,6 p. 100 des ressources totales disponibles. L'écart de 20,4 millions de dollars se répartit de la manière suivante :

- Affectations bloquées (5,3 millions);
- Retards survenus dans des projets d'immobilisations pour des raisons diverses, dont le mauvais temps (6,3 millions)
- Le reste (8,8 millions) représente 0,7 p. 100 des ressources totales disponibles au SCC. Cette partie de l'écart est attribuable à des retards peu importants survenus dans des activités liées à des projets au sein d'une organisation très décentralisée.

Tableau financier 6

Recettes disponibles* par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Recettes réelles 1996-1997	Recettes réelles 1997-1998	Recettes prévues 1998-1999	Autorisations totales ¹ 1998-1999	Recettes réelles 1998-1999
Prise en charge	-	-	-	-	-
Détention	-	-	-	-	-
Réinsertion sociale	67	73	75	75	74
Services corporatifs	-	-	-	-	-
Total des recettes affectées aux dépenses	67	73	75	75	74

1. Budget principal des dépenses, Budgets supplémentaires des dépenses et autres autorisations.

* Auparavant appelées « recettes affectées aux dépenses ».

Tableau financier 7

Recettes non disponibles par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Recettes réelles 1996-1997	Recettes réelles 1997-1998	Recettes prévues 1998-1999	Autorisations totales ¹ 1998-1999	Recettes réelles 1998-1999
Prise en charge	9	9	9	9	9
Détention	-	-	-	-	-
Réinsertion sociale	1	1	1	1	2
Services corporatifs	4	3	3	3	3
Total recettes non disponibles^{2*}	14	13	13	13	14

1. Budget principal des dépenses, Budgets supplémentaires des dépenses et autres autorisations.

2. Le total des recettes affectées au Trésor ne comprend pas la taxe sur les produits et services (TPS), qui constitue une recette fiscale et qui représente 833 000 \$ des dépenses réelles pour 1998-1999.

* Auparavant appelées « recettes à valoir sur le Trésor ».

Tableau financier 8

Paiements législatifs – Sans objet

Tableau financier 9

Paiements de transfert par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Autorisations totales ¹ 1998-1999	Dépenses réelles 1998-1999
SUBVENTIONS					
Prise en charge	-	-	-	-	-
Détention	-	-	-	-	-
Réinsertion sociale	-	-	-	-	-
Services corporatifs	-	-	-	-	-
Total des subventions	-	-	-	-	-
CONTRIBUTIONS					
Prise en charge	-	-	-	-	-
Détention	2	-	-	-	-
Réinsertion sociale	1	1	1	2	1
Services corporatifs	-	1	-	1	1
Total des contributions	3	2	1	3	2
Total des paiements de transfert	3	2	1	3	2

1. Budget principal des dépenses, Budgets supplémentaires des dépenses et autres autorisations.

Tableau financier 10

Dépenses en capital par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Autorisations totales ¹ 1998-1999	Dépenses réelles 1998-1999
Prise en charge	0	0	0	0	0
Détention	145	147	151	119	113
Réinsertion sociale	17	19	18	28	26
Services corporatifs	0	0	0	0	0
Total des dépenses en capital	162	166	169	147	139

1. Budget principal des dépenses, Budgets supplémentaires des dépenses et autres autorisations.

Tableau financier 11

Projets d'immobilisations par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Coût total estimatif courant	Dépenses réelles pour les exercices précédents	Dépenses prévues 1998-1999	Autori- sations totales ¹ 1998-1999	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses pour les exercices à venir
Prise en charge		-	-	-	-	
Détention		-	-	-	-	
A : Nouveaux projets de logement						
Établissement Drummond (120 places)	15	1	7	7	4	10
Établ. à séc. moyenne (400 places) Ontario	70	60	9	8	5	5
Agrandissement (360 places)-CRS Pacifique (C.-B.)	71	1	8	8	1	69
Autres projets de logement			43	24	17	12
B : Principaux projets de préservation des actifs						
Rénov. du pén. de Kingston (Ontario)	44	42	1	1	1	1
Réamén. de l'établ. Mountain (C.-B.)	46	13	12	12	18	15
Autres projets de préservation des actifs			37	29	25	
C : Projets gérés par les régions						
D : Portefeuilles d'équipement			4	-	6	
Réinsertion sociale						
A : Portefeuilles d'équipement			15	25	25	
B : CORCAN			3	3	1	
Services corporatifs			-	-	-	
Total des dépenses en capital			169	147	139	

1. Budget principal des dépenses, Budgets supplémentaires des dépenses et autres autorisations.

Nota : Le SCC est autorisé à approuver les projets de moins de 18 millions de dollars, selon la décision rendue par le Conseil du Trésor le 14 décembre 1995. Ainsi, seuls les projets d'immobilisations dont la valeur estimative est de 18 millions de dollars ou plus sont indiqués séparément.

Tableau financier 12

État des grands projets de l'État – Sans objet

Tableau financier 13

Prêts, investissements et avances – Sans objet

Tableau financier 14

Sommaires financiers concernant le Fonds renouvelable
CORCAN (en millions de dollars)

	Réel 1996-1997	Réel 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévisions 1998-1999	Réel 1998-1999
Recettes	67	76	79	79	73
Dépenses	67	79	78	78	76
Profit ou (perte)	0	(3)	1	1	(3)
Ajouter articles ne nécessitant pas d'utilisation de fonds :					
Dépréciation et amortissement	3	1	3	3	3
Modification du fonds de roulement	(3)	0	(1)	0	1
Besoins en capital (biens amortissables)	(3)	(1)	(2)	(3)	(2)
Besoins de trésorerie	(3)	(3)	1	1	(1)
Solde des autorisations	12	9	10	10	8

Tableau financier 15

Passif éventuel

Passif éventuel (en millions de dollars)

	Au 31 mars 1997	Au 31 mars 1998	Courant au 31 mars 1999
Liste des éléments du passif éventuel			
Réclamations pour préjudices physiques ou psychologiques	2	1	1
Autres revendications	-	-	1
Total	2	1	2

SECTION VI: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

PERSONNES-RESSOURCES DE L'ORGANISME

Administration centrale

Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P9
Renseignements :
Tél. : (613) 992-5891
Télec. : (613) 943-1630

Site Web du SCC

<http://www.csc-scc.gc.ca>

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

(613) 992-8248

Publications

Tél. : (613) 995-5364
Télec. : (613) 947-0091

Commissaire

Ole Ingstrup
Tél. : (613) 995-5781

Sous-commissaire principale

Lucie McClung
Tél. : (613) 947-0763

Commissaire adjoint, Communications et consultation

Tim Farr
(613) 947-0865

Directeur général, Consultation

Jim Davidson
(506) 851-3461

Commissaire adjoint, Développement organisationnel

Michel Roy
(613) 995-2792

Directrice générale, Affaires intergouvernementales

Karen Wiseman
(613) 996-5588

Directeur général, Droits des délinquants

Richard Tobin
(613) 992-9281

Directeur général, Planification opérationnelle

Robert Riel
(613) 992-8432

Directeur général, Recherche

Larry Motiuk
(613) 995-4694

Directeur général, Planification stratégique et politiques

Fraser McVie
(613) 995-4377

Commissaire adjointe, Services corporatifs

Louise Saint-Laurent
(613) 996-4242

Contrôleur par intérim

Stan Fields
(613) 996-4991

Directeur général, Services de gestion de l'information

Bruno Kierczak
(613) 992-7815

Directeur général, Installations

Habib Chaudry
(613) 995-3131

Directeur général p. i., Services techniques

Mike Jonckheere
(613) 995-1743

Commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels

Pierre Allard
(613) 943-0499

Directeur exécutif, CORCAN

Sudin Ray
(613) 996-4530

Directrice générale, Programmes pour Autochtones

Gina Wilson
(613) 995-5465

Directeur général p. i., Aumônerie

Chris Carr
(613) 996-0373

Directeur général p. i., Services de santé

Dr. Robert Climie
(613) 995-1908

Directeur général p.i., Programmes correctionnels et réinsertion sociale

Richard Clair
(613) 995-6547

Directeur général, Soutien opérationnel

Doug McMillan
(613) 992-8723

Directeur général, Sécurité

Helgi Eyjolfsson
(613) 996-7715

Commissaire adjoint, Évaluation du rendement

Gerry Hooper
(613) 995-8977

Directeur général, Imputabilité

Bram Deurloo
(613) 992-4832

Directeur général, Vérifications

Steve Wilson
(613) 995-7001

Directeur général, Enquêtes

Jim Vantour
(613) 992-8975

Directrice générale, Mesure du rendement

Liz Baylis
(613) 992-8412

Directeur général, Accréditation de programmes

Arden Thurber
(613) 992-8396

Commissaire adjoint, Personnel et formation

Jacques M. Pelletier
(613) 995-8899

Directeur général, Classification et dotation

Jean-Paul Bélanger
(613) 995-6472

Directrice générale, Apprentissage et perfectionnement

Denyse Plante
(613) 996-8124

Directeur général p.i., Relations de travail et rémunération

Robert Désilets
(613) 995-7304

Secrétaire corporatif p.i., Secrétariat exécutif

Lynn Balice
(613) 992-2973

Sous-commissaire pour les femmes

Nancy Stableforth
(613) 992-6067

Avocate générale principale

Carolyn Kobernick
(613) 992-9009

Pour plus de renseignements concernant le présent Rapport sur le rendement, communiquer avec :

Hesch Hanley
Gestionnaire, Imputabilité et rapports
Évaluation du rendement
(613) 995-7440
Courriel : hanleyhj@csc-scc.gc.ca

LOIS ADMINISTRÉES PAR LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Le SCC est responsable de l'administration du texte législatif suivant :

- *La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et le Règlement d'application*

FORUM - recherche sur l'actualité correctionnelle

Vol. 10, N° 3 Facteurs Dynamiques

Vol. 10, N° 2 Système correctionnel et mise en liberté sous condition

Rapports de recherche

- R-82** Les programmes de maîtrise de la colère à l'intention des détenus sous responsabilité fédérale : une intervention efficace
- R-81** Analyse des caractéristiques des délinquantes toxicomanes : risque, besoins et résultats après la mise en liberté
- R-80** Les jeunes délinquants au Canada : édition révisée
- R-79** Les délinquants au Canada : dernières tendances
- R-78** Les jeunes délinquants au Canada : édition révisée
- R-77** Le domaine des fréquentations et des interactions sociales
- R-76** Analyse des besoins du délinquant : étude documentaire sur les indicateurs du domaine personnel et affectif
- R-75** Examen des besoins des délinquants : le domaine de la toxicomanie
- R-74** Résultats du sondage sur la satisfaction des clients des Services juridiques de mars 1997 à mars 1998
- R-73** Résultats d'une étude pilote du Programme d'entraide des délinquantes
- R-72** Évaluation des résultats du traitement chez les délinquants auteurs de violence familiale : fiabilité et validité d'un ensemble de tests d'évaluation du traitement de la violence familiale
- R-71** Syndrome d'alcoolisme fœtal : répercussions pour le Service correctionnel
- R-70** La gestion des délinquants âgés : où en sommes-nous?
- R-61** Enquête sur les délinquants autochtones : examen de dossiers et entrevues

Résumés de recherche

- B-22** Les jeunes délinquants au Canada : dernières tendances
- B-21** Les délinquantes au Canada : dernières tendances
- B-20** Nouvelles tendances et caractéristiques relatives à la population carcérale au Canada : 1983-1984 à 1996-1997

Les publications de recherche ci-dessus se trouvent au site Web du SCC, à l'adresse <http://www.csc-scc.gc.ca>.

Établissements du SCC par région et par niveau de sécurité

<u>Région de l'Atlantique</u>	<u>Région du Québec</u>
établissement de l'Atlantique (maximale)	établissement Archambault (moyenne)
pénitencier de Dorchester (moyenne)	établissement Drummond (moyenne)
établissement Nova pour femmes (niveaux multiples)	établissement de La Macaza (moyenne)
établissement de Springhill (moyenne)	établissement de Cowansville (moyenne)
établissement Westmorland (minimale)	centre fédéral de formation (minimale)
CCC de Parrtown CCC (minimale)	établissement Leclerc (moyenne)
CCC de Terre-Neuve (minimale)	établissement de Donnacona (maximale)
CCC de Carlton (minimale)	établissement Joliette (niveaux multiples)
annexe du CCC de Carlton (minimale)	établissement Montée Saint-François (minimale)
<u>Région du Pacifique</u>	établissement de Port-Cartier (maximale)
établissement d'Elbow Lake (minimale)	centre régional de réception (maximale)
établissement de Matsqui (moyenne)	établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (minimales)
centre régional de santé (niveaux multiples)	CCC Laferrière (minimale)
établissement Ferndale (minimale)	CCC Marcel Caron (minimale)
établissement de Mission (moyenne)	CCC Hochelaga (minimale)s
établissement William Head (moyenne)	CCC Martineau (minimale)
établissement de Kent (maximale)	CCC Sherbrooke (minimale)
établissement Mountain (moyenne)	CCC Ogilvy (minimale)
CCC Sumas (minimale)	

<u>Région de l'Ontario</u>	<u>Région des Prairies</u>
établissement de Bath (moyenne)	établissement de Bowden (moyenne)
établissement Grand Valley pour femmes (niveaux multiples)	annexe de l'établissement de Bowden (minimale)
pénitencier de Kingston (maximale)	établissement de Rockwood (minimale)
établissement de Beaver Creek (minimale)	établissement de Stony Mountain (moyenne)
établissement Frontenac (minimale)	établissement de Drumheller (moyenne)
établissement de Millhaven (maximale)	annexe de l'établissement de Drumheller (minimale)
établissement de Collins Bay (moyenne)	centre psychiatrique régional (niveaux multiples)
établissement de Joyceville (moyenne)	établissement d'Edmonton pour femmes (niveaux multiples)
établissement Pittsburgh (minimale)	établissement d'Edmonton (maximale)
prison des femmes (niveaux multiples)	établissement Riverbend (minimale)
centre régional de traitement (niveaux multiples)	établissement de Grande Cache (moyenne)
établissement de Warkworth (moyenne)	pénitencier de la Saskatchewan (moyenne)
établissement Isabel McNeill (minimale)	pavillon de ressourcement Okimaw Ohci (niveaux multiples)
établissement Fenbrook (moyenne)	CCC Pê Sâkâstêw (minimale)
CCC Portsmouth (minimale)	CCC Grierson (minimale)
CCC Keele (minimale)	CCC Oskana (minimale)
CCC Hamilton (minimale)	CCC Stan Daniels (minimale)
	CCC Osborne (minimale)

LEXIQUE

Autochtone

Amérindien, Indien, Inuit ou Métis.

Benzodiazépines

Catégorie de composés utilisés comme tranquillisants; comprend le librium et le valium.

Centres correctionnels communautaires (CCC)

Les centres correctionnels communautaires (CCC) hébergent principalement des détenus en semi-liberté et sont désignés établissements à sécurité minimale. Le directeur, les agents de libération conditionnelle et le personnel de soutien y travaillent en équipe, souvent en coopération avec des partenaires communautaires, à surveiller les délinquants et à leur offrir des programmes les préparant ainsi à la libération conditionnelle totale.

Classement des détenus selon le niveau de sécurité

Chaque délinquant se voit attribuer une cote de sécurité au cours du processus d'évaluation initiale effectué à l'admission; à cette fin, on utilise principalement l'Échelle de classement par niveau de sécurité. Le classement est ensuite réexaminé aux moments clés de la peine à l'aide de l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité. Il s'agit là d'un instrument fondé sur la recherche qui a été conçu en vue d'aider les agents chargés de cas à déterminer le niveau de sécurité le plus approprié (sécurité minimale, moyenne ou maximale) aux moments clés de la peine purgée par le délinquant.

Collectivité autochtone

Une nation autochtone, un conseil tribal ou une bande, ainsi qu'une collectivité, une organisation ou un autre groupe dont la majorité des dirigeants sont autochtones.

Contrat de responsabilité

Entente signée par le Commissaire et les cadres supérieurs qui détaille les principaux objectifs et les réalisations attendues pour l'année qui vient.

CORCAN

Un organisme de service spécial dont l'effectif est composé de délinquants sous responsabilité fédérale, qui ont ainsi l'occasion d'apprendre les compétences et les pratiques professionnelles nécessaires pour concurrencer sur le marché du travail.

Date d'expiration du mandat

Date à laquelle la peine imposée par le tribunal prend fin.

Établissements

Établissements à sécurité minimale

Les établissements à sécurité minimale sont destinés aux délinquants présentant un risque limité pour la sécurité du public. Le périmètre d'un tel établissement est défini, mais il n'est pas directement contrôlé. Les déplacements et les possibilités

d'association des détenus à l'intérieur de l'établissement sont soumis à une surveillance minimale.

Établissements à sécurité moyenne

Les établissements à sécurité moyenne accueillent les délinquants qui présentent un risque pour la sécurité du public. Le périmètre de ces établissements est bien défini, protégé et contrôlé. Les déplacements et les possibilités d'association des détenus sont soumis à des règles et à une surveillance générale.

Établissements à sécurité maximale

Les établissements à sécurité maximale abritent les délinquants qui présentent un risque grave pour le personnel, pour les autres détenus et pour la collectivité. Le périmètre d'un tel établissement est bien défini, très sûr et hautement contrôlé. Les déplacements et les possibilités d'association des détenus sont soumis à des règles rigoureuses et à une surveillance directe.

Établissements à niveaux de sécurité multiples

Établissement qui abrite des délinquants de cotes de sécurité différentes dans des zones de sécurité distinctes.

Établissement résidentiel communautaire

Installations où des délinquants sous responsabilité fédérale sont hébergés dans la collectivité en vertu d'un accord conclu avec un organisme externe.

Isolement préventif

Mesure visant à isoler le détenu et à l'empêcher d'entretenir des rapports avec les autres détenus dans le but d'assurer le maintien de l'ordre dans l'établissement. Les détenus peuvent faire l'objet d'un isolement non sollicité ou d'un isolement sollicité.

Isolement non sollicité

Le directeur du pénitencier peut ordonner l'isolement préventif d'un détenu lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire, selon le cas :

- 1) que celui-ci a agi, tenté d'agir ou a l'intention d'agir d'une manière compromettant la sécurité d'une personne ou du pénitencier et que son maintien parmi les autres détenus mettrait en danger cette sécurité;
- 2) que son maintien parmi les autres détenus peut nuire au déroulement d'une enquête pouvant mener à une accusation soit d'infraction criminelle soit d'infraction disciplinaire grave;
- 3) que le maintien du détenu au sein de l'ensemble des détenus mettrait en danger sa sécurité, et que le détenu ne sollicite pas d'être placé en isolement préventif.

Isolement sollicité

Le directeur du pénitencier peut ordonner l'isolement préventif d'un détenu lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que le maintien du détenu au sein de l'ensemble des détenus mettrait en danger sa sécurité et que le détenu sollicite d'être placé en isolement préventif.

Le placement en isolement préventif ne doit être ordonné que lorsqu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'une ou plusieurs des conditions susmentionnées sont présentes et que le directeur d'établissement est convaincu qu'il n'existe aucune solution de rechange valable à l'isolement préventif.

Libération d'office (LO)

Suivant la Loi, la plupart des délinquants purgeant une peine d'emprisonnement d'une durée déterminée à qui la libération conditionnelle n'a pas été accordée, ou dont la libération a été révoquée, doivent être libérés d'office après avoir purgé les deux tiers de leur peine. Même si la décision d'accorder la libération d'office ne revient pas à la CNLC, celle-ci peut assortir cette libération de certaines conditions visant à protéger la société et à aider le délinquant à s'adapter au monde extérieur en se comportant en citoyen respectueux des lois. En cas d'inobservation de ces conditions, le Service correctionnel du Canada (SCC) peut suspendre la libération d'office et la CNLC peut la révoquer; le délinquant doit alors retourner à un établissement correctionnel. Si elle a des motifs raisonnables de croire que le délinquant commettra, s'il est mis en liberté avant l'expiration légale de sa peine, une infraction causant un dommage grave à une autre personne ou une infraction grave en matière de drogue, la CNLC peut, sur renvoi du dossier par le SCC, soit accorder au délinquant une libération d'office à octroi unique, soit lui imposer des conditions d'hébergement rigoureuses, soit ordonner son maintien en incarcération jusqu'à la fin de la peine. Les détenus qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité ou d'une durée indéterminée ne sont pas admissibles à la libération d'office.

Méthadone

La méthadone est un produit synthétique toxicomanogène et à effet prolongé, qui bloque les effets euphorisants de l'héroïne. Elle est administrée par voie orale et, au Canada, on la trouve uniquement sous la forme d'une poudre qui est mélangée d'habitude avec du jus. Selon de nombreuses études scientifiques, la méthadone réduit les effets négatifs liés à la dépendance à l'héroïne sur le plan physique, psychologique, social et criminel. Elle ne peut être prescrite que par un médecin qualifié; il y a au Canada plus de 800 médecins habilités à administrer de la méthadone, y compris plusieurs médecins qui travaillent déjà à contrat au Service correctionnel du Canada.

Mise en liberté à la date de l'expiration de la peine

La mise en liberté à l'expiration de la peine n'est pas une mise en liberté sous condition mais une libération totale à laquelle le délinquant a droit après avoir purgé toute sa peine. Elle intervient dans le cas des délinquants qui étaient considérés comme trop dangereux pour retourner dans la collectivité en vertu d'une libération d'office. En outre, certains délinquants admissibles à la mise en liberté sous condition choisissent de rester en établissement jusqu'à la fin de leur peine.

Mise en liberté sous condition

La mise en liberté sous condition aide les délinquants à réintégrer la société de façon graduelle en leur permettant de finir de purger leur peine dans la collectivité, sous surveillance. La *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*

(LSCMLC) institue quatre catégories de mise en liberté sous condition dont peuvent bénéficier les délinquants sous responsabilité fédérale : la permission de sortir, le placement à l'extérieur, la semi-liberté et la libération conditionnelle totale.

Permissions de sortir (PS)

Une permission de sortir peut être accordée au délinquant pour des raisons médicales, administratives, en vue d'un service à la collectivité ou du perfectionnement personnel lié à sa réadaptation, ou pour lui permettre d'établir ou d'entretenir des rapports familiaux, lorsqu'on considère qu'il ne présentera pas un risque inacceptable pour la société.

Une permission de sortir avec escorte (PSAE) peut être accordée à n'importe quel moment de la durée de la peine.

Une permission de sortir sans escorte (PSSE) peut être accordée à un délinquant qui a purgé un sixième de sa peine ou, si cette période est supérieure, six mois.

Les permissions de sortir sont accordées par le Directeur d'établissement ou par la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), selon la catégorie de mise en liberté, la peine imposée au délinquant et la cote de sécurité attribuée à celui-ci. Les délinquants qui font partie de la catégorie dite « à sécurité maximale » ne sont pas admissibles aux PSSE.

Placement à l'extérieur (PE)

Un placement à l'extérieur permet à un délinquant, dit « à sécurité minimale » ou « moyenne » et ne présentant pas un risque inacceptable pour la société, de travailler, moyennant rémunération ou à titre bénévole, dans la collectivité, sous surveillance. En plus de permettre au délinquant d'acquérir une expérience pratique de travail et d'offrir une aide à la collectivité, un placement à l'extérieur contribue à la sécurité du public en favorisant la réinsertion sociale des délinquants et en réduisant le risque de récidive.

Semi-liberté (SL)

La semi-liberté permet au délinquant de participer à des activités dans la collectivité afin de se préparer à la libération conditionnelle totale ou à la libération d'office. En général, un délinquant devient admissible à la semi-liberté six mois avant la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale.

Une nouvelle procédure de mise en semi-liberté a été mise en place par l'adoption du projet de loi C-55, entré en vigueur le 3 juillet 1997. Cette « procédure d'examen expéditif » n'est applicable qu'aux détenus qui en sont à leur première peine d'emprisonnement dans un pénitencier et qui ont été condamnés pour une infraction sans violence. Les cas de ces délinquants sont examinés en vue de la mise en semi-liberté après qu'ils ont purgé un sixième de leur peine.

Les délinquants purgeant une peine pour un meurtre au premier ou au deuxième degré deviennent admissibles à la semi-liberté trois ans avant leur date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale. D'habitude, le délinquant en semi-liberté doit retourner chaque soir à un établissement carcéral ou à un foyer de transition.

Libération conditionnelle totale (LCT)

Les détenus sont normalement admissibles à la libération conditionnelle totale, accordée par la CNLC, après avoir purgé un tiers de leur peine jusqu'à concurrence de sept ans. En vertu de la *LSCMLC*, le juge peut, au moment de la détermination de la peine, prolonger la période d'emprisonnement pour les délinquants violents ou les auteurs d'infractions graves en matière de drogue en précisant qu'ils ne seront pas admissibles à la libération conditionnelle totale avant d'avoir purgé la moitié de leur peine.

Les délinquants condamnés à une peine d'emprisonnement à perpétuité pour un meurtre au premier degré ou pour haute trahison ne sont pas admissibles à la LCT avant d'avoir purgé 25 ans dans un pénitencier. Les délinquants condamnés à perpétuité pour un meurtre au deuxième degré peuvent faire une demande de libération conditionnelle après avoir purgé entre 10 et 25 ans de leur peine, selon la décision du tribunal. Toutefois, lorsque la personne reconnue coupable d'un meurtre n'est pas admissible à la libération conditionnelle totale avant au moins 15 ans, elle peut, après avoir purgé 15 ans de sa peine, demander à une cour supérieure et à un jury de procéder à une révision judiciaire afin de réduire éventuellement le délai d'inadmissibilité. Les condamnés à perpétuité qui se voient accorder la libération conditionnelle gardent le statut de libérés conditionnels pour le reste de leur vie.

Opérations correctionnelles

Les opérations correctionnelles sont les activités visant à assurer la sécurité et le contrôle des détenus, la planification du traitement et de la mise en liberté, le suivi des progrès et la prestation des soins de santé.

Opiacés

Substances contenant de l'opium ou dérivées de l'opium, utilisées comme stupéfiants sédatifs pour alléger la douleur ou faciliter le sommeil (p.ex., codéine et morphine).

Peine

La peine désigne une période déterminée d'emprisonnement. Ce terme inclut la peine infligée par un tribunal d'un pays étranger à un délinquant canadien qui a été transféré au Canada conformément à la *Loi sur le transfèrement des délinquants*.

Processus de gestion des cas

Instrument fondamental de la gestion des peines des détenus visant à assurer que toutes les données pertinentes au cas de chaque détenu soient coordonnées et employées de manière à permettre d'établir un profil clair du cas, à n'importe quel moment de la peine.

Programmes correctionnels

Les programmes correctionnels sont conçus afin d'améliorer le niveau des connaissances et des compétences chez les délinquants, et d'accroître ainsi leurs chances de réinsertion sociale réussie après la mise en liberté.

Rapport sur les plans et les priorités (RPP)

Les résultats des activités de planification stratégique du SCC sont présentés au Parlement dans un document appelé le *Rapport sur les plans et les priorités (RPP)*. L'objectif de ce document public est de fournir un aperçu stratégique des plans pluriannuels du Service et d'indiquer les résultats que l'organisme s'engage à obtenir. Le RPP aide les députés à comprendre les programmes pour lesquels un financement est demandé et facilite la préparation du budget fédéral par le gouvernement. Le SCC se sert également du document pour communiquer ses plans et priorités à court terme et à moyen terme à tous ses employés et au grand public.

Révocation

Si un libéré conditionnel ne respecte pas les conditions de sa mise en liberté ou qu'il est reconnu coupable d'une infraction criminelle, sa liberté sous condition (semi-liberté, liberté conditionnelle totale) est suspendue, puis le délinquant est réincarcéré. La Commission nationale des libérations conditionnelles tient ensuite une audience formelle où elle examine le cas en vue de décider s'il faut révoquer la liberté sous condition et maintenir le délinquant en incarcération. Sinon, la mise en liberté sous condition est rétablie.

Service

Le Service signifie le Service correctionnel du Canada.

Services correctionnels

Les services correctionnels comprennent tous les services et programmes destinés aux délinquants, y compris la prise en charge et la garde de ceux-ci.

Soins de santé

Les soins de santé incluent les soins médicaux, les soins dentaires et les soins de santé mentale dispensés par des professionnels de la santé agréés.

Soins de santé mentale

Les soins de santé mentale s'appliquent aux troubles de la pensée, de l'humeur, de la perception, de l'orientation ou de la mémoire, qui affectent de façon considérable le jugement, le comportement, la capacité de reconnaître la réalité ou de répondre aux exigences ordinaires de la vie.

Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR)

En tant qu'organisme, le SCC tient à ce que les nouvelles orientations proposées par les organismes centraux en vue d'améliorer la présentation de rapports au Parlement correspondent à ses valeurs essentielles. La Structure de planification, de rapport et de responsabilisation actuelle est une partie intégrante de la structure de gestion du SCC. La SPRR du SCC s'inspire de la Mission de l'organisme et elle s'y conforme. Les grands secteurs d'activités, à savoir la prise en charge, la détention, la réinsertion sociale et les services corporatifs, sont représentatifs de la manière dont le SCC assure les services correctionnels fédéraux. La SPRR porte l'empreinte de la Mission du Service et de sa loi

habilitante, la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. La SPRR est enfin notre énoncé de responsabilité envers le Parlement, nos intéressés et le public.

Système de gestion des détenus (SGD)

Principale base de données informatisées utilisée par le Service pour conserver les renseignements relatifs aux délinquants.

Tétrahydrocannabinol (THC)

Le principe actif du cannabis (marijuana).